



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.443/Inf.20



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

31 juillet 2017
Original : français

Réunion des Point Focaux du PAM

Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017

Point 5 de l'ordre du jour: Questions spécifiques pour examen et décision par la réunion

Rapport final du Mécanisme Simplifié d'Examen par les Pairs (SIMPEER) – Test pilote 2016-2017

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Liste des acronymes

BRICS+G	Dialogue sur la durabilité et la croissance dans six pays - Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (les pays du BRICS) et Allemagne
CAD/OCDE	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CAR/PB	Centre d'Activités Régionales Plan Bleu (PNUE/PAM)
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations unies
CdP (COP)	Conférence des Parties – Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de...
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
Convention de Barcelone	Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
EPE	Examen des performances environnementales
FPHN	Forum politique de haut niveau
HFDD	Hauts Fonctionnaires au Développement Durable
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MEP	Mécanisme d'examen par les pairs
OCDE	L'Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONU Environnement (PNUE)	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PEE/CEE-ONU	Programme écologique pour l'Europe de la CEE-ONU
SGC	Système de gestion des connaissances
SIMPEER	Mécanisme simplifié d'examen par les pairs
SMDD 2016-2025	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025
SNDD	Stratégie(s) nationale(s) de développement durable
SNTEDD	Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers le Développement Durable

Table des matières

Liste des acronymes.....	1
Table des matières	2
I. Introduction	3
II. Elaboration de la méthodologie SIMPEER.....	3
2.1. Définition d'un examen par les pairs.....	3
2.2. Analyse des mécanismes d'examen par les pairs existants	4
2.3. Approche du SIMPEER.....	4
2.4. Mobilisation des Parties contractantes volontaires.....	5
2.5. Dimensions de l'analyse SIMPEER	5
2.6. Les principales phases du processus SIMPEER.....	6
2.7. Calendrier indicatif pour un mécanisme SIMPEER à grande échelle	7
2.8. Organigramme	8
2.9. Description des résultats attendus.....	8
2.10. Gestion des connaissances et renforcement des capacités.....	9
III. Déroulement de l'exercice pilote SIMPEER du biennium 2016-2017	9
3.1. Mobilisation des Parties contractantes volontaires.....	9
3.2. Réunion technique avec le Comité de pilotage de la CMDD	9
3.3. Organisation et déroulement des missions dans les pays	10
3.4. Réunion d'examen par les Pairs	11
IV. Produits et résultats de l'exercice pilote SIMPEER 2016-2017.....	12
4.1. Caractéristiques générales communes aux SNDD	12
4.2. Bonnes pratiques	12
4.3. Défis et opportunités - recommandations	13
V. Conclusion.....	16
VI. Références	17
Annexe 1 : Rapport de la Réunion d'Examen par les Pairs (Nice, France, 27 avril 2017)	20
Annexe 2 : Rapport national – Monténégro.....	34
Annexe 3 : Rapport national – Maroc	52
Annexe 4 : Rapport national – France.....	70
Notes	86

Introduction

Le [Mécanisme simplifié d'examen par les pairs \(SIMPEER\)](#) a été décidé par les Parties contractantes à la [Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée](#) lors de leur 19^{ème} Réunion ordinaire (Convention de Barcelone, COP 19, Athènes, Grèce, février 2016) comme un cadre d'amélioration et d'apprentissage mutuels qui promeut un dialogue entre les pays méditerranéens sur l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies nationales de développement durable (SNDD).

Basé sur un principe volontaire et de participation à parts égales des Parties, le SIMPEER cherche à établir, à partir d'une méthodologie convenue, l'échange d'expériences, de politiques et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale. Ce mécanisme d'examen par les pairs représente un incitatif important pour assurer l'examen des SNDD au regard de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 ([SMDD 2016-2025](#) – Décision IG.22/02), utilisée comme cadre de référence et traduction à l'échelle de la région méditerranéenne des orientations mondiales de [l'Agenda 2030 de développement durable \(Agenda 2030\)](#) et ses [Objectifs de Développement Durable \(ODD\)](#).

À partir des dispositions de l'Annexe II de la [Réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable \(CMDD\) et documents constitutifs mis à jour de la CMDD](#) (Décision IG.22/17) et de l'analyse des mécanismes existants d'examen par les pairs, [la méthodologie du SIMPEER](#) prévoit les trois phases suivantes :

- 1) **La phase préparatoire**, avec une analyse des mécanismes existants d'examen par les pairs et une synthèse des documents stratégiques, législatifs, réglementaires fournis par les Parties volontaires. Les principaux résultats de cette phase sont : (i) le rapport méthodologique décrivant l'approche SIMPEER ; (ii) les fiches signalétiques pays, à partir d'un questionnaire complété par les points focaux nationaux avec l'appui de l'équipe de projet, en vue d'un rapport national provisoire.
- 2) **La phase de consultation**, avec un test pilote de la méthodologie SIMPEER. Au cours de cette phase, l'équipe projet (trois experts) réalise une mission dans les pays volontaires pour rencontrer des décideurs et acteurs nationaux (secteur privé, société civile, autorités locales, milieux académiques, médias, etc.) impliqués dans la mise en œuvre de la SNDD. A partir d'entretiens et de réunions plénières, cette phase conduit à l'élaboration des rapports de missions et des rapports nationaux provisoires.
- 3) **La phase d'examen** est au cœur du processus. Les rapports nationaux provisoires élaborés au cours de la phase précédente sont diffusés parmi les pays concernés. Ces rapports constituent les documents de base pour alimenter les discussions de la Réunion d'examen par les pairs (27 avril 2017, Nice, France).

Les trois phases présentées ci-dessus sont complétées par **la phase de diffusion des résultats**, tant aux échelles nationale que régionale, pour permettre à toutes les Parties Contractantes et aux parties prenantes nationales, ainsi qu'aux autres partenaires, de tirer parti des résultats et des acquis.

Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le SIMPEER implique trois Parties contractantes qui ont manifesté et confirmé leur intérêt pour participer au test pilote : la France, le Maroc et le Monténégro.

I. Elaboration de la méthodologie SIMPEER

L'élaboration de la méthodologie SIMPEER a démarré par la définition d'une feuille de route qui a fixé les principales étapes de l'exercice pilote telles que brièvement rappelées ci-après – voir aussi le rapport méthodologique mise en ligne sur le site Internet du Plan Bleu.

1.1. Définition d'un examen par les pairs

L'expression « examen par les pairs » a pris un sens très spécifique de par sa pratique dans le cadre des accords internationaux. Il constitue un processus impliquant un certain nombre d'acteurs : l'organisme au sein duquel l'examen est entrepris ainsi que son secrétariat ; le pays examiné ; les pays examinateurs. L'efficacité du processus est garantie par une série de facteurs, parmi lesquels le partage des valeurs, le niveau d'engagement des pays examinés et examinateurs, la confiance mutuelle et la crédibilité.

La « pression » des pairs, exercée sur le pays bénéficiaire par les pays examinateurs, est également un facteur essentiel. Même si, comme dans le cas du processus BRICS+G présenté ci-après et utilisé pour le SIMPEER, les pays participants sont à la fois examinateurs et examinés, et jouent les deux rôles en même temps ; les pairs fournissent des recommandations et formulent des observations.

Les bénéfices tirés d'un examen par les pairs sont multiples pour le pays examiné. Outre l'apprentissage et les leçons tirées de l'exercice, le simple fait que l'examen par les pairs soit réalisé à titre volontaire permet au pays d'être plus efficace, dans la mesure où il existe une volonté de changement et d'amélioration, tout en bénéficiant d'une attitude plus positive de la part de l'opinion publique et de la société civile.

2.2. Analyse des mécanismes d'examen par les pairs existants

Parmi les mécanismes existants d'examen par les pairs, quatre ont été identifiés comme pertinents et susceptibles de constituer une source d'inspiration pour le SIMPEER : CAD/OCDE, BRICS+G, MAEP, PEE/CEE-ONU. L'examen de la CNUCED dans le secteur du commerce et les examens nationaux présentés au Forum politique de haut niveau (FPHN) ont également été analysés.

L'analyse de ces mécanismes d'examen par les pairs montre qu'ils partagent tous les mêmes éléments structurels, à savoir :

- un cadre de référence (dans le cas présent la SMDD 2016-2025) ;
- un ensemble convenu de principes ;
- des normes et critères au regard desquels la performance du pays examiné est évaluée (cadre analytique) ;
- des acteurs impliqués pour mener à bien l'examen (organigramme) ;
- un ensemble de procédures pour aboutir au résultat final (phases du processus).

La littérature s'accorde sur la nécessité d'avoir un processus clair et le plus simple possible, avec une phase de préparation, une phase de consultation et une phase d'évaluation suivie de la diffusion des résultats, ainsi qu'une organisation des acteurs impliquées clairement définie et partagée.

2.3. Approche du SIMPEER

L'approche adoptée pour la conception du SIMPEER s'est appuyée sur les mécanismes existants d'examen par les pairs, avec trois phases essentielles : préparation, consultation et évaluation. L'approche SIMPEER met également l'accent sur la diffusion et la gestion des connaissances issues des enseignements tirés afin que le processus d'apprentissage soit aussi efficace que possible.

Le processus SIMPEER s'inspire plus particulièrement de la démarche BRICS+G qui a une approche différente des autres mécanismes d'examen par les pairs dans le sens où chaque pays est à la fois examiné et examinateur, autant bénéficiaires des enseignements que porteurs de contributions. La démarche BRICS+G se distingue également des autres mécanismes dans le sens où il ne s'agit pas d'un processus institutionnalisé doté d'un secrétariat permanent et d'une structure. La phase de préparation de la plateforme BRICS+G comprend l'identification et la définition des questions communes et approuvées pour guider les conférences nationales. Cette étape permet d'impliquer toutes les parties prenantes nationales et constitue une vaste consultation nationale préparatoire à l'examen par les pairs au niveau international.

Ainsi, les Parties contractantes volontaires impliquées dans l'examen SIMPEER sont à la fois examinées et examinatrices. La phase préparatoire a été conduite en étroite concertation avec le point de contact national dans le pays examiné pour définir la liste des questions à soulever lors de la phase de concertation qui a été conduite par l'équipe projet en impliquant le plus large nombre possible d'acteurs du développement durable à l'échelle nationale. La phase d'examen par les pairs a comporté l'échange des rapports nationaux et une réunion en face-à-face où chacun des points de contact a présenté les résultats de la phase de consultation qui ont été discutés et commentés par les pairs.

L'approche du SIMPEER est résumée dans le schéma ci-dessous :

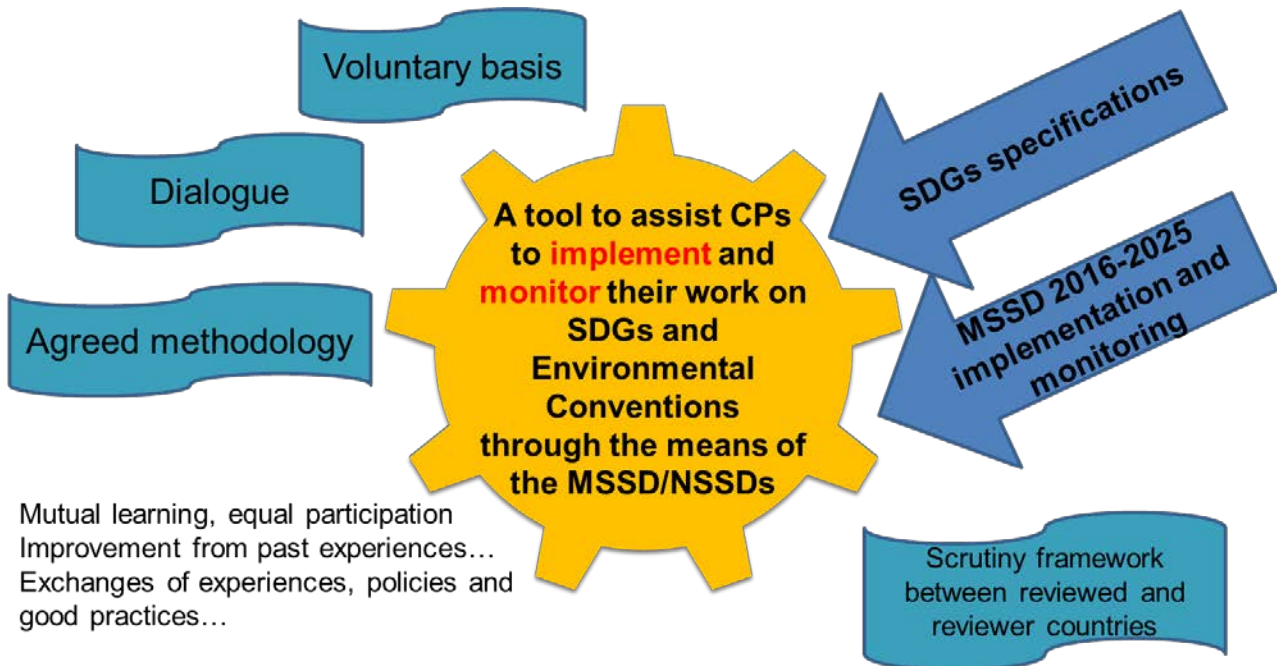


Figure 1 : Approche SIMPEER

2.4. Mobilisation des Parties contractantes volontaires

Le SIMPEER vise à aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone dans leurs efforts en faveur du développement durable, en intégrant les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles, en renforçant la coopération avec la communauté internationale, et en incorporant les recommandations et décisions des accords internationaux dans des initiatives nationales.

Le SIMPEER ne doit pas devenir une nouvelle et autre obligation pour les pays qui viendrait alourdir la charge de travail liée aux processus, engagements et respect de leurs obligations prises à l'échelle régionale ou internationale. Il doit constituer un incitatif et une opportunité pour la collecte et la synthèse de tous les travaux réalisés par un pays, non seulement dans le cadre de l'Agenda 2030 et ses ODD, mais aussi dans le cadre des autres conventions et accords thématiques (par exemple le climat, la biodiversité, la désertification, la pollution, etc.). Il doit refléter les progrès accomplis par le pays pour intégrer ces politiques thématiques dans ses stratégies, politiques et actions de développement et devenir ainsi un outil qui appuie de façon efficace l'intégration et la sensibilisation sur ces problématiques.

La réussite et l'efficacité du processus SIMPEER dépend dans une très large mesure de la combinaison d'un certain nombre de facteurs dont, en particulier, le partage des valeurs, l'engagement, la confiance mutuelle, l'ouverture d'esprit et la crédibilité. Il est donc important que les Parties contractantes aient une parfaite connaissance du processus et soient fermement engagées dans sa mise en œuvre, et que tous les participants mettent en place des conditions favorables, notamment des ressources suffisantes, pour mener à bien le processus.

2.5. Dimensions de l'analyse SIMPEER

Le SIMPEER porte davantage sur les structures et processus visant à mettre en œuvre le développement durable à l'échelle nationale que sur des questions thématiques et sectorielles spécifiques. Il s'intéresse principalement aux expériences concrètes dans la conception, la gestion, l'application et le suivi des politiques et activités nationales visant la durabilité du développement, notamment les stratégies nationales de développement durable. Les objectifs et orientations stratégiques de la SMDD 2016-2025 sont les thèmes centraux des échanges et du dialogue. De même et dans la mesure où la SMDD 2016-2025 consiste à créer des liens entre l'échelle régionale méditerranéenne et l'échelle globale (Agenda 2030 et ses ODD), les objectifs, mesures et actions stratégiques prévus au niveau national sont analysés à la lumière des réponses nationales à ces processus mondiaux. Voir Figure 2.

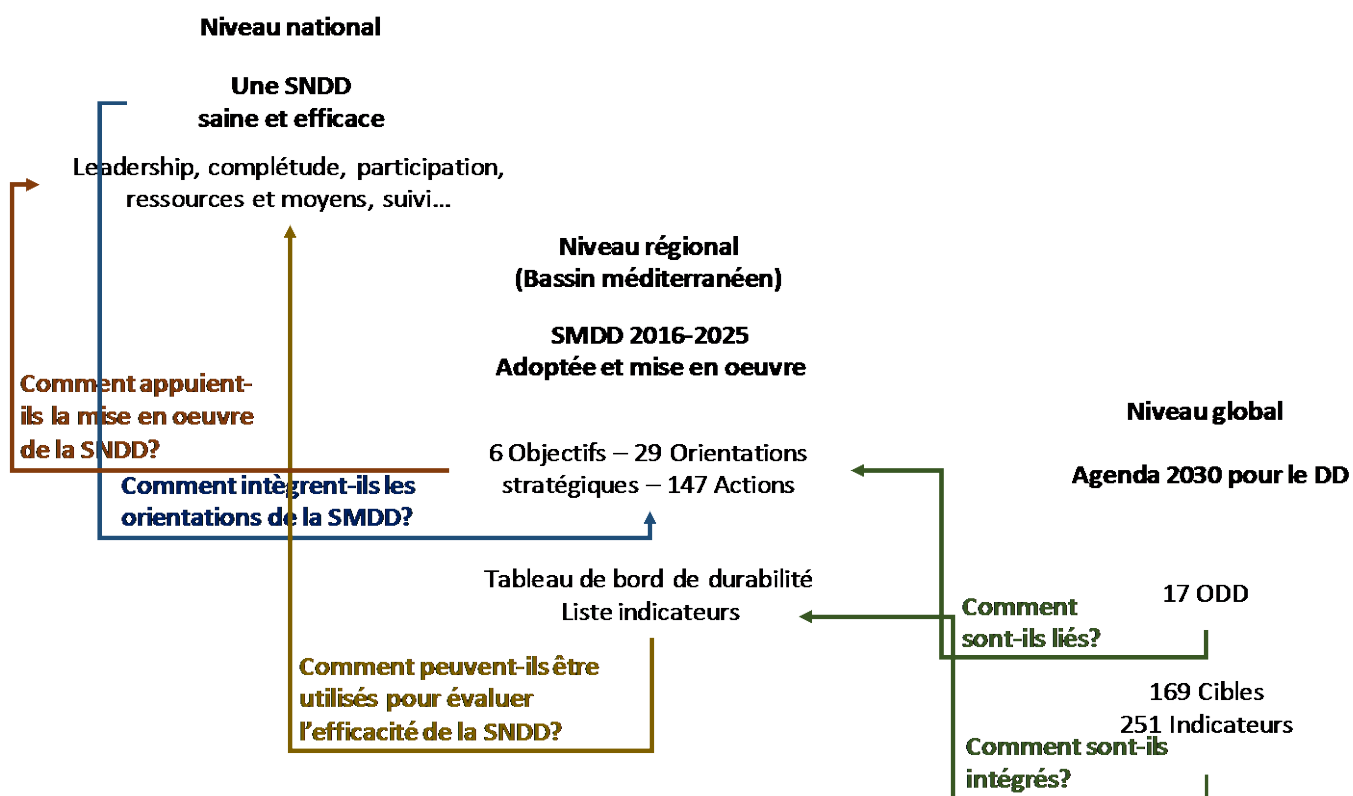


Figure 2 : Etablir des liens entre le niveau national et les niveaux régional et mondial

Par ailleurs, le cadre analytique SIMPEER doit s'appuyer sur des éléments communs caractérisant une SNDD saine et efficace que sont :

- le leadership, l'appropriation par les acteurs nationaux et de solides engagements politiques ;
- l'intégration, l'examen des liens entre les trois piliers du développement durable (c'est-à-dire les objectifs économiques, sociaux et environnementaux intégrés à l'ensemble des secteurs, territoires et générations) ;
- la gouvernance, l'inclusion, la participation, les partenariats fructueux et institutionnalisés, la confiance ;
- les ressources et moyens de mise en œuvre (objectifs et responsabilités clairs, capacités de développement et environnement favorable, axés sur les résultats) ;
- le suivi et l'évaluation du processus, des résultats et des impacts.

Pour compléter le cadre analytique du SIMPEER, les éléments indiqués ci-dessus ont été mis en perspective avec les objectifs et orientations stratégiques de la SMDD 2016-2025 et transposés dans un modèle qui détermine les orientations méthodologiques, tout en s'autorisant une certaine souplesse pour s'adapter aux spécificités de chaque Partie contractante.

Ce modèle identifie des questions précises à aborder avec le pays examiné pendant la phase de consultation et dont les résultats servent à élaborer le rapport national, document de base pour la phase d'examen. Ces questions doivent permettre d'interroger la manière dont les objectifs, mesures et actions stratégiques prévus au niveau national dans le cadre de la SNDD transposent la SMDD 2016-2025 – c'est-à-dire la stratégie régionale qui intègre l'Agenda 2030 et ses ODD aux niveaux régional et national –, en mettant l'accent sur les cinq dimensions de l'analyse indiquées ci-dessus.

2.6. Les principales phases du processus SIMPEER

Trois phases essentielles jalonnent le processus SIMPEER.

La première étape concerne **la préparation et la planification** de l'exercice, en identifiant et mobilisant les Parties contractantes volontaires, en définissant avec elles la méthodologie à suivre et en préparant les premières revues documentaires qui permettent d'aboutir au questionnaire.

La deuxième phase est relative à **la consultation**, elle permet de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées par le développement durable à l'échelle du pays examiné pour répondre aux questions identifiées lors de la phase précédente et ainsi dégager les éléments qui feront l'objet de l'examen par les pairs.

Cette deuxième phase débouche sur l'élaboration d'un rapport national qui met en contexte la SNDD et les éléments identifiés (bonnes pratiques, leçons acquises, défis, opportunités, etc.) pour chacune des cinq dimensions de l'analyse. Ces rapports constituent les documents de travail de la réunion d'examen par les pairs, point d'orgue de la troisième phase, **la phase d'examen**, où les pays pairs sont réunis avec l'équipe de projet SIMPEER et le Secrétariat du PNUE/PAM-Convention de Barcelone pour examiner les rapports des pays et finaliser les recommandations et enseignements tirés. Le Comité de pilotage de la CMDD peut également assister à ces réunions sous réserve des ressources disponibles. Appropriation et participation seront assurées en précisant clairement qu'il s'agit d'un processus réciproque : toutes les Parties contractantes pairs participantes reçoivent des recommandations et des observations leur permettant de compléter et/ou d'améliorer leur SNDD dans la mesure où elles agissent réciproquement pour les autres participants.

Ces trois phases structurantes du SIMPEER sont complétées par une **phase d'approbation-diffusion-communication des résultats**, à l'échelle nationale des pays examinés, avec une restitution des résultats auprès des parties prenantes, et à l'échelle régionale méditerranéenne, avec la présentation des rapports et des réalisations à la CMDD, puis aux Points Focaux Nationaux lors de leur réunion ordinaire et aux Parties contractantes (en marge ou à l'occasion de l'ordre du jour de la COP). Un système de gestion des connaissances du SIMPEER est en outre mis en place pour un échange d'expérience entre les pays méditerranéens.

2.7. Calendrier indicatif pour un mécanisme SIMPEER à grande échelle

Le SIMPEER est un exercice biennal qui doit avoir lieu pendant les intersessions des COP. Sa durée réelle est de 18 mois pour laisser le temps d'exécuter les procédures administratives requises, avant d'engager le processus (préparation des termes de référence, constitution de l'équipe projet, expression d'intérêt des Parties, etc.) et à la fin de l'exercice pour de préparer les documents soumis à la COP dans les délais convenus (révision, traduction, et diffusion des documents, etc.).

	M 1	M 2	M 3	M 4	M 5	M 6	M 7	M 8	M 9	M 10	M 11	M 12	M 13	M 14	M 15	M 16	M 17	M 18
Phase de préparation																		
Identification des PC volontaires																		
Revue bibliographique																		
Élaboration de questions																		
Phase de consultation																		
Réunion nationale																		
Synthèse du rapport national																		
Consultation entre les pays examinés																		
Phase d'examen																		
Organisation de la ou des réunions																		
Réunion face à face																		
Finalisation des rapports d'examen																		
Diffusion																		
Niveau national																		
Niveau régional																		

Tableau 1 : calendrier du SIMPEER

2.8. Organigramme

Le SIMPEER est supervisé par la présidence de la CMDD, en étroite collaboration avec le Comité de pilotage de la CMDD, qui exerce un rôle d'orientation et de surveillance de l'ensemble du processus. Le SIMPEER est mis en œuvre par le Secrétariat du PNUE/PAM-Convention de Barcelone à travers son Centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB), agissant en qualité de secrétariat technique pour cette activité.

Le CAR/PB mobilise une équipe d'experts pour la mise en œuvre de cette activité, incluse dans le Programme de travail du PAM ; l'équipe de projet du SIMPEER comprend un chargé de programme du Plan Bleu et deux consultants (expert principal chargé des examens par les pairs et conseiller principal pour le développement durable). D'autres composantes du PAM sont impliquées, le cas échéant, en lien avec les thèmes spécifiques abordées.

Au niveau national, les principaux acteurs sont les représentants des États, habituellement le ministre de l'Environnement, les Points focaux nationaux de la Convention de Barcelone et de la CMDD, ainsi que l'interlocuteur désigné comme point de contact national pour faciliter et suivre le processus. Les représentants des États doivent s'assurer de la participation des parties prenantes clés au niveau national, notamment pendant la phase de consultation.

2.9. Description des résultats attendus

Au niveau national pour les Parties contractantes volontaires impliquées dans l'exercice, les principaux résultats du processus SIMPEER sont les rapports de mission et les rapports techniques mis à leur disposition au cours du processus, en tant que documents de référence pour la phase de consultation, puis finalisés après prise en compte des suggestions et des résultats des missions et des consultations. Les rapports nationaux d'évaluation, pour chaque Partie contractante participante, sont finalisés à travers l'intégration des résultats et des suggestions issus de la phase d'examen, en particulier des recommandations et actions proposées pour remédier aux faiblesses et difficultés identifiées. Les rapports nationaux d'évaluation sont alignés avec l'approche et le contenu des Examens nationaux volontaires présentés au FPHN, afin de renforcer les synergies entre la CMDD et le FPHN ainsi qu'entre la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et l'Agenda

2030. Après validation par les Parties contractantes examinées, les rapports nationaux doivent être diffusés par le biais de conférences nationales, conférences de presse ou tout autre événement.

Au niveau régional, les résultats du SIMPEER comprennent le présent rapport final, le rapport et la feuille de route méthodologiques, les résultats de la revue documentaire et des réunions de consultation avec les Parties contractantes participantes, les rapports de mission, les rapports nationaux et le rapport de la réunion d'examen par les pairs.

Une plateforme virtuelle dédiée au SIMPEER répertorie et archive l'ensemble de ces documents. Un Système de gestion des connaissances (SGC) sera mis en place, il doit être aussi simple que possible, s'agréant aux systèmes existants, apportant une valeur ajoutée et sans faire double emploi.

2.10. Gestion des connaissances et renforcement des capacités

Le SIMPEER constitue essentiellement un processus d'apprentissage mutuel et de renforcement des capacités : en s'évaluant réciproquement sur la base de synthèses documentaires, les Parties contractantes apprennent les unes des autres et partagent leurs connaissances. Il s'agit notamment de renforcer les compétences à l'égard de certaines questions ; les bonnes pratiques échangées représentent un puissant outil d'apprentissage par la pratique.

II. Déroulement de l'exercice pilote SIMPEER du biennium 2016-2017

3.1. Mobilisation des Parties contractantes volontaires

Le processus s'appuie sur un engagement volontaire des Parties contractantes examinées. Deux Parties contractantes sont nécessaires pour engager le processus, la participation de trois ou quatre Parties contractantes par biennium étant optimale.

Pour ce premier exercice pilote, ce sont, dans l'ordre chronologique de leur engagement, le Monténégro, le Maroc et la France qui ont confirmé leur volonté de participer à l'examen par les pairs. Ces trois pays assurent ainsi un équilibre régional qui repose sur la participation des Parties contractantes à différents niveaux de développement, ainsi que sur une diversité des pratiques et cultures en matière d'environnement et de développement, avec une Partie contractante de chaque sous-région de la Méditerranée (nord, sud et est) / groupes du PNUE/PAM.

En confirmant leur engagement, les pays volontaires ont identifié un point de contact national qui a interagi avec l'équipe projet, pour notamment :

- fournir les informations nécessaires à la préparation de l'examen par les pairs, constituées des documents de référence sur le développement durable à l'échelle nationale du pays (SNDD, rapports annuels sur l'environnement, évaluations de la mise en œuvre, etc.) ;
- organiser avec le Plan Bleu la mission de consultation conduite dans le pays par l'équipe projet et comprenant des entretiens avec les acteurs nationaux du développement durable et, en particulier, les décideurs politiques, la société civile, le secteur privé, les scientifiques et les médias ;
- contribuer à l'élaboration du rapport national d'examen par les pairs et de sa présentation, en fournissant leur appréciation, avis et recommandations sur les documents élaborés par l'équipe projet ;
- participer à la réunion d'examen par les Pairs et approuver, ensuite, le rapport national final intégrant les recommandations issues de cette réunion.

Dans les trois pays volontaires impliqués dans cet exercice pilote, le point de contact national relève de l'Autorité nationale en charge du développement durable ou de l'environnement, il s'agit du Ministère du développement durable et du tourisme du Monténégro, du Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement et du développement durable du Maroc et du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer de la France.

3.2. Réunion technique avec le Comité de pilotage de la CMDD

La première réunion technique d'examen et de validation de la feuille de route et de la méthodologie SIMPEER a été organisée par le PNUE/PAM et le CAR/PB à Barcelone, en Espagne, le 18 octobre 2016.

Elle a réuni les membres du Comité de pilotage de la CMDD, les points de contact nationaux des Parties contractantes volontaires, les représentants de l'Unité de coordination du PNUE/PAM et l'équipe projet, ainsi que le Point Focal National de Chypre en tant qu'observateur.

Les participants ont pu prendre connaissance de la méthodologie proposée et de la feuille de route définie pour sa mise en œuvre à l'échelle des trois pays volontaires.

Les discussions ont mis l'accent, en particulier, sur les points suivants :

- La planification des activités SIMPEER doivent tenir compte du calendrier des réunions institutionnelles de la Convention de Barcelone (réunion ordinaire de la CMDD, COP, etc.) et des délais requis pour la transmission des documents aux participants ;
- Le processus SIMPEER doit rester aussi simple que possible tant au niveau des moyens requis que du contenu. Ainsi, il ne sera pas fait usage d'indicateurs spécifiques mais des sets d'indicateur existant aux différentes échelles (internationale pour le suivi des ODD, méditerranéenne pour la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025, nationale pour le suivi de la SNDD, etc.) ;
- La SMDD 2016-2025 est une déclinaison des ODD à l'échelle régionale méditerranéenne, elle doit être le prisme au travers duquel seront examinées les actions mises en œuvre à l'échelle nationale dans le cadre des SNDD, elle est utilisée pour guider et harmoniser l'examen dans tous les pays impliqués, il ne s'agit pas d'un outil d'audit ou d'examen mais d'une mise en perspective des stratégies nationales à travers la stratégie régionale méditerranéenne.
- Le SIMPEER est une base importante pour la mise en œuvre et le suivi de la SMDD 2016-2025. C'est aussi une opportunité pour renforcer la visibilité du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone et améliorer le portage politique du système PAM.
- Les résultats des autres examens par les pairs éventuellement entrepris par les pays impliqués dans le SIMPEER doivent être utilisés et valorisés, en particulier les examens nationaux volontaires entrepris par les pays dans le cadre du Forum politique de haut niveau.
- L'analyse des SNDD doit prendre en compte les mesures et les actions entreprises autant à l'échelle nationale que locale.
- Le SIMPEER n'est pas un exercice d'auto-évaluation, cependant l'équipe nationale constituée par le point focal national et le point de contact national sont fortement impliqués dans les phases de consultation et de diffusion, notamment pour contribuer à l'élaboration du questionnaire et la révision des rapports nationaux.
- La phase de diffusion des résultats du SIMPEER à l'échelle nationale est très importante pour renforcer la mobilisation des parties prenantes dans le processus de mise en œuvre, autant de la SNDD et que de la SMDD 2016-2025. Cependant, le SIMPEER ne définira pas de procédures spécifiques à cette phase, c'est aux pays de définir leur programme pour ce faire (conférence de presse, réunion d'instances nationales, site web, etc.)
- Le SIMPEER doit être un processus gagnant-gagnant où les pays volontairement impliqués échangent leurs expériences, bonnes pratiques et leçons acquises et profitent des expériences, avis et recommandations de leurs pairs.
- L'identification des besoins et des attentes des pays est une étape importante du processus pour assurer son efficacité et la synergie avec les autres processus.

Les conclusions de la réunion et les recommandations des participants ont permis d'élaborer la version finale de la méthodologie et d'engager l'exercice pilote avec les trois pays volontaires.

3.3. Organisation et déroulement des missions dans les pays

Les missions de l'équipe projet dans les pays impliqués sont au cœur de la phase de consultation. Elles représentent autant d'occasions de consulter les décideurs nationaux et les principales parties prenantes, de renforcer l'approche participative des SNDD, de s'assurer de l'engagement des parties prenantes, et de sensibiliser le public à la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025.

Les missions comprennent des entretiens et des rencontres bilatérales avec des décideurs nationaux et des acteurs clés du développement durable, ainsi qu'une réunion plénière avec toutes les parties prenantes.

La liste des personnes à contacter et la liste des participants invités à la réunion plénière sont établies en étroite collaboration avec le point de contact national.

Les objectifs des missions sont les suivants :

- Soumettre aux acteurs rencontrés l'analyse et la synthèse des documents (institutionnels, réglementaires/législatifs, stratégiques) fournis par le point de contact national ;
- Préparer un rapport provisoire d'examen national devant être présenté aux pays pairs pour leur réunion d'examen par les pairs ;
- Identifier les sujets clés à discuter lors de la réunion d'examen par les pairs.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- Le rapport national provisoire, élaboré par l'équipe du projet SIMPEER, est discuté par les parties prenantes nationales ;
- Les questions-clés identifiées lors de l'analyse-synthèse des documents sont discutées avec les décideurs nationaux et les principales parties prenantes, et les réponses sont collectées ;
- Le rapport provisoire national est partagé avec les pays pairs en vue de la réunion d'examen par les pairs.

Les missions dans les pays se sont déroulées selon le calendrier suivant :

- Monténégro : du 10 au 13 janvier 2017, à Podgorica ;
- Maroc : du 7 au 9 février 2017, à Rabat ;
- France : les 27-28 avril 2017, à Paris.

D'une manière générale, les missions dans les pays ont montré la capacité de l'Autorité nationale chargée de l'environnement et/ou du développement durable à mobiliser les autres acteurs du secteur public, des collectivités locales, de la société civile, des milieux académiques et du secteur privé – ces derniers ayant cependant été plus difficiles à rencontrer. De même, il a été noté dans les trois pays le fort engagement de l'Autorité nationale chargée de l'environnement et la mobilisation quasi militante et volontariste des équipes nationales chargées de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la SNDD.

A la suite des missions, les rapports nationaux ont été élaborés par l'équipe projet et revus par les points de contacts nationaux. Ces rapports ont ensuite été transmis aux trois points de contacts nationaux des autres pays en tant que documents de base de la réunion d'examen par les pairs.

3.4. Réunion d'examen par les Pairs

La réunion d'examen par les Pairs a eu lieu le jeudi 27 avril 2017 à Nice, France, à la suite de la réunion des points focaux du Plan Bleu. Elle s'est déroulée sur une journée et a comporté une présentation introductive du contexte et de la méthodologie adoptée, puis la présentation par chaque Partie contractante du rapport national de son pays.

La présentation du rapport national, structurée autour des cinq dimensions de l'analyse SIMPEER (leadership et appropriation, intégration et liens entre les trois dimensions du développement durable, gouvernance, ressources et moyens de mise en œuvre, suivi et évaluation) a permis à chacun des trois pays de mettre en relief ses acquis, ses réussites et de questionner les défis qui se posent dans la mise en œuvre de la SNDD. Les deux autres pays intervenant, à chaque fois, pour commenter ces éléments, donner leurs appréciations et formuler leurs recommandations.

La réunion d'examen par les pairs a bénéficié de la participation du Président de la CMMD, qui a dirigé les travaux, et d'un membre du Bureau du CAR/PB, expert de l'OCDE dans le domaine des examens par les pairs. L'équipe projet est restée dans une attitude neutre de facilitateur et de rapporteur des sessions.

Le compte-rendu de la réunion (Annexe 1) synthétise les discussions. Il a été validé par tous les participants, notamment les points de contact nationaux qui ont apporté leurs commentaires, ajouts et corrections pour en faire un document fidèle et complet par rapport aux échanges qui ont eu lieu.

III. Produits et résultats de l'exercice pilote SIMPEER 2016-2017

Les principaux produits obtenus sont les rapports joints en annexe au présent rapport final et accessibles sur le site Web du Plan Bleu au lien suivant : <http://planbleu.org/fr/event/reunion-dexamen-par-les-pairs>. Il s'agit du rapport méthodologique, des trois rapports nationaux et du rapport de la réunion d'examen par les pairs. Ces produits seront complétés par des synthèses à l'attention des décideurs et des dépliants de présentation des résultats pour le grand public.

Au-delà des trois rapports nationaux (Annexes 2, 3 et 4), les résultats obtenus lors de l'exercice pilote sont essentiellement les recommandations et les appréciations émises lors de la réunion d'examen par les pairs. Ils sont synthétisés ci-après et regroupés en trois catégories :

- **les caractéristiques générales et communes des SNDD** des trois pays examinés ;
- **les bonnes pratiques** relevées dans chacun des trois pays ;
- **les défis et les opportunités** identifiés dans chacun des trois pays et commentés par les deux autres.

3.1. Caractéristiques générales communes aux SNDD

Dans les trois pays volontaires impliqués dans ce premier exercice pilote SIMPEER, le développement durable en général et l'environnement en particulier sont explicitement inscrits dans les Constitutions nationales. Dans chaque pays, la SNDD est portée par la plus haute autorité de l'État (SM le Roi du Maroc, le Président de la République au Monténégro et en France).

Les SNDD des trois pays accordent une importance particulière à l'information chiffrée : des indicateurs sont définis et des systèmes sont promus pour asseoir la crédibilité de la stratégie et fournir des éléments d'aide à la décision transparents.

Une autre caractéristique commune aux trois pays est l'aspect intégré des SNDD : ce sont des « stratégies parapluie » qui viennent conforter ou influencer les stratégies sectorielles pour assurer l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et donner une vision commune et partagée de la durabilité du développement.

Dans les trois pays, le processus d'élaboration de la stratégie nationale est un processus participatif et inclusif, basée sur une analyse détaillée des stratégies précédentes et des leçons tirées des expériences passées. L'implication effective des parties prenantes pour passer d'un excellent document stratégique à des politiques agissantes et la conciliation des actions à court terme des politiques publiques avec les objectifs à long terme du développement durable restent toutefois des défis persistants. Les liens établis entre les trois piliers du développement durable sont également fragilisés par les difficultés à trouver l'équilibre entre les impératifs de compétitivité internationale et les efforts nationaux pour atteindre le développement durable, et assurer le financement des surcoûts qui en découlent.

3.2. Bonnes pratiques

Les bonnes pratiques identifiées au cours de l'examen par les pairs sont spécifiques pour chaque pays, elles sont détaillées dans les rapports nationaux et pourraient être davantage documentées et valorisées à travers l'élaboration de fiches techniques ou/et autres documents multimédia pour être diffusées au sein du pays et auprès des autres pays méditerranéens. Il s'agit notamment de la convergence entre SNDD et ODD, de la déclinaison à l'échelle locale des actions nationales, de la fiscalité environnementale, des indicateurs de suivi et du processus de révision périodique permettant un apprentissage et une amélioration continus. Elles sont rappelées ci-dessous d'une manière synthétique pour chacun des trois pays.

Monténégro

La SNDD à l'horizon 2030 du Monténégro a été structurée autour du principe fondateur que le développement durable est basé sur des ressources essentielles (humaines, sociales, naturelles et

économiques) tandis que la gouvernance et le financement sont des dimensions horizontales à même de renforcer la gestion durable de ces ressources.

La SNDD du Monténégro se distingue également par le fait d'avoir été le premier document stratégique à intégrer et transposer les 17 ODD adoptés par la Communauté internationale en 2015. Cette transposition a été étendue au système de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNDD qui intègre les indicateurs définis et adoptés par les Nations Unies pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD.

Les actions entreprises par le pays pour transposer la SNDD à l'échelle locale des 13 municipalités constitue un acquis important dans le processus de mise en œuvre de la SNDD.

Maroc

La SNDD 2016-2030 du Maroc couvrent les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable, elle constitue ainsi un exemple en termes d'intégration de la durabilité dans les secteurs économiques les plus importants pour le développement du pays (tourisme, énergie, agriculture et pêche, artisanat, etc.).

L'exemplarité de l'Etat qui se traduit par l'établissement de conventions intersectorielles constitue un levier pour entraîner les différents secteurs publics dans la mise en œuvre de la SNDD.

Les Observatoires régionaux pour l'environnement et leur interaction avec l'Observatoire national pour l'environnement sont des prérequis importants pour la mise en place du système de suivi-évaluation de la SNDD et pour maîtriser les coûts de collecte et de traitement des données.

France

La Conférence environnementale annuelle et la Semaine de l'environnement organisée chaque année autour du 5 juin constituent des forums pour mobiliser les acteurs et favoriser le processus de démocratisation du dialogue environnemental.

Les Hauts fonctionnaires pour le développement durable (HFDD) jouent un rôle important dans la transposition de la Stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable (SNTEDD) dans les différents secteurs de l'économie.

Le système de suivi-évaluation et l'élaboration des indicateurs de suivi de la SNTEDD et des ODD bénéficient d'un environnement institutionnel, technique et scientifique performant constitué par l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) et d'autres observatoires thématiques et sectoriels comme le Service Observation et Statistique du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Le Rapport de suivi de la mise en œuvre de la SNTEDD soumis chaque année au Parlement est un moyen efficace pour renforcer le portage politique de la SNTEDD et la mobilisation des parties prenantes.

3.3. Défis et opportunités - recommandations

Monténégro et Maroc

En partageant des niveaux de développement économique similaire, le Monténégro et le Maroc rencontrent certains défis communs pour lesquels la réunion d'examen par les Pairs a fourni des propositions de recommandations communes. Ces recommandations sont ici résumées au regard de chacune des cinq dimensions de l'analyse SIMPEER, elles sont complétées, dans les rapports nationaux des deux pays, par d'autres recommandations plus spécifiques à chacun des deux pays.

Leadership et appropriation : Pour passer à la phase de mise en œuvre des SNDD, le concept de développement durable et les dispositions et recommandations des SNDD doivent se traduire par la mise en œuvre de politiques sectorielles (réglementations, instruments économiques, stratégies d'information, fonctionnement des organismes publics et privés, etc.). L'harmonisation des stratégies et plans d'actions sectoriels avec la SNDD doivent être définis selon des processus intégratifs et participatifs.

Le leadership fourni par les plus hautes autorités de l'État n'empêche pas de veiller à ce que les autres parties prenantes, y compris celles du secteur public, participent au plus haut niveau de gouvernance. Il est également nécessaire de veiller à ce que la délégation du leadership à un niveau inférieur de responsabilité

n'implique pas une dilution des responsabilités et des engagements du ministère en matière de mise en œuvre de la SNDD.

Il est important d'assurer l'engagement continu de tous les ministères et départements chargés de la mise en œuvre des recommandations du Conseil national, quel que soit le changement dans les structures de gouvernance des différents ministères.

Les structures institutionnelles (Conseil national, commissions sectorielles, groupes de travail, etc.) mises en place pour permettre la consultation entre les parties prenantes devront être renforcées pour devenir de véritables forums de dialogue et de co-construction.

Intégration et liens entre les trois dimensions du développement durable : Pour éviter l'impasse d'un développement industriel et social consumériste des économies excessivement carbonisées et aller directement vers une économie verte et inclusive, sans consommation non durable des ressources et du capital naturels, les conditions nécessaires et favorables (*enabling environment*) doivent être mises en place pour encourager l'innovation, le développement de filières, la valorisation de ressources innovantes et la création de valeur ajoutée et de richesse. Le secteur privé devrait être encouragé à saisir ces opportunités pour développer son savoir et savoir-faire et assurer la transition écologique des processus de production et de commercialisation.

La société civile devrait, quant à elle, participer à cette dynamique en travaillant sur les modes de consommation à travers d'une part, l'information, la sensibilisation et la formation des consommateurs et d'autre part, la vigilance pour dénoncer les pratiques peu durables. Les médias peuvent jouer un rôle significatif dans l'information et la sensibilisation des consommateurs et des populations en général ; par exemple, le programme de formation des journalistes mis en œuvre par le Secrétariat d'État chargé du Développement durable du Maroc devrait être maintenu et renforcé, en ciblant les enjeux de la SNDD 2016-2030 selon les priorités établies par les plans d'action annuels.

La promotion des choix de développement durable à l'échelle locale/régionale est essentielle pour une mise en œuvre réussie de la SNDD. L'information sur les bonnes pratiques, l'échange d'expériences et la promotion des succès entre les différentes régions/municipalités devraient être encouragées afin de leur permettre d'enrichir leurs expériences. Un éventuel examen par les pairs à l'échelle locale pourrait être envisagé, ainsi que l'établissement d'un mécanisme de coordination qui permettra la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre de la politique de développement durable au niveau local.

Gouvernance et inclusion : Les partenariats avec la société civile doivent être renforcés. Le renforcement des capacités de la société civile à travers des programmes spécifiques de formation et d'encadrement devrait être promu par les Autorités nationales en charge de l'environnement.

Les médias ont un rôle important à jouer dans le processus d'appropriation et de mise en œuvre de la SNDD à tous les niveaux : leur mobilisation doit continuer et leur formation renforcer sur les problématiques spécifiques de la SNDD.

Les forums de citoyens doivent être poursuivis et renforcés afin de sensibiliser et former le grand public, et initier un dialogue sur des questions critiques relatives au développement durable.

Le secteur privé est mû par des considérations de marché et de profits. Son appropriation de la SNDD et sa participation à sa mise en œuvre seront assurées au regard de considérations de rentabilité et d'amélioration des conditions de production. Outre les outils à développer, incitatifs d'un côté, pénalisants de l'autre, un plan de communication pour promouvoir les expériences de grandes entreprises nationales qui ont adopté les principes du développement durable et des mesures performantes serait utile pour assurer un effet d'entraînement au sein du tissu économique.

L'élaboration des stratégies locales (régionales et municipales) de développement durable a pour objectif de permettre l'appropriation des principes promus et des actions préconisées par la SNDD par l'échelon administratif et les acteurs locaux. L'information, la sensibilisation et la formation des acteurs locaux est un prérequis nécessaire pour que la SNDD devienne le document de référence pour la planification du développement à l'échelle locale et pour assurer l'engagement des citoyens dans les actions visant la durabilité du développement et le verdissement de l'économie.

Ressources et moyens de mise en œuvre : Les SNDD du Monténégro et du Maroc rejoignent la SMDD 2016-2025 en préconisant l'amélioration de l'accès à la « finance climat » pour financer la mise en œuvre de la SNDD : une action régionale commune à l'échelle des pays méditerranéens devra être envisagée pour accompagner les pays à identifier les ressources nécessaires et travailler sur leur mobilisation.

Les SNDD envisagent aussi d'autres sources de financement innovantes pour renforcer leur mise en œuvre. La mise en place de ces mécanismes innovants de mobilisation de ressources devra être accélérée. Il convient cependant de souligner que les SNDD servent également à mettre en valeur ce qui se fait déjà dans les différents secteurs (bonnes pratiques) ; il ne s'agit pas tant de chercher de nouveaux financements pour des actions qui sont déjà inscrites et budgétisées mais d'intégrer la durabilité dans ces actions.

L'opérationnalisation et l'efficacité de fonds national pour le développement durable est un souci partagé par tous les pays qui mériterait une plus grande réflexion commune à l'échelle méditerranéenne.

Par ailleurs, avec l'appui des institutions financières bi ou multilatérales, le secteur bancaire a un rôle important à jouer pour faciliter les « effets multiplicateurs » et devenir un véritable promoteur des principes du développement durable auprès du secteur privé grâce à des incitations économiques (prêts, etc.). C'est un rôle qui doit être planifié avec soin dans le cadre d'une collaboration tripartite qui mobilise les autorités nationales pour mettre en place la réglementation et les fonds, les organismes internationaux de développement et de financement, et les institutions financières nationales qui disposeront d'incitatifs techniques et financiers pour apporter un réel soutien au secteur privé sous forme de prêts ou de subventions. Ainsi, les plans d'action seront mis en œuvre et appliqués sans que l'État n'ait à développer et gérer de nouveaux mécanismes.

Cependant, aussi importante soit-elle, la seule mise en place des mécanismes de financements (taxes, fonds, prêts, subventions, etc.) n'est pas suffisante : il faut s'assurer que les montants disponibles soient à la hauteur des besoins et que les actions soient efficaces.

La mobilisation de financements et la fiscalité environnementale sont deux sujets importants pour financer la mise en œuvre des SNDD. La mobilisation des ressources non-financières, à travers des activités soutenues par la société civile, et l'inclusion des citoyens en tant que consommateurs ou producteurs des biens et des services, sont des leviers importants à ne pas négliger.

Suivi-évaluation : La diffusion des indicateurs et l'utilisation de toutes les informations recueillies doivent être assurées pour démontrer leur utilité et leur valeur ajoutée, et ainsi mobiliser les acteurs pour financer le système de suivi des SNDD. La coordination de tous les acteurs afin d'éviter les doubles emplois, harmoniser et partager les informations est importante pour assurer l'efficacité du système de suivi-évaluation.

Les indicateurs sont importants pour fournir des données en amont de l'élaboration des politiques et pour donner une crédibilité aux SNDD. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'une stratégie n'est pas une fin en soi : elle doit être un instrument de changement.

Des programmes de formation des journalistes et un encadrement des médias devra être promue par l'administration pour assurer l'accès du public à une information intelligible et pertinente sur les SNDD, leurs enjeux et leur mise en œuvre.

France

La stratégie française est assez spécifique, dans le sens où elle constitue une étape vers le développement durable à travers un processus de transition écologique prévue sur trois années. Les défis rencontrés en France dans la mise en œuvre de la SNTEDD sont ainsi assez différents de ceux rencontrés dans les deux autres pays.

Les recommandations émises par la réunion d'examen par les pairs sont détaillées dans le rapport national de la France. Cependant, il est important de noter que les différences les plus significatives se situent au niveau de :

- **La transposition des ODD au niveau national** et leur prise en charge par les différents acteurs à travers un portage politique plus effectif et plus visible. En effet, la SNTEDD est axée sur les problématiques environnementales même si les mesures préconisées pour leur prise en compte sont de nature socio-économique. Pour couvrir les ODD, elle devra être complétée par les volets économique

et social. Cela suppose une collaboration interministérielle accrue et une mise en cohérence de différentes instances chargées de la coordination et du dialogue (Conseil national de la transition écologique, Conseil économique, social et environnemental, etc.). Le dialogue entre les parties prenantes devrait donc être renforcé pour identifier les équilibres entre les trois piliers du développement durable et les options nécessaires pour aboutir à un nouveau modèle de société.

- **La démocratie environnementale** : le dialogue sur l'environnement et le renforcement de la participation des citoyens, au-delà de la participation de la société civile dans les deux instances de gouvernance environnementale (le Conseil national de transition écologique et la Conférence environnementale annuelle). À l'échelle locale, la fonction d'animation territoriale devra être renforcée et/ou mise en place pour une anticipation concertée des transitions souhaitées dans une approche prospective et multisectorielle.
- **L'interface entre la science et la politique** est à renforcer pour que l'expertise scientifique indépendante soit un véritable levier pour la mise en œuvre et le suivi de la SNTEDD et des ODD. La recherche fondamentale et appliquée devrait être encouragée et contribuer à la mise en œuvre de la SNTEDD et des mesures et actions qui en découlent ; il faudrait intégrer les ODD dans la planification de la recherche nationale et dans les programmes communautaires (par exemple Horizon 2020).
- **L'efficacité de l'utilisation des ressources** pour la mise en œuvre de stratégies et pratiques de développement durable. Une structure comprenant l'analyse *ex ante*, à mi-parcours et *ex post* de toutes les activités réalisées grâce aux ressources mobilisées pour la mise en œuvre du développement durable permettrait de mieux concentrer les efforts et les ressources avant et pendant la mise en œuvre.
- **La synergie** entre le suivi de l'Accord de Paris et l'intégration des ODD : le système de suivi existant pourrait être renforcé de manière critique et proposer un nouveau modèle combinant efficacement les deux sans redoubler de coût ni d'effort.

Conclusions

L'exercice pilote SIMPEER du biennium 2016-2017 constitue la première expérience de mise en œuvre de l'Annexe II de la Décision IG.22/17 de la COP 19 qui a recommandé la mise en place « *d'un processus simplifié d'examen par les pairs (...) comme moyen pour renforcer le rôle de la CMDD en tant que plateforme régionale pour l'échange des expériences* ».

Les trois Parties contractantes volontaires se sont engagées avec courage et détermination dans cet exercice inédit ; ils ont fourni les moyens nécessaires pour sa réalisation selon la méthodologie adoptée en commun au cours de la réunion technique organisée à Barcelone en octobre 2016. Il s'agit notamment de la fourniture des documents de référence sur le développement durable dans le pays, de la disponibilité des points de contacts nationaux pour l'organisation et le déroulement des missions dans les pays et leur participation aux réunions, technique et d'examen, organisées au cours du processus.

L'exercice pilote SIMPEER a comporté trois phases :

- La phase de préparation qui s'est déroulée de juillet à décembre 2016 et a débouché sur l'adoption du « *rapport méthodologique sur le mécanisme simplifié d'examen par les pairs des stratégies nationales pour le développement durable* » (disponible sur le site Internet du Plan Bleu), la mobilisation des trois pays volontaires et l'élaboration d'un questionnaire sur la base de la revue des documents de référence sur le développement durable fournis par les points de contact nationaux.
- La phase de consultation s'est déroulée de janvier à avril 2017. Elle a comporté les missions dans les pays organisées en étroite concertation avec les points de contact nationaux et effectuées par l'équipe projet qui a pu ainsi rencontrer les principales parties prenantes du développement durable et recueillir leurs appréciations, commentaires et suggestions sur la mise en œuvre des SNDD, de la SMDD 2016-2025 et des ODD. Les informations recueillies au cours de ces missions ont permis d'élaborer les versions préliminaires des rapports nationaux qui présentent l'analyse des SNDD, vues sous le prisme de la SMDD 2016-2025, selon cinq dimensions d'analyse : *le leadership et l'appropriation, l'intégration et les liens entre les trois dimensions du développement durable, la gouvernance et l'inclusion, les ressources et les moyens de mise en œuvre et le suivi-évaluation*. Pour chacune de ces

cinq dimensions, des questions ont été identifiées pour guider les discussions de la réunion d'examen par les pairs.

- La phase d'examen, avec la réunion d'examen par les pairs (Annexe 1) constitue le point d'orgue qui a permis aux points de contact nationaux de présenter le rapport national et aux pays pairs de réagir pour donner leurs appréciations, remarques, suggestions et avis. Les résultats de cette réunion ont permis d'élaborer la version finale des rapports nationaux (Annexe 2, 3 et 4), en apportant les corrections nécessaires et en dépassant les questions posées pour s'acheminer vers les recommandations formulées par les pairs.

A l'issue de l'exercice pilote, les trois Parties se sont félicitées des résultats obtenus. Ils ont estimé que les échanges d'une part à l'intérieur des pays (avec les acteurs nationaux et locaux) et d'autre part entre les trois pays impliqués ont permis d'atteindre l'objectif de dialogue, d'échange et d'apprentissage sur les pratiques et expériences relatives au développement durable, tel que recommandé par la Décision IG.22/17. La mise en exergue des pratiques et expériences représente une source d'inspiration pour promouvoir de nouvelles actions à l'échelle nationale dans le cadre de la mise en œuvre des SNDD.

Les missions de l'équipe projet dans les pays ont permis aux points de contacts nationaux d'avoir des échanges et des contacts directs avec plusieurs acteurs nationaux et locaux, elles ont constitué ainsi une opportunité de promouvoir tant la SNDD que la SMDD 2016-2025 et la mise en œuvre des ODD dans les pays.

Plusieurs pistes ont été identifiées pour améliorer le processus dans les exercices futurs. Il s'agit notamment du renforcement de l'équipe projet par des représentants des pays impliqués et de la participation des pays examinés en qualité d'observateur pour assurer la continuité du processus d'apprentissage et de transmission au cours des prochains exercices. Il est également recommandé de poursuivre la sélection des Parties contractantes dans la même optique de couvrir les différentes sous-régions méditerranéennes et les différents niveaux de développement.

Par ailleurs, l'exercice SIMPEER devrait davantage concerner l'appui apporté par l'échelle régionale/méditerranéenne à la mise en œuvre de la SNDD et des ODD, et vice-versa. Le travail préparatoire qui a consisté à croiser les objectifs et orientations stratégiques de la SMDD 2016-2025 avec les objectifs, enjeux et axes stratégiques des SNDD a montré une cohérence d'ensemble. Cependant, ce travail devrait être approfondi par une analyse à un niveau plus fin sur les actions, les cibles et les indicateurs. C'est en effet à ce niveau d'analyse que la mise en perspective des SNDD avec la SMDD 2016-2025 pourrait être renforcée. C'est également à ce niveau qu'il faudrait améliorer la lisibilité des liens entre la SMDD et les ODD. Il ne s'agit pas de processus distincts mais du même processus à des échelles de gouvernance différentes, la SMDD 2016-2025 étant un outil qui doit permettre de traduire les ODD à l'échelle méditerranéenne.

Cette première expérience du SIMPEER devra être capitalisée et valorisée à travers une plateforme Internet dédiée, avec un archivage systématique et interactif des principaux documents collectés et élaborés, pour mettre les résultats à la disposition de toutes les Parties contractantes et inciter ainsi la mobilisation d'autres pays pour le prochain exercice.

Références

APRM, 2002, African Peer Review Mechanism (APRM): Base Document, NEPAD/HSGIC/03-2003/APRM/MOU/Annex II, 10 juin 2002, <http://aprm-au.org/view-publication?nxtpbdi=12&&pubId=152>

APRM, 2003 Objectives, standards, criteria and indicators for the African Peer Review Mechanism, NEPAD/HSGIC-03-2003/APRM/Guideline/OSCI, 9 mars 2003, <http://aprm-au.org/view-publication?nxtpbdi=12&&pubId=156>

Bernard Kouari et Afeikhena Jerome, 2006 : African Peer Review Mechanism: Progress so far and lessons learnt, APRM Secretariat, Midrand, 12 décembre 2006, <https://www.oecd.org/investment/investmentfordevelopment/37985266.pps>

APRM, Supplementary Document to APRM Guidelines for Country Review, The APRM National Structure, <http://aprm-au.org/view-publication?nxtpbdi=12&&pubId=158>

BRICS+G Sustainability and Growth, Brazil, Russia, India, China, South Africa and Germany in Dialogue on Sustainability Strategies, A Conference Report,

https://www.nachhaltigkeitsrat.de/fileadmin/migrated/media/bricsplusg_booklet_09.pdf

BRICS+G Sustainability and Growth, Brazil, Russia, India, China, South Africa and Germany in Dialogue on Sustainability Strategies, Initial Questions,

https://www.nachhaltigkeitsrat.de/fileadmin/user_upload/English/pdf/Brics/BRICSplusG_Initial_Questions.pdf

ESDN, 2015 – 2030 Agenda for sustainable development, http://www.sd-network.eu/quarterly%20reports/report%20files/pdf/2015-October-The_2030_Agenda_for_Sustainable_Development.pdf

OCDE, 2001 – Les lignes directrices du CAD : Stratégies de développement durable, principes de base pour les stratégies de développement durable, (<http://www.oecd.org/fr/environnement/environnement-developpement/31588757.pdf>)

OCDE, 2003 – L'examen par les pairs : un instrument de l'OCDE pour la coopération et le changement, (http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/economics/peer-review_9789264099210-en-fr#page2)

OCDE, 2006 – Stratégies nationales de développement durable : Bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE, (<http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/36655852.pdf>)

OCDE, 2016 – Manuel de référence pour les examens par les pairs réalisés par le CAD 2015-2016, ([https://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/DCD-DAC\(2012\)23-FINAL-Fr.pdf](https://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/DCD-DAC(2012)23-FINAL-Fr.pdf))

Mark Halle & Robert Wolfe, 2016 – Follow-up and review for the 2030 Agenda: Bringing coherence to the work of the HLPF, Policy Brief, International Institute for Sustainable Development

Plan Bleu, What regional process for the monitoring of the MSSD 2016-2025 implementation?, Workshop on monitoring of the MSSD 2016-2025 implementation, 30-31 mars 2016, Rapport de l'atelier (http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/MSSD%20Monitoring%20workshop%20report_final.pdf)

PRIME-SD - Peer Review Improvement through Mutual Exchange on Sustainable Development: A guidebook for peer reviews of national sustainable development strategies, 2006

SDG Index & Dashboards, a global report, juillet 2016, SDSN Secretariat et Bertelsmann Stiftung, (https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSt/Publikationen/GrauePublikationen/SDG_Index_Dashboard_full.pdf)

Swanson DA et Pinter L et al. (2004), National Strategies for Sustainable Development: Challenges, Approaches and Innovations in Strategic and Co-ordinated Action, International Institute for Sustainable Development (IISD), (https://www.iisd.org/pdf/2004/measure_nat_strategies_sd.pdf)

CNUCED, 2015, UNCTAD peer review mechanism for competition law: 10 years of existence, A comparative analysis of the implementation of the Peer Review's, Recommendations across several assessed countries, CNUCED/DITC/CLP/2015/4, Geneva, (http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditccpl2015d4_en.pdf)

UNECE, Information paper, 20 years of Environmental Performance Reviews: Impacts, lessons learned and the potential to integrate the Sustainable Development Goals, Remis par la CEE-ONU et le PNUE, 27 mai 2016, ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/5, (<https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2016/ece/ece.batumi.conf.2016.inf.5.e.pdf>)

PNUE, 2014 – Guidance in preparing a national sustainable development strategy: managing sustainable development in the new Millennium – Background paper no.13 - DESA/DSP/PC2/BP13, (http://www.un.org/esa/sustdev/publications/nsds_guidance.pdf)

Nations unies, 2016- Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial – Rapport du Secrétaire général - A/70/684 (http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/684&referer=/english/&Lang=F)

Annexe 1

Rapport de la Réunion d'Examen par les Pairs (Nice, France, 27 avril 2017)

Annexe 1 : Rapport de la Réunion d'Examen par les Pairs (Nice, France, 27 avril 2017)

Introduction

Le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) a été décidé par les Parties contractantes à la COP 19 (Athènes, Grèce, février 2016) comme un cadre d'amélioration et d'apprentissage mutuels qui promeut un dialogue entre les pays méditerranéens sur l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD.

Basé sur un principe volontaire et de participation à parts égales des Parties, le SIMPEER cherche à établir, à partir d'une méthodologie convenue, l'échange d'expériences, de politiques et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale. Ce mécanisme d'examen par les pairs représente un incitatif important pour assurer l'examen des SNDD au regard de la SMDD 2016-2025, utilisée comme cadre de référence et traduction à l'échelle de la région méditerranéenne des orientations mondiales de l'Agenda 2030 et ses ODD.

À partir des dispositions de l'Annexe II de la Réforme de la Commission CMDD) et documents constitutifs mis à jour de la CMDD et de l'analyse des mécanismes existants d'examen par les pairs, la méthodologie du SIMPEER prévoit les trois phases suivantes :

- 1) La phase préparatoire ;
- 2) La phase de consultation ;
- 3) La phase d'examen.

Les trois phases présentées ci-dessus sont complétées par la phase de diffusion des résultats, tant aux échelles nationale que régionale, pour permettre à toutes les Parties Contractantes et aux parties prenantes nationales, ainsi qu'aux autres partenaires, de tirer parti des résultats et des acquis.

Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le SIMPEER implique trois Parties contractantes qui ont manifesté et confirmé leur intérêt pour participer au test pilote : la France, le Maroc et le Monténégro.

I. Organisation de la Réunion d'examen par les pairs

Les deux premières phases du processus présenté ci-dessus ont été réalisées entre juillet 2016 et mars 2017. Un rapport national provisoire a été élaboré par l'équipe projet pour chaque pays. Après validation par les points de contact nationaux, les rapports nationaux provisoires ont été partagés entre les trois Parties contractantes volontaires.

En parallèle à la Réunion des Points Focaux Nationaux du Plan Bleu (25-26 avril 2017, Nice, France), l'Unité de Coordination du PAM et le Plan Bleu ont décidé d'organiser la Réunion d'examen par les pairs le 27 avril 2017. Cette réunion était cruciale dans le cadre du processus SIMPEER car elle visait à faire examiner par les pairs les rapports nationaux provisoires. Les pays pairs étaient invités à partager leurs expériences respectives, commenter les réussites et les bonnes pratiques identifiées au cours de la phase de consultation et formuler des recommandations pour faire face aux défis auxquels les pays sont confrontés dans la mise en œuvre de leur SNDD. Dans le même temps, ils pouvaient bénéficier de l'expérience et des meilleures pratiques des pays pairs.

L'objectif général de la Réunion d'examen par les pairs était donc d'examiner les rapports nationaux provisoires et de formuler des recommandations clés en vue du rapport final du test pilote SIMPEER. Au cours de cette réunion, chaque Partie contractante était invitée à présenter son propre rapport national provisoire, tandis que les pays pairs étaient chargés de commenter et de formuler des recommandations. L'équipe projet est restée dans une position neutre pour faciliter les discussions et prendre note des débats et des recommandations.

Les résultats attendus de cette rencontre étaient les suivants :

1. Les Parties contractantes volontaires présentent leurs rapports nationaux provisoires pour les mettre en débat en vue des observations et recommandations des pays pairs ;
2. Les Parties pairs formulent des recommandations pour relever les défis ;
3. L'équipe projet recueille les résultats de la réunion pour finaliser les rapports nationaux et rédiger le rapport final du test pilote SIMPEER.

II. Déroulé de la Réunion d'examen par les pairs

2.1. Introduction de la réunion

M. Julien Le Tellier, chargé de programme, a brièvement introduit le contexte de la réunion. M. Rachid Firadi, Président de la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD), a présidé la réunion. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé l'importance du processus SIMPEER pour la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et en tant que produit phare de l'exercice biennal 2016-2017 de la CMDD. Il a remercié le PAM et le Plan Bleu pour leurs efforts quant à l'aboutissement du processus et à la réussite de l'exercice pilote 2016-2017. Il a souligné l'importance du SIMPEER dans le contexte actuel, après l'adoption des ODD, parallèlement au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) dans lequel plusieurs pays méditerranéens sont invités à présenter leur Examen national volontaire et à concrétiser leurs engagements pour assurer la durabilité de leur développement. Il a félicité les Parties contractantes volontaires, à savoir la France, le Maroc et le Monténégro, qui se sont engagées dans l'exercice pilote du SIMPEER, témoignant ainsi de leur leadership et engagement en faveur de du développement durable. Il a rappelé l'objectif général de la réunion qui a consisté à recueillir les recommandations des pays pairs sur chacun des rapports nationaux provisoires présentés et discutés.

M. Julien Le Tellier a été invité à rappeler le contexte ayant conduit au mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies nationales de développement durable, en particulier :

- l'adoption, en février 2016, de la SMDD 2016-2025 en tant que cadre politique intégratif et fédérateur, élaboré à partir d'un vaste processus de consultation, afin de sécuriser un futur durable pour la Région Méditerranée en cohérence avec les ODD. La SMDD 2016-2025 a vocation à harmoniser les interactions entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, guider les SNDD et stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes pour la mise en œuvre du développement durable. Comme le met en évidence son sous-titre (*Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement économique et social*), la Stratégie repose sur la conviction que l'investissement dans l'environnement est le meilleur moyen pour sécuriser la création d'emplois durables et le développement socio-économique de long terme ;
- les recommandations de la COP18 en faveur de la réforme de la CMDD et du mécanisme innovant d'examen par les pairs ;
- les réunions de la CMDD et de son Comité de pilotage qui ont permis d'aboutir à l'adoption des termes de référence du mécanisme d'examen par les pays pairs, tels qu'ils figurent en Annexe II de la Décision IG.22/17 de la COP19.

M. Julien Le Tellier a rappelé les grandes lignes de la méthodologie adoptée et les étapes réalisées pour arriver à ce moment crucial du processus qui consiste en l'examen par les pays pairs des rapports nationaux provisoires.

L'agenda de la réunion a ensuite été adopté.

Les rapports nationaux provisoires ont été présentés dans l'ordre de la manifestation d'intérêt des pays pour être candidats au test pilote SIMPEER 2016-2017, qui correspond aussi à l'ordre de la réalisation des missions pays par l'équipe projet : Mme Marija Mijuskovic pour le Monténégro ; Mme Rajae Chafil pour le

Maroc, M. François Guerber pour la France. C'est aussi l'ordre dans lequel les rapports nationaux provisoires sont présentés (Annexes 2, 3, 4).

Les discussions qui ont suivi les présentations ont abordé les principaux points reportés ci-après pour chaque pays et au regard de chacune des cinq dimensions du cadre d'analyse SIMPEER : (i) Leadership et appropriation ; (ii) Intégration et liens entre les trois composantes du développement durable ; (iii) Gouvernance et inclusion ; (iv) Ressources et moyens pour la mise en œuvre ; (v) Suivi et évaluation.

2.2. Présentations et discussions du rapport national provisoire du Monténégro

Leadership et appropriation

Le mécanisme mis en place pour assurer la cohérence des stratégies sectorielles avec la SNDD comprend le Conseil national du développement durable, du changement climatique et de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et ses 4 groupes de travail. Six ministères sont représentés dans le Conseil national et dans les groupes de travail. Les groupes de travail ont la possibilité de faire appel à d'autres compétences des secteurs public et privé et des milieux académiques pour les thématiques et les secteurs qu'ils examinent. Les stratégies sectorielles sont examinées par les groupes de travail au regard de leurs domaines de compétence. Sur la base des rapports fournis par les groupes de travail, le Conseil national émet des conclusions et des recommandations transmises au Gouvernement qui, à son tour, appelle les ministères concernés à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations. Le Secrétariat du Conseil national assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations par les différents ministères concernés et veille à inscrire l'examen des résultats de ce suivi à l'agenda des réunions du Conseil national.

Bien que le leadership soit assuré au plus haut niveau de l'Etat (Président de la République), le cadre opérationnel du Conseil national mérite d'être renforcé. Il faut également s'assurer que la délégation du leadership à un niveau inférieur ne constitue pas une dilution de la responsabilité du ministère concerné dans la mise en œuvre de ses obligations en matière de déclinaison de la SNDD dans sa stratégie sectorielle – et pas seulement du point de vue d'une ligne ministérielle à une autre. Le changement de structure gouvernementale est aussi un défi important quand il s'agit de préciser les champs d'action de chaque ministère et de s'assurer de la continuité de ses engagements dans la mise en œuvre des recommandations du Conseil national.

Le leadership placé au niveau du Chef de l'État permet de toucher toute la population du Monténégro. Le Secrétariat du Conseil national relève du ministère du Tourisme et du Développement durable (MTDD) : c'est le ministère qui assure le travail de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Conseil national. Le rang du MTDD dans la hiérarchie gouvernementale n'est pas défini, toutefois son poids politique est important du fait de la visibilité dont il bénéficie dans les médias et de la place qu'il réussit à occuper au sein du pouvoir central. Cependant, il faudrait que le Secrétariat du Conseil national ait une position plus forte dans la structure gouvernementale, ce qui lui permettrait d'instruire les autres ministères sur les mesures à prendre pour la déclinaison de la SNDD dans les stratégies sectorielles. C'est pourquoi la SNDD préconise que le secrétariat du Conseil national soit assuré par le Cabinet du Premier ministre ou par le Vice-premier ministre.

La SNDD constitue un cadre d'intégration du concept de développement durable dans les politiques nationales. En réunissant toutes les parties prenantes et notamment les principaux secteurs de l'économie (agriculture, énergie, tourisme, etc.), le Conseil national assure la prise en compte du concept de développement durable dans les stratégies sectorielles. Cependant, le concept de développement durable doit être également traduit dans la mise en œuvre de ces politiques (réglementations, instruments économiques, stratégies d'information, fonctionnement des organisations publiques et privées). Le Conseil national assure la cohérence des politiques sectorielles avec la SNDD et le Gouvernement traduit ses recommandations aux différents ministères qui sont, par ailleurs, membres du Conseil national. Ce mécanisme constitue un cercle où un ministère doit rendre compte de ses actions au Gouvernement qui les dicte et au Conseil dont il fait partie.

Intégration et liens entre les trois composantes du développement durable

L'approche horizontale est imposée par le Gouvernement aux différents ministères sur la base des recommandations du Conseil national (cf. ci-dessus). L'intégration verticale (du central au local) se fait sur une base volontaire ; la SNDD prévoit que les municipalités déclinent la Stratégie au sein de leurs stratégies et plans de développement.

Les municipalités sont dans l'obligation de développer des stratégies et des plans de développement ; selon la loi, elles ne sont pas obligées d'élaborer des stratégies locales de développement durable en soi, mais elles sont dans cette obligation conformément aux mesures du plan d'action pour la mise en œuvre de la SNDD. Le MTDD apporte aux municipalités un soutien pour les aider à intégrer les concepts et principes de durabilité dans leurs stratégies et plans de développement. Ce soutien comprend une expertise qui leur manque et le MTDD cherche à mobiliser des financements pour permettre aux municipalités de recourir à une expertise extérieure. La participation du MTDD aux processus d'élaboration des stratégies et plans de développement à l'échelle des municipalités est informelle, à travers la participation des fonctionnaires du MTDD aux réunions locales. Cependant, le MTDD a pour ambition d'inscrire ces actions dans un cadre formel. Le processus est très lent, mais il tend à s'améliorer. L'une des activités dans ce domaine est un projet avec Global Footprint Network (GFN) concernant l'élaboration d'un plan d'action pour le développement durable de la capitale Podgorica.

L'examen de la cohérence des stratégies et plans de développement des municipalités avec la SNDD est assurée par le Conseil national et ses groupes de travail. Trois municipalités sont membres du Conseil et représentent les trois régions du pays (intérieure, centre et côtière) ; il y a un roulement annuel.

Deux acteurs sont très importants dans le processus d'intégration verticale :

- 1) L'Union des municipalités n'est pas très puissante, mais dispose d'un grand potentiel qui pourrait être mobilisé pour assurer une plus grande intégration de la SNDD dans les stratégies municipales de développement ;
- 2) Le ministère de l'économie qui est en charge de l'application de la loi sur le développement régional et qui pourrait faire adopter des amendements de cette loi pour y intégrer la durabilité du développement dans les municipalités.

L'échange d'expérience, l'information sur les bonnes pratiques et la promotion des réussites entre les différentes municipalités sont à encourager pour permettre aux municipalités de s'enrichir mutuellement de leurs expériences respectives : la question se pose d'un possible examen par les pairs à l'échelle locale.

D'un côté, l'intégration des trois composantes du développement durable suppose un arbitrage entre les temps courts des mandats électoraux et du marché et les temps longs de la durabilité des actions. D'un autre côté, les ODD insistent sur la réduction de toutes les inégalités (revenus, âge, genre, régionale, etc.). La SNDD du Monténégro intègre ces deux préoccupations à travers :

- 1) La priorisation annuelle des mesures et des actions à mettre en œuvre pour assurer l'intégration de la durabilité dans les stratégies sectorielles de développement et l'évaluation périodique (biannuelle, à mi-parcours et finale) de la mise en œuvre de ces mesures et actions ;
- 2) L'analyse des ressources sociales et la caractérisation des inégalités existantes (régionale Nord/Sud, démographique, genre...) ont permis de définir les mesures nécessaires pour réduire ces inégalités (par exemple, transfert d'une université du sud du pays vers le nord).

Gouvernance et inclusion

Le MTDD évalue que 12% de la population du Monténégro a été directement impliquée dans l'élaboration de la SNDD, à travers sa participation aux différentes consultations organisées. Pour impliquer les parties prenantes, les approches sont différentes en fonction de chaque type d'acteurs : par exemple, le monde académique à travers des conférences, Internet et les réseaux sociaux ; le secteur public à travers des questionnaires ; les jeunes à travers les réseaux sociaux, etc. Les médias jouent un rôle très important et

doivent être mis à contribution. Des partenariats doivent être établis pour toucher les différents acteurs/publics : rôle d'ambassadeur joué par certaines ONG et pour l'organisation de tables-rondes, etc.

Communiquer sur les thèmes les plus porteurs (santé, alimentation, changement climatique...) est bien plus mobilisateur qu'un plaidoyer générique sur les concept et principes du développement durable. À cet égard, l'expérience des forums citoyens en France est intéressante pour sensibiliser/former et engager le dialogue avec les populations sur des questions cruciales pour le développement.

Il faut aussi mobiliser les consommateurs pour changer les modes de vie, de consommation et donc de production. D'autres leviers existent comme la fiscalité et les pénalités. Des actions judiciaires intentées par les ONG mobilisent l'attention du public, obligent les grands groupes à adopter des politiques de développement durable et les PME suivent. Des mécanismes existent pour contrôler la durabilité des investissements privés, mais ils n'ont pas été mis en œuvre lors du boom économique qui a conduit à de fortes pressions sur le littoral.

L'inclusion des différents acteurs est relativement aisée dans le processus d'élaboration de la stratégie, mais elle est plus difficile quand on passe à la phase de mise en œuvre. Le passage d'un très bon document stratégique à de bonnes mesures politiques et actions demandent l'éducation, la sensibilisation et l'implication du public, la formation/sensibilisation des journalistes pour s'assurer de leur participation à chaque événement et de la couverture des événements dans les médias. La formation des médias est importante pour leur permettre de traduire les politiques publiques en langage accessible pour le grand public (par exemple, Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne). La formation et le renforcement des capacités de la société civile sont également essentiels pour en faire un véritable relais vers le grand public.

Ressources et moyens pour la mise en œuvre

Le budget de l'État couvre les mesures identifiées par les ministères au regard des recommandations du Conseil national pour assurer l'intégration de la SNDD dans les stratégies sectorielles. Le secteur privé n'a pas d'obligation de réserver une part de son budget aux actions de durabilité de ses activités. En revanche, les incitations (fiscalité, lignes de financement spécifiques, tarification, etc.) constituent des leviers pour le mobiliser dans le financement du développement durable. Le système bancaire national en partenariat avec les institutions de financement international multilatéral constitue également un bon levier pour le financement du développement durable. Ces leviers sont identifiés dans la SNDD, mais leur mise en œuvre est un exercice complexe à améliorer.

Suivi et évaluation

La volonté du pays d'intégrer tous les indicateurs définis aux échelles internationale, régionale et nationale dans le système de suivi de la SNDD nécessite de :

- Construire le système de suivi sur l'architecture existante et des partenariats solides avec toutes les structures qui détiennent les informations et les données nécessaires à la définition et au renseignement de ces indicateurs ;
- Assurer la diffusion des indicateurs et l'utilisation de toute l'information collectée pour en démontrer l'utilité et la plus-value et assurer ainsi la mobilisation des acteurs pour financer le système de suivi de la SNDD ;
- Coordonner l'ensemble des acteurs pour éviter les duplications d'effort, partager les référentiels et harmoniser les informations.

La mise en place de système d'information n'est en général financée par les organisations internationales et bilatérales que si elle s'inscrit dans le cadre d'un projet d'infrastructure.

2.3. Présentations et discussions du rapport national provisoire du Maroc

Leadership et appropriation

La SNDD n'a pas été adoptée avant le 20 mars 2015, comme prévu par la Loi cadre no.99-12. Le texte a nécessité des modifications suite aux recommandations de certaines parties prenantes, notamment pour la révision de l'évaluation budgétaire de la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que de l'horizon de cette Stratégie qui a désormais été fixé à 2030 pour être en conformité avec l'Agenda 2030 adopté par la Communauté Internationale. L'adoption de la SNDD fait partie des premières priorités du nouveau gouvernement. Cette adoption formelle devrait être effective prochainement, ce qui permettra d'engager la procédure de mise en œuvre et la mise en place du Comité de pilotage et des Comités de suivi sectoriels prévus. Il est proposé que le Comité de pilotage de la SNDD soit présidé par le Chef du Gouvernement, ce qui devrait renforcer son portage politique.

Tous les engagements du Maroc en faveur du développement durable ont été pris en compte dans la SNDD, cependant une étude est lancée en 2017 pour l'aligner sur les ODD – qui ont été adoptés après la finalisation de la SNDD.

Un mécanisme de coordination de la mise en œuvre de la SNDD est mis en place : la direction du Changement climatique et de l'Economie verte assure cette coordination à travers une unité « Project Management Office » (PMO) dont le fonctionnement est financé par le budget du Secrétariat d'État chargé du Développement durable, tandis que la direction de l'Observation, des Etudes et de la Planification est chargée du processus d'évaluation de la mise en œuvre de la SNDD.

Intégration et liens entre les trois composantes du développement durable

La SNDD couvre tous les secteurs de développement économique et social, sans se substituer aux plans et stratégies sectoriels dont la plupart intègrent déjà les principes de durabilité du développement. La Stratégie est ainsi considérée comme un processus important qui vient conforter les stratégies sectorielles, leur assurer un portage politique plus fort, une mise en cohérence vers un objectif commun et partagé de durabilité. Cependant, la multitude des plans et stratégies sectorielles, qui ont en outre des portées temporelles différentes, constitue l'une des difficultés dans la mise en œuvre de la SNDD. Le Secrétariat d'État chargé du Développement durable apporte l'expertise nécessaire pour permettre cette coordination à travers le comité de pilotage et les comités de suivi de la SNDD qui seront mis en place dès son adoption par le nouveau gouvernement.

Les objectifs d'inclusion promus par les ODD, notamment par les deux ODD les plus connectés avec les questions sociales (ODD 10 Réduction des inégalités et ODD 12 Consommation responsable) sont pris en compte dans les stratégies sectorielles : réduction des inégalités hommes/femmes, loi pour lutter contre toute forme de discrimination contre les femmes, lutte contre la pauvreté avec l'Initiative nationale pour le développement humain / INDH). La SNDD consacre, en outre, un enjeu spécifique à la réduction des inégalités.

En termes d'intégration verticale, le ministère de l'Environnement a élaboré des termes de référence pour l'élaboration des stratégies régionales de développement durable (SRDD) qui intègrent les ODD et constituent une déclinaison de la SNDD à l'échelle territoriale/locale. Les SRDD sont une initiative du Secrétariat d'État chargé du Développement durable qui engage le processus en partenariat avec les Conseils régionaux et les municipalités à travers des ateliers régionaux. Il est prévu que des Conseils régionaux de développement durable soient créés et que le Conseil national de l'Environnement (CNE) soit érigé en Conseil national de développement durable (CNDD).

Gouvernance et inclusion

La SNDD promeut « l'exemplarité de l'État » comme levier pour la mise en œuvre du développement durable. Cet axe est assorti de 6 objectifs et de 14 indicateurs pour que l'État mette en œuvre, dans ses propres institutions, la démarche qu'il recommande pour l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, à

travers notamment une démarche d'exemplarité sur les achats publics durables, sur l'éco-responsabilité et sur sa responsabilité sociale et sociétale.

Pour renforcer l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre de la SNDD, un plan de communication pour promouvoir les expériences de grandes entreprises nationales qui ont adopté des mesures de développement durable performantes serait utile pour assurer un effet d'entraînement dans le tissu économique. Une attention particulière devra être portée aux PME dont la modestie des moyens pourrait être perçue comme une barrière insurmontable.

Le Maroc est observateur à la Convention d'Aarhus et le processus pour améliorer et renforcer l'accès du public à l'information environnementale est bien avancé. Il existe ainsi plusieurs processus de consultation ouverts aux citoyens et la société civile qui est considérée comme un relais important sur lequel le ministère s'appuie pour mobiliser le public. Aussi, le Secrétariat d'État chargé du Développement durable accorde, chaque année, un financement (jusqu'à 300.000 Dirhams – environ 30.000 Euros) à des projets environnementaux menés par la société civile. Il organise également des sessions de formation sur l'environnement et le développement durable et le management des projets. Des subventions sont également accordées aux chercheurs (5 millions de Dirhams par an) sur la base d'un appel à projets pour promouvoir la R&D dans les domaines prioritaires de l'environnement et du développement durable.

Ressources et moyens pour la mise en œuvre

Le financement de la SNDD se fait, dans la plus grande proportion (estimée à 95%), à travers les budgets des ministères dans le cadre du financement de leurs stratégies sectorielles qui intègrent les principes de développement durable. L'action du Secrétariat d'État chargé du Développement durable a, en grande partie, appuyé l'élaboration des stratégies sectorielles, notamment à travers des financements internationaux. Dès la promulgation de la SNDD (à venir avec le nouveau gouvernement, mai ou juin 2017), un plan d'action sera défini et les 5% restant seront alors ventilés en fonction des actions à mettre en œuvre.

Une réflexion est initiée au sein du Secrétariat d'État chargé du Développement durable pour envisager l'inscription d'une ligne budgétaire spécifique à la mise en œuvre de la SNDD, en dehors des actions déjà programmées par les stratégies sectorielles et budgétisées dans ce cadre. La SNDD sert également à mettre en valeur ce qui se fait déjà dans les différents secteurs (bonnes pratiques) ; il ne s'agit pas tant de chercher de nouveaux financements pour des actions qui sont déjà inscrites et budgétisées mais d'intégrer la durabilité dans ces actions.

Le Fonds national pour l'environnement sera érigé en Fonds national pour le développement durable et constituera un levier pour le financement de la mise en œuvre de la SNDD. L'opérationnalisation et l'efficacité d'un fonds national pour le développement durable est un souci partagé par tous les pays et mériterait une plus grande réflexion commune.

La mise en place de mécanismes de mobilisation de financements (taxes, fonds, etc.) est une action importante pour la mise en œuvre de la SNDD et nécessite beaucoup d'efforts : concertation, débats, lois, etc. Cependant, la seule mise en place ne suffit pas, il faudrait que les montants disponibles soient à la hauteur des besoins et que les actions soient efficaces : problème des taxes trop coûteuses à collecter par rapport aux ressources prélevées.

La mobilisation de financements et la fiscalité environnementale sont deux sujets importants pour tous les pays, elles méritent que l'échange et la réflexion soient poursuivis au-delà de l'exercice SIMPEER (analyses des expériences des pays les plus avancées et mise à disposition des autres pays : documentation, ateliers de renforcement des capacités...).

Suivi et évaluation

La SNDD est assorti d'un plan de suivi et d'évaluation détaillé qui doit démarrer dès 2017.

Un mécanisme d'information des médias et du grand public sur la mise en œuvre de la SNDD est prévu, il sera mis en place dès le lancement de la mise en œuvre de la SNDD. Plusieurs sessions d'information, de

sensibilisation et de formation des journalistes sont organisées par le Secrétariat d'État chargé du Développement durable pour constituer un relais avec le grand public.

La cohérence entre les différents sets d'indicateurs (SNDD, ODD) sera examinée par l'étude lancée en 2017 sur la cohérence SNDD/ODD. Un travail d'analyse des trois jeux d'indicateurs (SNDD, SMDD et ODD) devrait permettre d'identifier les indicateurs communs aux trois échelles. C'est un travail important du fait du nombre d'indicateurs à analyser qui mériterait d'être partagé si un pays l'a déjà réalisé ou planifié de le faire.

La collecte et le traitement des données sont maîtrisés à travers les 12 observatoires régionaux et l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD). Un modèle de système d'information est élaboré par le Secrétariat d'État chargé du Développement durable pour servir d'exemple aux observatoires régionaux pour développer des systèmes régionaux interopérables entre eux et avec le système national. Ce modèle intègre autant les indicateurs de suivi de la SNDD que ceux de suivi des ODD. L'observatoire national de l'environnement et du développement durable est chargé de la synthèse des données et informations à l'échelle régionale et de leur intégration dans le système national de suivi de la mise en œuvre de la SNDD. En revanche, la communication officielle de ces informations est du ressort du Haut-Commissariat au Plan qui constitue la référence en matière d'information statistique du Maroc.

L'accès du public aux informations sur l'environnement et le développement durable est régi par la Loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information adoptée le 31 juillet 2014.

2.4. Présentations et discussions du rapport national provisoire de la France

Leadership et appropriation

Le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Transition Écologique vers le Développement Durable (SNTEDD) a été piloté par le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), en lien avec le Conseil national de la transition écologique (CNTE) et les Hauts fonctionnaires au développement durable (HFDD). Une Délégation interministérielle au développement durable (DIDD), confiée au ministère en charge de l'Environnement par le Premier ministre, anime le Comité des hauts fonctionnaires au développement durable (HFDD) et en assure le secrétariat permanent. Les HFDD de chaque ministère sont chargés de la déclinaison ministérielle de la Stratégie nationale et de la promotion des actions de développement durable dans leur domaine de compétence, à travers les stratégies ministérielles (sectorielles) de développement durable élaborées sur la base de principes communs qu'ils ont définis ou à travers des programmes ou projets phares.

Le rôle de coordination interministérielle et le rôle de coordination de la démarche dans son ensemble, avec tous les acteurs, sont assurés par la même personne (puisque la Commissaire générale au développement durable est aussi la Déléguée interministérielle au développement durable). Le réseau des HFDD se réunit 4 à 5 fois par an ; il publie une lettre d'information accessible sur le site Internet du ministère en charge de l'Environnement.

Intégration et liens entre les trois composantes du développement durable

La SNTEDD est conçue principalement à partir des enjeux environnementaux, même si certaines réponses sont d'ordre économique ou social – alors que la SNDD du Monténégro est structurée à partir d'un diagnostic et d'une analyse de toutes les ressources, et que la SNDD du Maroc embrasse aussi les composantes économiques et sociales. La vision de la SNTEDD est celle d'une période transitoire, 2016-2020, de changement des comportements. L'élaboration d'une nouvelle stratégie après 2020 pourrait être une SNDD à part entière, en fonction des résultats obtenus dans la mise en œuvre de la SNTEDD.

Une matrice a été élaborée pour montrer comment et dans quelle proportion chaque enjeu de la SNTEDD couvre les ODD : cette matrice montre une cohérence d'ensemble qui doit néanmoins être complétée.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) n'ont jamais été bien connus dans les gouvernements des pays développés, sauf au sein des ministères des Affaires étrangères ou des organismes chargés de l'aide au développement. En revanche, les ODD adoptés en 2015 concernent tous les pays, développés et en voie de développement ; les pays développés s'aperçoivent ainsi qu'ils ont beaucoup d'efforts à fournir pour atteindre les cibles de tous les ODD (réduction des inégalités par exemple).

L'Agence Française de Développement s'est saisie de l'ODD relatif à l'aide au développement : c'est le seul ODD qui fait l'objet d'un plan d'action. Pour les autres ODD, le Commissariat général au développement durable (CGDD) a été chargé d'effectuer une analyse des écarts (*gap analysis*) entre ce qui est déjà en cours (plan d'action ou stratégie) et les cibles ODD à atteindre, identifiant ainsi les actions à mettre en œuvre pour combler les écarts.

Gouvernance et inclusion

La Semaine de l'environnement est un bon exemple d'action de promotion du développement durable auprès du public. Le nombre d'initiatives labellisées est significatif du niveau d'intégration du développement durable dans les pratiques : 4.000 en France, grâce à l'ancienneté de la démarche et à la taille du pays.

La mise en place d'un réseau d'« Ambassadeurs » du développement durable (ou de la SNTEDD) représente une bonne pratique, même s'il s'avère difficile de trouver les personnes volontaires et que cela nécessite de grands investissements en temps pour la formation des Ambassadeurs et l'animation du réseau.

Il est difficile de faire des réunions du Conseil national de transition écologique (CNTE) de vrais ateliers de travail compte tenu du nombre de membres qu'il regroupe (58) et de la variété des sujets considérés ; la démarche est avant tout informative (communication, capitalisation autour des pratiques). C'est néanmoins un lieu de rencontre et d'échange qui a son importance en termes de réunion des représentants de l'ensemble des parties prenantes. Ce sont les commissions spécialisées mises en place par le CNTE qui sont de véritables lieux de débats et de discussions.

Le CNTE a un rôle consultatif, sur la conception et le suivi de la stratégie nationale. Mais il joue aussi un rôle central dans l'organisation d'une « conférence environnementale » annuelle (sauf l'année de la COP 21-CCNUCC). Les recommandations de cette conférence présidée par le Président de la République remontent au gouvernement à travers une feuille de route qu'adresse le Premier ministre à tous les autres ministères après chaque conférence annuelle. Le CNTE assure un suivi régulier de la mise en œuvre de cette feuille de route. D'autre part, le rapport sur la mise en œuvre de la SNTEDD élaboré chaque année pour le Parlement permet d'informer les députés à travers la fourniture d'indicateurs et d'informations nécessaires pour discuter les budgets et les options prises.

Ressources et moyens pour la mise en œuvre

Le but de la fiscalité écologique n'est pas de collecter davantage de recettes, mais de faire évoluer les assiettes des recettes fiscales pour les rendre plus équitables et plus « vertes ». Certaines taxes peuvent ne pas être « rentables » dans la mesure où leur collecte peut coûter une bonne partie de ce qu'elles rapportent à l'État. La tendance actuelle en matière de fiscalité environnementale est de s'appuyer sur l'existant, en augmentant le montant des redevances (par exemple : facture d'eau, prix des carburants...). Ainsi, le prélèvement de taxes passe par le marché et la consommation ; l'État n'a pas besoin de mettre en place de nouveaux systèmes de contrôle ou de prélèvement.

Les actions majeures du secteur privé en matière de développement durable sont l'innovation, autant technique qu'organisationnelle. C'est par l'innovation que le secteur privé arrive à exporter son savoir et son savoir-faire. Ainsi, le secteur privé autofinance sa transition écologique : par exemple, la transition vers l'agriculture biologique, les mesures du groupe Véolia pour transformer les déchets en ressources valorisables... L'État, quant à lui, met en place les conditions nécessaires et favorables (*enabling environment*) pour encourager l'innovation, le développement de filières, la valorisation de ressources innovantes, la création de valeur ajoutée et de richesses.

Suivi et évaluation

La France dispose d'un robuste appareil statistique : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), complété par les services des statistiques de quelques ministères (dont le Service d'observation et des statistiques SOeS du ministère en charge de l'environnement), avec divers portails performants mis en ligne sur Internet.

Pour ce qui concerne la SNTEDD, une commission spécialisée du CNTE, présidée par le service de l'observation et des statistiques du MEEM, a animé un travail de mise au point des indicateurs de suivi (et tout récemment un travail identique pour le suivi des ODD). Le rapport annuel sur la mise en œuvre de la SNTEDD soumis au Parlement comporte une première partie d'analyse des indicateurs de développement durable et une deuxième partie relative à la présentation d'expériences et d'actions de développement durable réalisées par les acteurs non publics. Ce rapport est prévu par la loi.

Les indicateurs sont importants car ils permettent d'élaborer les politiques sur des bases factuelles et donnent une crédibilité aux stratégies. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'une stratégie n'est pas une fin en soi, elle doit être un instrument pour induire des changements.

III. Conclusions et perspectives

Les participants ont été invités à donner leurs appréciations sur le test pilote SIMPEER 2016-2017 et leurs recommandations pour les prochains exercices. Le tour de table a permis de relever les principaux points suivants :

3.1. Les principaux avantages tirés de l'exercice SIMPEER

Dans les trois pays examinés, l'environnement et le développement durable sont inscrits dans la Constitution et les Stratégies nationales sont portées par les plus hauts niveaux de l'État (Premier ministre en France, Roi du Maroc, Président du Monténégro).

Une autre caractéristique commune aux trois pays est l'aspect englobant (intégratif) des SNDD, ce sont des « stratégies parapluie » qui viennent conforter ou influencer les stratégies sectorielles pour assurer l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et donner une vision commune et partagée de la durabilité du développement.

Les missions de l'équipe projet dans les pays ont permis aux correspondants nationaux d'avoir des échanges et des contacts directs avec plusieurs acteurs nationaux et locaux, elle a constitué une opportunité de promouvoir tant la SNDD que la SMDD 2016-2025 et la mise en œuvre des ODD.

Les échanges d'une part à l'intérieur des pays (avec les acteurs nationaux et locaux) et d'autre part entre les pays ont permis d'atteindre l'objectif de dialogue, d'échange et d'apprentissage sur les pratiques. La mise en exergue de ces pratiques et expériences représente une source d'inspiration pour promouvoir de nouvelles actions à l'échelle nationale dans le cadre de la mise en œuvre des SNDD.

3.2. Les recommandations pour améliorer le processus SIMPEER

- Lors du prochain exercice SIMPEER, il serait intéressant d'inviter un pays déjà examiné en qualité d'observateur pour assurer la continuité du processus d'apprentissage et de transmission.
- L'équipe d'experts aurait gagné à inclure dans son travail préparatoire et notamment lors des missions dans chaque pays un représentant de chaque pays examiné. Néanmoins, le processus doit rester simple.
- L'exercice SIMPEER devrait davantage concerner l'appui apporté par l'échelle régionale/méditerranéenne à la mise en œuvre de la SNDD et des ODD, et vice-versa.
- La sélection des Parties contractantes devrait se poursuivre dans cette optique de couvrir les différentes sous-régions méditerranéennes et les différents niveaux de développement.

- Le travail préparatoire qui a consisté à croiser les objectifs et orientations stratégiques de la SMDD 2016-2025 avec les objectifs, enjeux et axes stratégiques des SNDD a montré une cohérence d'ensemble. Cependant, ce travail devrait être approfondi par une analyse à un niveau plus fin sur les actions, les cibles et les indicateurs. C'est à ce niveau d'analyse que la mise en perspective des SNDD avec la SMDD 2016-2025 pourrait être renforcée. À cet égard, l'importance de l'information chiffrée et des indicateurs est soulignée car ils donnent une consistance et une crédibilité aux SNDD.
- Les rapports nationaux devraient davantage faire ressortir les expériences réussies, les leçons acquises et les bonnes pratiques des pays examinés, et pas uniquement les défis.
- Cette première expérience du SIMPEER devra être capitalisée et valorisée à travers une plateforme Internet dédiée, avec un archivage systématique et interactif des principaux documents collectés et élaborés, pour mettre les résultats à la disposition de toutes les Parties contractantes. La valorisation des résultats de ce premier exercice devrait aussi permettre de mobiliser d'autres pays pour le prochain exercice.
- Les défis qui sont partagés par l'ensemble des pays sont les suivants :
 - Comment concilier les actions à court terme avec les objectifs de long terme du développement durable ?
 - Comment assurer l'équilibre entre compétitivité internationale des économies et efforts nationaux pour le développement durable ? Comment financer les surcoûts causés ?
- Les bonnes pratiques déjà identifiées dans les rapports nationaux mériteraient d'être davantage valorisées, les pays pourraient les documenter (par exemple à travers une fiche signalétique) et diffuser ces informations ainsi que les autres résultats de l'exercice SIMPEER aux différentes parties prenantes à l'échelle nationale. Il s'agit notamment de la convergence entre SNDD et ODD, de la déclinaison à l'échelle locale des actions nationales, de la fiscalité environnementale, des indicateurs de suivi et du processus de révision périodique permettant un apprentissage et une amélioration continus.
- Ne pas distinguer la SMDD 2016-2025 des ODD : la Stratégie méditerranéenne est un outil qui doit permettre de mettre en œuvre les ODD, il s'agit du même processus. Mais il y a peut-être un effort de mise en forme rédactionnel à fournir pour rendre cela plus évident.

Agenda de la Réunion d'Examen par les Pairs (Nice, France, 27 avril 2017)

8h45 – 9h00	Enregistrement des participants
9h00 – 9h15	Point 1 de l'agenda. Ouverture de la réunion Remarques des organisateurs Présentation des participants
9h15 – 9h30	Point 2 de l'agenda. Adoption de l'agenda et organisation des travaux
9h30 – 10h00	Point 3 de l'agenda. Introduction : approche, méthodologie et travaux réalisés
10h00 – 10h30	Pause-café
10h30 – 12h00	Point 4 de l'agenda. Présentation du rapport national provisoire du Monténégro Discussion et recommandations
12h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 15h30	Point 5 de l'agenda. Présentation du rapport national provisoire du Maroc Discussion et recommandations
15h30 – 16h00	Pause-café
16h00 – 17h30	Point 6 de l'agenda. Présentation du rapport national provisoire de la France Discussion et recommandations
17h30 – 18h00	Point 7 de l'agenda. Conclusion et perspectives

Liste des participants de la Réunion d'Examen par les Pairs (Nice, France, 27 avril 2017)

Prénom	Nom	Organisation	Adresse email
Christian	AVEROUS	Plan Bleu	christian@averous.net
Rajae	CHAFIL	Secrétariat d'État chargé du Développement durable, Maroc	chafil@environnement.gov.ma
Rachid	FIRADI	Secrétariat d'État chargé du Développement durable, Maroc Président de la CMDD	firadi@environnement.gov.ma; firadienvironnement@gmail.com
François	GUERBER	Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), France	francois.guerber@developpement-durable.gouv.fr
Spyridon (Spyros)	KOUVELIS	Consultant Plan Bleu	skouvelis@hol.gr; s.kouvelis@verture.eu
Julien	LE TELLIER	PNUE/PAM	julien.letellier@unep.org
Marija	MIJUSKOVIC	Ministère du Développement durable et du Tourisme, Monténégro	marija.mijuskovic@mrt.gov.me
Ouafa	SAHLI	Consultant Plan Bleu	wafa@essahli.com

Annexe 2
Rapport national – Monténégro

Annexe 2 : Rapport national – Monténégro



Plan d'Action pour la Méditerranée
Convention de Barcelone



MONTENEGRO

MINISTRY OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT
AND TOURISM

Introduction

Faisant suite à un courrier officiel de la part du Coordinateur du PNUE/PAM-Convention de Barcelone, en juin 2016, le Monténégro a été le premier pays à confirmer son intérêt et sa volonté de participer à l'exercice pilote du mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des stratégies nationales de développement durable (SNDD).

Le [ministère du Développement durable et du Tourisme du Monténégro](#) a nommé Mme Jelena Knezevic, directrice du département du développement durable et de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), comme point de contact national pour l'activité SIMPEER. Mme Knezevic a été assistée par Mme Marija Mijuskovic, conseillère auprès du Département en charge du développement durable et de la GIZC.

Mme Jelena Knezevic est secrétaire du Conseil national du développement durable, du changement climatique et de la GIZC, un organe consultatif du gouvernement du Monténégro sur les problématiques de développement durable. Elle a coordonné le processus de développement de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) à l'horizon 2030 qui a été adoptée par le gouvernement en juillet 2016. Elle remplit également le rôle de point focal national pour le PAM et le Plan Bleu, et est membre de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

Mme Marija Mijuskovic a participé à la [Première réunion technique du SIMPEER](#), organisée à Barcelone (Espagne) le 18 octobre 2016, au cours de laquelle les Parties contractantes volontaires et le Comité de pilotage de la CMDD étaient invités à discuter et approuver la méthodologie proposée pour le mécanisme simplifié d'examen par les pairs des SNDD. Mme Mijuskovic a aussi fourni une aide précieuse pour la collecte des documents nationaux nécessaires à la préparation de leurs analyse et synthèse, ainsi que pour compléter le questionnaire, réviser la fiche signalétique pays et, enfin, préparer et organiser la mission de l'équipe projet (trois experts indépendants) au Monténégro.

Mme Jelena Knezevic et Mme Marija Mijuskovic sont vivement remerciées pour avoir apporté toute leur coopération, leur détermination, leur disponibilité et leur appui en assurant l'interface avec l'équipe projet SIMPEER 2016-2017.

Les résultats préliminaires issus de l'analyse documentaire et du questionnaire ont été présentés aux parties prenantes et décideurs nationaux au cours de [la mission réalisée par l'équipe projet à Podgorica au Monténégro du 11 au 13 janvier 2017](#). Le 11 janvier, les experts ont assisté en position d'observateurs à la 31^e session du Conseil national du développement durable, du changement climatique et de la GIZC. Exemple en termes de gouvernance et présidé par le Président du Monténégro, ce Conseil rassemble des ministres ou leurs représentants, ainsi que certains acteurs clés du secteur (collectivités locales, universités, secteur privé, secteur bancaire, secteur de la santé, société civile, etc.) et des experts qualifiés. Le 12 janvier, les experts ont mené un exercice de consultation auprès de différentes parties prenantes nationales et de membres des groupes de travail sur les ressources naturelles, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, le suivi et l'évaluation de la SNDD, et la GIZC. Le 13 janvier, les experts se sont réunis avec des représentants des municipalités du Monténégro : l'objectif de cette réunion était de mieux comprendre les plans locaux sectoriels ou intégrés (à l'échelle municipale), afin de les enrichir de mesures spécifiques visant à les harmoniser avec la SNDD à l'horizon 2030 ainsi qu'avec l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD). Les discussions avec les décideurs et parties prenantes nationaux ont permis d'identifier les leçons acquises, les bonnes pratiques et les réussites, mais aussi les difficultés rencontrées tant lors du processus d'élaboration que dans la phase de mise en œuvre de la SNDD.

L'ensemble des résultats de ces travaux sont présentés dans le présent rapport national, discuté lors de la Réunion d'examen par les pairs à Nice, France, le 27 avril 2017. Ce rapport national intègre les résultats et les recommandations issus de cette réunion.

Le présent rapport présente les résultats de l'examen de la SNDD du Maroc (SNDD 2016-2030). Il couvre les cinq dimensions essentielles présentées dans le rapport méthodologique, à savoir : (i) le leadership et l'appropriation, (ii) l'intégration et les liens entre les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale), (iii) la gouvernance et l'inclusion des acteurs, (iv) les ressources et les moyens pour la mise en œuvre, et (v) le suivi-évaluation.

Le Plan Bleu saisit l'occasion de ce rapport pour remercier le ministère du Développement durable et du Tourisme du Monténégro, et en particulier le Département en charge du développement durable et de la GIZC pour leur disponibilité et leur précieuse contribution à la réalisation de l'activité SIMPEER, ainsi que toutes les parties prenantes monténégrines rencontrées au cours de la mission des experts à Podgorica.

Présentation générale du Monténégro

Le Monténégro se situe au Sud-Est de l'Europe et partage des frontières à l'Ouest et au Nord avec la Bosnie-Herzégovine, au Nord et au Nord-Est avec la Serbie et le Kosovo, au Sud-Est avec l'Albanie et au Sud-Ouest avec la Croatie. Le pays possède également une longue frontière bleue de 293,5 km sur la mer Adriatique.

La population du Monténégro est de 620 029 habitants (2011), répartis sur un territoire en grande partie montagneux de 13 812 kilomètres carrés. La répartition de la population comme du revenu du pays reflète des contrastes régionaux entre un Sud plus peuplé et plus riche (capitale et zone côtière), et des municipalités moins développées au Nord. Par ailleurs, le chômage élevé représente un problème important au Monténégro, avec un taux de chômage moyen de 17,6 % (2015). Doté d'une petite économie ouverte très intégrée sur le plan du commerce et de la finance avec l'Union européenne (UE) et les pays des Balkans occidentaux, le Monténégro a été frappé par la crise financière internationale et par les turbulences financières de l'UE.

Le pays bénéficie de riches ressources en minerais et d'un fort potentiel en énergies renouvelables, ainsi que de paysages naturels spectaculaires. Le Monténégro dépend des revenus du secteur touristique, et ne possède qu'une base industrielle limitée. Bien que sa part du PIB ait décliné au cours des dernières années, le secteur de l'industrie reste dominé par deux grands producteurs : l'usine d'aluminium Podgorica (KAP) et l'aciérie de Nikšić. Malgré de récentes améliorations, le déficit du commerce extérieur du Monténégro demeure très important¹.

Le Monténégro est une économie de services. Le pays a un produit intérieur brut (PIB) de 3 987 milliards de dollars (2015), avec une croissance annuelle de 3,2 % en 2016². Le secteur tertiaire représentait 69,9 % du PIB en 2015. La même année, le secteur industriel a produit 20,3 % du PIB total, tandis que la production primaire – agriculture, exploitation forestière et pêche – en représentait 10,2 %³ : un chiffre inférieur de 60 % environ à la moyenne des 28 États membres⁴. Le rôle du tourisme est en pleine expansion, et devrait s'accroître encore davantage dans les années à venir.

Malgré une contribution au PIB relativement basse, l'agriculture est l'une des principales priorités du développement économique du pays. Ce secteur emploie environ 30 % de la population active et représente le revenu principal ou d'appoint de 49 000 personnes⁵. Les terres agricoles couvrent 518 000 ha, avec un régime foncier caractérisé par un système de petites exploitations (4,6 ha en moyenne). L'agriculture monténégrine est toutefois très variée. Ce secteur bénéficie d'un avantage relatif sur le long terme, dû au fait que les terres n'ont pas été jusqu'à présent surexploitées, et que l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires reste assez faible⁶.

Les forêts couvrent plus de 60 % du territoire. Le Monténégro est un point chaud de biodiversité dans la région méditerranéenne. Fin 2013, la surface totale d'aires protégées a été étendue pour atteindre 12,3 % du territoire du pays. Cette augmentation est principalement due à la création en 2009 du Parc national de Prokletije (16 038 ha). La plus grande partie de la surface protégée (81,3 %) est couverte par les cinq parcs nationaux⁷.

Le Monténégro est un pays riche en eau, avec un débit annuel moyen de 624 m³/s et des nappes phréatiques d'excellente qualité. La part occupée par les carburants solides dans le mix énergétique total représente environ 70 %. 20 % de l'énergie utilisée provient de sources renouvelables, et en particulier hydroélectriques. L'énergie renouvelable représentait en 2012 près de 52 % de la production électrique totale⁸.

En décembre 2010, l'UE a accordé au Monténégro le statut officiel de pays candidat. Les négociations d'adhésion ont débuté en juin 2012. Dans son dernier rapport d'avancement sur le Monténégro publié en 2016, la Commission européenne remarquait :

« [le Monténégro se trouve] dans les premiers stades de sa préparation en ce qui concerne la pêche et les questions budgétaires et financières, mais à un stade plus avancé dans le domaine de l'environnement et du changement climatique. Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans les domaines de la libre circulation des biens, de l'agriculture et du développement rural, de la sécurité alimentaire, des politiques vétérinaires et phytosanitaires, de l'énergie, de l'union des douanes, de la politique étrangère et du contrôle financier.

À l'avenir, le Monténégro devra se concentrer sur les politiques de concurrence dans le domaine économique et monétaire. Le renforcement des capacités dans l'administration pour garantir l'application des acquis demeure un défi de taille pour le Monténégro.⁹ »

Le Monténégro a ensuite déployé des efforts considérables pour améliorer la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en général, ainsi que dans le domaine législatif, institutionnel, technique et financier – efforts principalement motivés par le processus d'adhésion à l'UE. Quelques défis restent cependant à relever :

- Dégradation et pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques, du sol, de l'air, de sites naturels et forestiers de valeur, et usage irrationnel des ressources (eau potable, terres agricoles) ;
- Sites de déchets industriels ;
- Les déchets, les systèmes municipaux de traitement des eaux usées et l'utilisation par l'industrie de techniques obsolètes et polluantes représentent les principales sources de pollution ;
- Manque de données valides sur le suivi des effets de la pollution environnementale sur la santé de la population ;
- Utilisation irrationnelle et inefficace de l'eau (grosses pertes dans les systèmes de distribution de l'eau, consommation d'eau non raisonnée, manque de recyclage et en particulier réutilisation insuffisante de l'eau) ;
- Manque d'un système pour prévenir efficacement et maîtriser les risques liés aux torrents et à l'érosion ;
- Contrôle insuffisant de l'exploitation forestière ;
- Faible niveau de traitement et de finalisation des produits dans l'industrie du traitement du bois ;
- Coopération insuffisante au niveau intersectoriel et au sein des différentes filières : difficulté à faire accepter aux producteurs comme aux consommateurs des modèles de production et de consommation plus efficaces ;
- Gestion non-durable de l'espace, en décalage avec les besoins réels des zones construites en termes de quantité et de qualité ;
- Expansion urbaine irrationnelle ;
- Retards dans la mise en application des lois, malgré des efforts conséquents pour améliorer les cadres légaux et politiques¹⁰.

Classement du Monténégro au regard d'indicateurs mondiaux de développement durable¹¹

Indice de développement humain (2014) :	48 sur 188
Bien-être subjectif (2015) :	74,5 sur 149
PIB par habitant (PPA) :	65 sur 149
Indice de compétitivité mondiale :	70 sur 140
Indice de performance environnementale :	74 sur 180
Empreinte écologique totale :	147 (2 300 000 hectares au total)
Indice d'atteinte des ODD :	60 sur 149 (62,5)

Forces	Faiblesses
▪ 1992 : le pays s'engage par sa Constitution à devenir un État écologique ▪ Avril 2007 : adoption du premier Plan d'action 2007-2012 dans le cadre de la SNDD, cinq rapports d'avancement annuels sur sa mise en œuvre ▪ 2002 : création du Conseil national du développement durable, aujourd'hui nommé Conseil national du développement durable, du changement climatique et de la GIZC, présidé par le Président du Monténégro, 4 groupes de travail ▪ Modèle de développement durable au niveau local (municipalités), rôle des agences publiques, politiques infranationales ▪ 57,6 % des 236 mesures du Plan d'action de la SNDD ont été réalisées avant la fin 2012 ▪ La SNDD à l'horizon 2030 s'appuie sur de nombreuses études et analyses, et intègre tous les ODD ▪ Expérience de transposition de la liste récemment proposée de 241 indicateurs définis par la Division de la Statistique de l'ONU pour le suivi mondial du DD ▪ Statut de pionnier, avec la création d'un processus national reliant l'Agenda 2030 de l'ONU et ses applications nationales ▪ 19,44 % du pays est classé au niveau national ou international (28 000 ha de parcs nationaux, des hauts-plateaux et des montagnes quasiment vierges, deux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, une zone humide classée RAMSAR sur la ceinture verte européenne, une réserve de biosphère classée par l'UNESCO) ▪ 2008 : l'Agence pour la protection de l'environnement (opérationnelle depuis 2009) est chargée de délivrer les permis et de surveiller l'état de l'environnement ▪ Une variété de stratégies de secteur	▪ Financements limités pour le développement durable (sources internes et externes), manque de ressources innovantes ▪ Nécessité d'améliorer la capacité de production de données statistiques, afin d'élaborer les 241 indicateurs pour mesurer efficacement les indicateurs de développement durable, développer un système d'informations environnementales intégré et établir des protocoles pour la circulation des données et de l'information ▪ Le rapport élaboré en 2012 sur « le potentiel vert de l'économie du Monténégro » n'a toujours pas été mis en œuvre, et aucune stratégie n'a été développée pour rendre plus verte l'économie du Monténégro ▪ Mise en œuvre des accords environnementaux internationaux : aucun progrès en ce qui concerne l'augmentation de la part d'écosystèmes marins protégés, l'impact anthropique sur la qualité des eaux de surface ou la réduction des pertes dans le réseau de distribution de l'eau ▪ La performance et l'efficacité des activités de surveillance de l'environnement doivent être améliorées
Opportunités	Menaces
▪ Statut de pays-candidat à l'adhésion à l'UE : stratégies et cadres réglementaires récents dans les principaux secteurs économiques étroitement alignés avec les politiques de l'UE ▪ Priorité donnée au développement durable pour développer la qualité et les revenus du tourisme ▪ Intérêt du pays pour la SMDD 2016-2025 et l'activité SIMPEER ▪ L'Agenda 2030 de l'ONU et l'Accord de Paris fournissent une solide plateforme de progression	▪ Ralentissement économique en Europe ▪ Réduction des opportunités d'investissement à l'appui du développement durable ▪ Flux migratoires dans la région méditerranéenne ▪ L'un des taux les plus élevés de croissance du tourisme au monde (1,5 millions de touristes/an, 21 % du PIB, une augmentation de 28 % prévue pour 2020), faisant peser de fortes pressions potentielles sur les ressources et les écosystèmes

Figure 3 : Analyse SWOT rapide du contexte de développement durable au Monténégro

Le contexte du développement durable au Monténégro

La Déclaration de l'État écologique du Monténégro, adoptée par l'Assemblée du Monténégro le 20 septembre 1991, a été entérinée par la Constitution du Monténégro en 1992, puis à nouveau par la Constitution de 2007 qui contiennent toutes deux une définition du Monténégro en tant qu'État écologique. Guidé par cette décision prise au plus haut niveau de l'État d'établir un état écologique, et par la position du pays en tant que candidat à l'adhésion à l'UE, le Monténégro fait partie des premiers pays d'Europe du Sud-Est à avoir établi un cadre stratégique et institutionnel en faveur du développement durable aligné sur les standards des pays développés de l'UE. Le Monténégro a fait un véritable pas en avant vers la définition d'une politique nationale de développement durable, et vers la mise en place des cadres institutionnels nécessaires pour accompagner cette politique.

Un Conseil national du développement durable a été constitué en 2002 sous la forme d'un organe consultatif auprès du gouvernement du Monténégro, ayant pour but de consolider les capacités de mise en œuvre de politiques de développement durable. Le Conseil était présidé par le Premier Ministre jusqu'en 2013, et est actuellement présidé par le Président du Monténégro.

La première SNDD a été adoptée en 2007. Elle a été élaborée en coopération avec la CMDD et le Secrétariat du PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Ce plan d'action de cinq ans pour la période 2007-2012 a été défini avec des mesures pour atteindre des objectifs de développement durable dans 24 domaines prioritaires. Ces cinq années d'activité, soumises à une évaluation régulière sous la forme de rapports annuels, ont apporté des résultats solides : 57,6 % des 236 mesures définies dans le Plan d'action de la SNDD 2007 ont été réalisées avant la fin de 2012. Le domaine de l'environnement souffre d'un certain retard en comparaison des résultats obtenus dans le domaine économique, et d'un retard moins important en comparaison des résultats obtenus en termes de développement social¹².

Avec sa nouvelle stratégie nationale (SNDD à l'horizon 2030), le Monténégro a amélioré ses politiques en mettant en place un cadre complet conçu pour répondre à des défis nationaux. Dans le même temps, la SNDD à l'horizon 2030 prend en considération l'évaluation des résultats obtenus par la SNDD précédente, et les critères imposés par le processus d'adhésion du Monténégro à l'UE. Par ailleurs, la nouvelle SNDD crée une plateforme pour transférer des tâches et objectifs internationaux dans un cadre national. L'élaboration de la SNDD à l'horizon 2030 s'est faite à partir d'expériences positives empruntées à des activités internationales et européennes, ainsi qu'à des initiatives en provenance du pourtour méditerranéen.

La SNDD à l'horizon 2030 s'appuie aussi sur des principes et recommandations formulés au niveau mondial depuis le premier Sommet de Rio de 2002 : la Déclaration et l'Agenda 21 (1992), la Déclaration et le Plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg (2002), la Déclaration du Millénaire de l'ONU et les résultats de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000-2015). Le Monténégro est ainsi devenu l'un des premiers États membres de l'ONU à conduire un examen national de ses mécanismes de planification du développement durable, pour permettre la mise en place de l'Agenda mondial 2030 dans un contexte de politiques nationales de développement¹³. Le pays figurait au premier rang des participants à la réunion du Forum politique de haut niveau (FPHN) du 11 au 15 juillet 2016¹⁴.

La stratégie nationale pour le développement durable à l'horizon 2030 (SNDD à l'horizon 2030)

Le 7 juillet 2016, le gouvernement du Monténégro a adopté la SNDD à l'horizon 2030, résultat de quatre années de dialogue pluraliste ayant débuté après la conférence Rio+20 (2012). Le projet était dirigé par le ministère du Développement durable et du Tourisme, sous la supervision du Conseil national du développement durable, du changement climatique et de la GIZC.

Le développement de la SNDD à l'horizon 2030 est un processus national. Son contenu a été influencé par l'Agenda 2030 des Nations Unies, avec l'apport de la SMDD 2016-2025 comme cadre stratégique régional. La nouvelle SNDD à l'horizon 2030 a été élaborée à partir d'une évaluation de la mise en œuvre de la SNDD 2007, dans le contexte de la contribution du Monténégro au débat mondial sur l'Agenda pour le développement durable post-2015. La stratégie représente une tentative de transposer la liste des 241 indicateurs identifiés par la Division de la Statistique de l'ONU pour l'évaluation mondiale du développement durable.

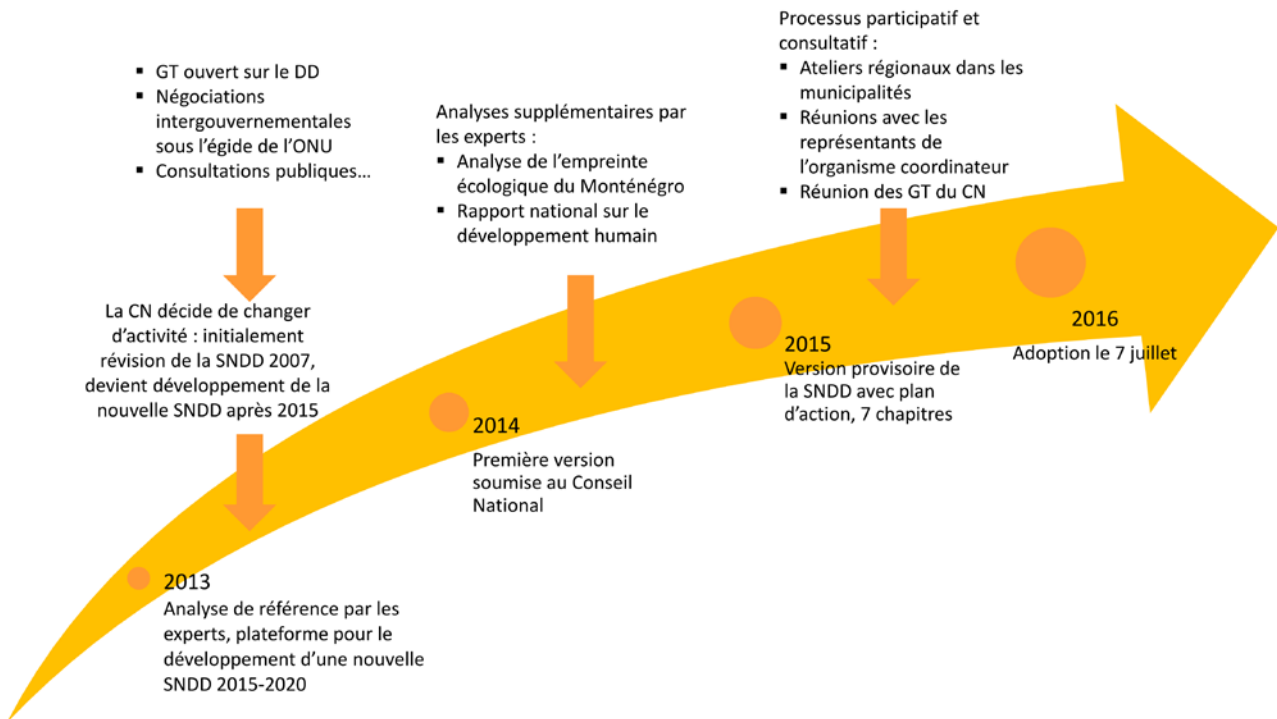


Figure 4: Place de la SNDD dans la politique de développement durable du pays (tiré et adapté de la présentation PowerPoint de Mme Jelena Knezevic, COP22 de la CCNUCC, Marrakech, novembre 2016)

La SNDD à l'horizon 2030 repose sur un principe de base : la production de biens et de services, essentiels à l'amélioration du bien-être matériel, mental et spirituel de chaque génération nécessite quatre types élémentaires de ressources : **humaines, sociales, naturelles et économiques**. La **gouvernance** et le **financement** représentent des dimensions horizontales qui peuvent améliorer la gestion durable de ces ressources. Une analyse DPSIR (Drivers/Forces motrices – Pressures/Pressions – State/État – Impacts – Responses/Réponses) a été appliquée pour mesurer le statut du développement durable dans la société. Cette analyse s'appuie sur les recommandations contenues dans tous les documents sur le sujet, comme par exemple les rapports annuels de mise en œuvre du Plan d'Action de la SNDD 2007 pour la période 2007-2012, ainsi que sur des analyses d'experts : analyse contextuelle sur les potentiels du Monténégro à rendre son économie plus verte en préparation de Rio+20, évaluation des services écosystémiques, améliorations nécessaires pour une utilisation plus efficace des ressources, etc.

À partir des résultats de cette analyse DPSIR et des différentes évaluations, les objectifs stratégiques de la SNDD à l'horizon 2030 ont été définis. Ces derniers sont centrés sur les principaux problèmes identifiés en termes de pratiques de développement non durable. Le Plan d'action de la SNDD définit des objectifs et des mesures pour : améliorer la situation en matière de ressources humaines et renforcer l'inclusion sociale ; améliorer les tendances démographiques et réduire le déficit démographique ; encourager les valeurs, les normes et les comportements qui peuvent contribuer à une société plus durable ; préserver le capital naturel et introduire une économie verte. Ces objectifs et mesures répondent aux problèmes identifiés comme des obstacles au développement durable du Monténégro.

La vision de la SNDD à l'horizon 2030 correspond à celle de la SMDD 2016-2025¹⁵, et comprend dix éléments parmi lesquels l'harmonisation de l'amélioration permanente de la qualité de vie et du développement économique avec la nature, la protection de la diversité culturelle, etc.

Ainsi, la SNDD à l'horizon 2030 est considérée comme « **une stratégie de développement globale, horizontale et à long terme pour le Monténégro** », dans laquelle sont définis des principes, des objectifs stratégiques et des mesures dans une sélection de secteurs stratégiques, qui doivent être mis en œuvre par les politiques sectorielles associées au développement durable du Monténégro.

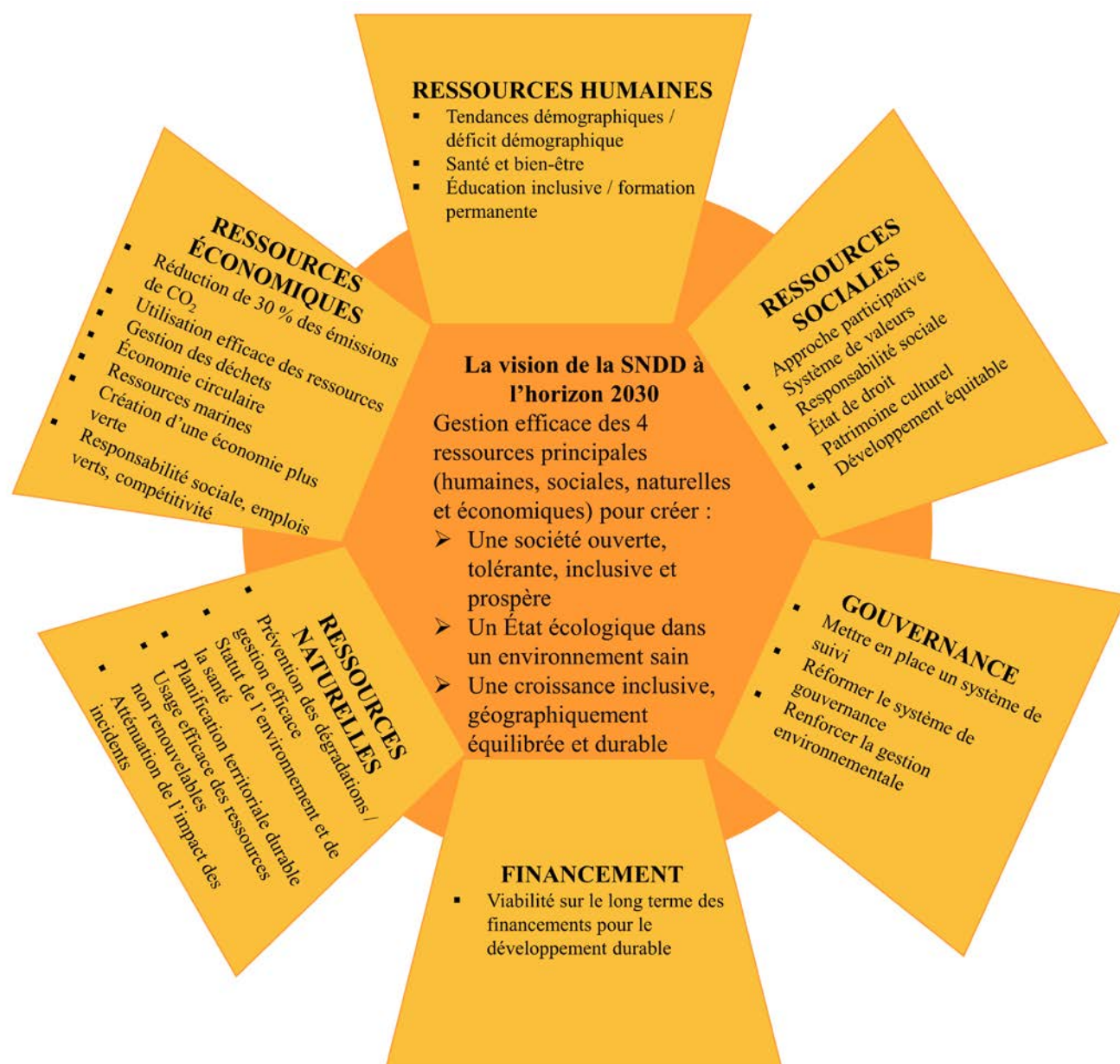


Figure 5 : Vision, thèmes prioritaires et objectifs stratégiques de la SNDD à l'horizon 2030 (tiré et adapté de la présentation PowerPoint de Mme Jelena Knezevic, COP22 de la CCNUCC, Marrakech, novembre 2016)

I. Leadership et appropriation

Le développement de la SNDD à l'horizon 2030 est un processus national guidé par la Constitution de 1992 et de 2007. La première SNDD (2007) a été développée dans le contexte de la SMDD 2005-2015, avec l'appui de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et du PNUD/PAM. La seconde stratégie, la SNDD à l'horizon 2030, a été développée en ligne avec la SMDD 2016-2025, à partir d'une évaluation de la mise en œuvre de la SNDD 2007, et dans le contexte de la contribution du Monténégro au débat mondial sur l'Agenda pour le développement durable post-2015.

Encadré 1 : composition et fonctionnement du Conseil national du développement durable, du changement climatique et de la gestion intégrée des zones côtières

- Président du Monténégro
- 5 ministres, dont le ministre du développement durable et du tourisme
- Représentant du ministère des Finances
- 2 représentants du ministère du Développement durable et du Tourisme :
 - Responsable du Département en charge du développement durable et de la GIZC
 - Directeur général du Directorate pour le changement climatique
- Directeur de l'Institut hydrométéorologique
- Directeur de l'Entreprise publique pour les zones côtières
- 3 maires (de 3 régions différentes du Monténégro)
- 1 représentant des universités
- 3 membres du secteur de l'entreprise
- 1 représentant syndical
- 1 représentant des investisseurs
- 1 représentant du secteur bancaire
- 2 représentants de la société civile
- 3 experts indépendants (dans le domaine du développement durable, du changement climatique et de la gestion intégrée des zones côtières)
- Le Conseil national comprend 4 groupes de travail (GT) :
- GT pour la révision et le suivi de la mise en œuvre de la SNDD à l'horizon 2030
- GT pour la gestion durable des ressources
- GT pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- GT sur la gestion intégrée des zones côtières

Le secrétariat du CN est assuré par le Département en charge du développement durable et de la GIZC du ministère du Développement durable et du Tourisme. Le CN se réunit au moins 2 fois par an pour délibérer sur les rapports, projets, programmes et stratégies, délivrer des conseils concernant leur mise en œuvre et soumettre ses recommandations finales au gouvernement pour leur adoption.

Le CN mandate les GT, chacun dans son domaine d'intérêt, pour examiner les rapports, projets, programmes et stratégies soumis à ses délibérations.

Elles/ils ont dit...

... "Nous connaissons la SMDD, mais le document principal pour nous est la SNDD", Viktor Subotic, bureau du PNUD à Podgorica"

... "La SNDD est alignée avec les instruments régionaux et internationaux. J'utilise plus souvent la SNDD que d'autres instruments comme la SMDD 2016-2025."

(...) "Les ressources humaines représentent le principal défi dans la mise en œuvre de la stratégie", Mme Milena Batakovic, Agence pour la Protection de l'Environnement.

Le processus de développement de la SNDD à l'horizon 2030 a été piloté par le Département en charge du développement durable et de la GIZC du ministère du Développement durable et du Tourisme, sous la supervision du Conseil national du développement durable, du changement climatique et de la GIZC.

Le Conseil national est l'organe consultatif auprès du gouvernement du Monténégro pour les questions touchant au développement durable. Il est présidé par le Président du Monténégro et comprend 27 membres qui représentent les principaux acteurs au niveau national et local (Encadré 1).

Le Conseil national et ses quatre groupes de travail constituent un forum d'échange et assurent la coordination interministérielle sur les questions de développement durable.

La SNDD à l'horizon 2030 définit l'obligation de renforcer les systèmes de gouvernance pour le développement durable, ce qui signifie que le Conseil national sera transformé pour devenir un Conseil d'État. Les capacités du Secrétariat au sein du ministère du Développement durable et du Tourisme, responsable de l'application des politiques de développement durable, seront ainsi renforcées, et la capacité horizontale de cette institution sera consolidée.

Chaque ministère intervenant dans l'application des mesures de la SNDD à l'horizon 2030 devra nommer une personne responsable de la mise en œuvre des politiques de développement durable au sein de son secteur. Le ministère des Finances devra nommer une personne chargée d'examiner les ajustements nécessaires pour aligner le budget de l'État sur les exigences de la SNDD à l'horizon 2030.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la SNDD à l'horizon 2030, le processus sera également piloté par le Département en charge du développement durable et de la GIZC, sous la supervision du Conseil national.

Par ailleurs, le plan d'action de la SNDD à l'horizon 2030 attribue à des ministères supplémentaires¹⁶ la responsabilité de l'application des objectifs et des mesures définies en lien avec les ODD. D'autres compétences sont également attribuées à différentes institutions et organisations au niveau national et local¹⁷.

La SNDD à l'horizon 2030 est la stratégie globale, horizontale et à long terme du Monténégro, adoptée par son gouvernement. L'application des mesures définies par le Plan d'action de la SNDD à l'horizon 2030 est obligatoire pour toutes les autorités concernées au sein du gouvernement, ainsi que pour les municipalités, universités, entreprises, partenaires internationaux de développement, services de santé, centres culturels locaux, organisations de la société civile et acteurs culturels informels. Le ministère des Finances est responsable d'un certain nombre d'activités liées au développement durable, mais ses responsabilités sont plus larges pour permettre le financement durable de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'échelle nationale. Dans le cadre de la consultation organisée en préparation de la SNDD à l'horizon 2030 pour son adoption par le gouvernement du Monténégro, les institutions considérées comme concernées par l'application des mesures définies dans le Plan d'action ont validé la répartition des activités proposée.

Recommandations :

La SNDD à l'horizon 2030 est un cadre stratégique intégratif ; bien que le leadership soit assuré au plus haut niveau de l'État (Président de la République), le cadre opérationnel du Conseil national mériterait d'être renforcé. Ainsi, la transmission des recommandations du Conseil national aux départements ministériels via le gouvernement doit être davantage formalisée, par exemple en renforçant les responsabilités du ministère du Développement durable et du Tourisme en tant que Secrétariat du Conseil national. En outre, et comme le préconise la SNDD, le Secrétariat du Conseil national doit être renforcé et avoir un « pouvoir convaincant » plus efficace. À cette fin, la recommandation de la SNDD visant à transférer le Secrétariat du Conseil national du ministère du Développement durable et du Tourisme à un ministère de rang supérieur, au Cabinet du Premier ministre ou du Vice-Premier ministre devrait être mise en œuvre dès que possible.

Le rôle du ministère du Développement durable et du Tourisme pour initier le processus dynamique de mise en œuvre de la SNDD continue toutefois d'être important. Afin de renforcer ce processus, un plan de communication devrait être élaboré sous forme de plaidoyer axé sur les responsabilités des différents départements ministériels et sur les intérêts des parties prenantes (santé, productivité des terres, etc.) plutôt que sur les concepts génériques du développement durable.

Les parties prenantes participant au Conseil national sont engagées de manière significative, mais leur rôle pourrait être renforcé pour soutenir la mise en œuvre de la SNDD. Le leadership fourni par la plus haute autorité de l'État (le Président de la République) n'empêche pas de veiller à ce que les autres parties prenantes, y compris celles du secteur public, participent au plus haut niveau de gouvernance. Il est également nécessaire de veiller à ce que la délégation du leadership à un niveau inférieur de responsabilité n'implique pas une dilution des responsabilités et des engagements du ministère en matière de mise en œuvre de la SNDD.

Il est important d'assurer l'engagement continu de tous les ministères et départements chargés de la mise en œuvre des recommandations du Conseil national, quel que soit le changement dans les structures de gouvernance des différents ministères. Ainsi, la nomination dans chaque ministère d'un haut fonctionnaire qui serait le point focal chargé du développement durable devrait être réalisée dans les plus brefs délais, comme le préconise la SNDD. Cela contribuera à assurer la continuité des engagements au-delà des changements institutionnels et/ou politiques.

La SNDD apporte la preuve de l'existence de capacités de planification efficaces au Monténégro. Il est important de passer désormais à la phase de mise en œuvre. Le concept de développement durable et les dispositions et recommandations de la SNDD doivent se traduire par la mise en œuvre de politiques sectorielles (réglementations, instruments économiques, stratégies d'information, fonctionnement des organismes publics et privés, etc.). L'harmonisation des stratégies et plans d'actions sectoriels avec la SNDD doivent être définis selon des processus intégratifs et participatifs.

II. Intégration et liens entre les trois dimensions du développement durable

La SNDD à l'horizon 2030 apporte des réponses à des pratiques de développement non-durable, comme par exemple l'existence de politiques sectorielles incompatibles entre elles et avec la Stratégie. En ce sens, la SNDD à l'horizon 2030 définit des mesures et des exigences de bonne gouvernance visant à remédier à différents problèmes : l'incompatibilité du système de finances publiques avec la nécessité d'un positionnement horizontal et vertical des priorités de développement durable au sein des politiques, plans et programmes stratégiques nationaux ; l'incompatibilité entre des discours politiques favorables au développement durable au Monténégro et la réalité des actions officielles.

Elles/ils ont dit...

...« Les démarches liées au développement durable sont souvent marginalisées. Il est difficile de travailler sur le développement durable en impliquant tous les secteurs. La création d'un Conseil d'État, dont les recommandations seront prises en compte par ses membres, représente un progrès important », Mme Lazarela Kalezic, Municipalité de la capitale Podgorica, Réunion plénière à Podgorica, 12 janvier 2017.

La SNDD à l'horizon 2030 est considérée comme un document-cadre qui couvre un certain nombre d'éléments sectoriels, ainsi que les principaux secteurs du développement socio-économique. Elle met l'accent sur l'énergie, l'agriculture, le tourisme et l'urbanisation, qui ont été identifiés comme des secteurs dotés d'un grand potentiel de transition vers une économie verte¹⁸. Cependant, cette stratégie n'a pas encore été intégrée dans les stratégies sectorielles : ces secteurs doivent être passés en revue par le Conseil national et ses groupes de travail afin de produire des recommandations pour parvenir à leur alignement et à l'intégration des principes et orientations de développement durable.

Tous les ODD sont reflétés dans la SNDD à l'horizon 2030. Sur 169 objectifs, organisés en 17 ODD, 167 ont été traduits en mesures définies dans le Plan d'action, en accord avec la situation nationale et les besoins à venir.

Bien qu'aucune référence spécifique ne soit faite aux objectifs et aux axes stratégiques de la SMDD 2016-2025, la SNDD à l'horizon 2030 couvre un certain nombre des objectifs de la Stratégie régionale, comme par exemple le développement d'une économie plus verte, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la GIZC, etc.

En ce qui concerne l'intégration verticale, le ministère du Développement durable et du Tourisme a lancé, avec l'assistance technique du Global Footprint Network, une initiative qui vise à faire le lien entre les ODD, la SNDD à l'horizon 2030 et les mécanismes de la politique locale, afin de transposer la SNDD à l'horizon 2030 au niveau local des municipalités. Une première réunion avec des représentants municipaux a eu lieu le 13 janvier 2017 à Podgorica, pour ouvrir le dialogue entre responsables politiques nationaux et locaux, et identifier les actions des municipalités en lien avec les ODD et la SNDD à l'horizon 2030, afin de s'appuyer sur ces éléments pour transposer la stratégie au niveau local.

L'expérience de la municipalité de Danilovgrad représente un exemple intéressant de cette démarche (Encadré 2), et peut servir d'exemple aux autres municipalités. De plus, l'échange d'expériences, de leçons acquises et de bonnes pratiques fait partie des besoins exprimés par les municipalités, parmi d'autres comme le besoin de développement des capacités dans le domaine du développement durable, le besoin de ressources humaines dédiées au développement durable au niveau local, et le besoin de lignes directrices pour transposer la SNDD à l'horizon 2030 au niveau local des municipalités.

Encadré 2 : Stratégie locale de développement durable de la municipalité de Danilovgrad

La municipalité de Danilovgrad bénéficie de plusieurs atouts qui en font l'une des municipalités les plus développées du pays, parmi lesquels l'accroissement de sa population au cours des dix dernières années, un phénomène très particulier au Monténégro où une telle croissance n'existe pas au niveau national. Cette municipalité présente une dynamique de développement économique (zone industrielle) et bénéficie de la proximité d'un aéroport international, de ports maritimes...

Depuis 2007, la municipalité a lancé un projet de découpage territorial pour définir les rôles de différentes zones. En 2014, elle a adopté des plans d'aménagement et de développement, faisant suite à un processus participatif au cours duquel les différentes parties ont été entendues.

En 2010, la municipalité de Danilovgrad s'est engagée à être mettre l'accent sur le développement durable : un processus de longue durée qui nécessite un changement des mentalités, et le soutien permanent du Ministère et d'autres acteurs nationaux et régionaux, ainsi que d'organisations internationales. En 2010, un Conseil local pour le développement durable, avec 24 représentants de toutes les parties, a été mis en place. Une stratégie locale de développement durable comprenant un plan d'action a été développée, et un groupe de travail a été créé pour l'application de la stratégie. Depuis, cette stratégie locale sert de guide pour d'autres stratégies et politiques locales, et incitent les autres à mobiliser des ressources, principalement dans le cadre de l'UE (financements de l'IPA pour les projets sur l'efficacité énergétique).

Les défis qui persistent touchent au financement de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action, et à la participation du secteur privé qui reste absent du projet malgré la participation d'une entreprise.

Darko Mrvaljevic, réunion du 13 janvier 2017. Podgorica, Monténégro.

Recommandations :

Au-delà de la participation de plusieurs ministères au Conseil national, la nomination au sein de chaque ministère d'un haut fonctionnaire en charge du développement durable serait utile pour assurer la mise en œuvre des recommandations du Conseil national dans les stratégies sectorielles. Le ministère du Développement durable et du Tourisme serait responsable de la modération et de la coordination de ce réseau de hauts fonctionnaires au développement durable. En outre, la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du développement durable qui, sur la base du volontariat, favoriserait la SNDD et sa mise en œuvre, nécessite un investissement en temps et en moyens pour la formation et l'encadrement. C'est un moyen pertinent pour intégrer les problématiques de la SNDD dans les politiques nationales et pour promouvoir une transition vers le développement durable au-delà des projets pilotes et de démonstration financés par des institutions bi et multilatérales. Cela permettrait également à l'ensemble du public d'être informé de l'importance de la mise en œuvre du développement durable.

La SNDD à l'horizon 2030 sert de document de référence pour évaluer la mise en œuvre globale des engagements du Monténégro en faveur du développement durable. Il s'agit désormais de définir un processus et des pratiques pour mettre en place ce mécanisme sous la forme d'une plateforme commune pour tous les acteurs y participant.

La promotion des choix de développement durable à l'échelle locale est essentielle pour une mise en œuvre réussie de la Stratégie. L'information sur les bonnes pratiques, l'échange d'expériences et la promotion des succès entre les différentes municipalités devraient être encouragées afin de leur permettre d'enrichir leurs expériences. Un éventuel examen par les pairs à l'échelle locale pourrait être envisagé, ainsi que l'établissement d'un mécanisme de coordination qui permettra la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre de la politique de développement durable au niveau local ; il est évident qu'il existe une bonne base sur laquelle s'appuyer.

III. Gouvernance et inclusion

La participation des acteurs du secteur a été envisagée dans chaque phase du développement de la SNDD à l'horizon 2030, depuis la définition de la vision, des objectifs stratégiques et des mesures de la stratégie, jusqu'à sa phase finale, avec l'organisation du processus de négociations publiques pour garantir que la SNDD à l'horizon 2030 reflète les apports et les engagements définis.

Encadré 3 : approche participative adoptée durant la phase d'élaboration de la SNDD à l'horizon 2030 (2013-2015)

De nombreuses réunions participatives et de consultation ont contribué au processus d'élaboration de la SNDD à l'horizon 2030 :

- Analyse de l'impact de la précédente SNDD 2007-2012 sur les politiques sectorielles et les projets de développement ;
- Consultations nationales sur les Objectifs du Millénaire pour le développement durable ;
- Établissement d'une base pour la rédaction de la SNDD à l'horizon 2030 ;
- 7 ateliers régionaux d'une journée dans 7 municipalités du Monténégro, pour échanger sur la vision de la SNDD à l'horizon 2030 ;
- Réunion avec les représentants de l'entité de coordination (35 représentants de tous les ministères du gouvernement monténégrin en charge du suivi de la SNDD 2007) portant sur le développement durable dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action provisoire de la SNDD ;
- Réunions des groupes de travail du Conseil national sur la version provisoire et sur la Proposition de SNDD à l'horizon 2030 ;
- Six réunions de consultation organisées en 2016 avec les représentants de l'ensemble des autorités concernées pour chaque groupe de ressources identifié par la SNDD à l'horizon 2030, visant à s'assurer que toutes les priorités sectorielles soient intégrées à la Proposition de SNDD à l'horizon 2030.

Au cours du processus de consultation publique, cinq tables rondes ont été organisées avec différents groupes d'acteurs dans toutes les régions du Monténégro. Toutes ces réunions ont été organisées en coopération avec des ONG locales ayant aidé à promouvoir la SNDD à l'horizon 2030 et à garantir une large participation des acteurs dans le cadre des consultations publiques.

Enfin, la Proposition de SNDD à l'horizon 2030 a été discutée par tous les groupes de travail du Conseil national. Ce dernier a approuvé la Proposition en juin 2016, et le gouvernement du Monténégro a adopté la SNDD à l'horizon 2030 en juillet 2016.

Les acteurs non-gouvernementaux ont été impliqués dans le développement de la SNDD à l'horizon 2030, au moyen de réunions de consultations et d'audiences publiques (Encadré 3), mais aussi par le biais du Conseil national du développement durable, du changement climatique et de la GIZC et de ses groupes de travail. Le Conseil national et ses groupes de travail sont composés de représentants de deux ONG, cinq organisations professionnelles, de trois universités et trois experts indépendants.

Dans la phase de mise en œuvre, il reste difficile d'impliquer tous les acteurs et de faire en sorte qu'ils restent actifs et pleinement concernés par la SNDD jusqu'en 2030, en particulier les acteurs du secteur privé.

Le secteur privé, malgré quelques efforts récents, reste sous-impliqué dans la poursuite des objectifs de développement durable. Sa participation reste faible et limitée en ce qui concerne la création d'une économie plus verte, qu'il s'agisse de la réalisation de projets et de programmes autour de l'entrepreneuriat écologique, des pratiques de consommation et de production durables, de la responsabilité sociale de l'entreprise ou des nouveaux partenariats public-privé.

La société civile a participé à l'élaboration de la SNDD à l'horizon 2030 par le biais des groupes de travail spécialisés du Conseil national et du processus de consultation organisé pour chaque phase du développement de la stratégie, lors duquel les acteurs étaient invités à présenter leurs opinions et leurs propositions. Le rôle de la société civile pourrait être renforcé si l'on permettait à cette dernière de participer réellement aux processus décisionnels et d'élaboration de politiques.

Recommandations :

Les partenariats avec la société civile doivent être renforcés. Le renforcement des capacités de la société civile à travers des programmes spécifiques de formation et d'encadrement devra être promu par le ministère du Développement durable et du Tourisme pour assurer sa participation à la mise en œuvre de la SNDD. Le Conseil national et ses groupes de travail constituent un lieu de dialogue, de débats et d'échanges qui intègre la société civile.

Les médias ont un rôle important à jouer dans le processus d'appropriation et de mise en œuvre de la SNDD 2016-2030 à tous les niveaux : leur mobilisation doit continuer et leur formation renforcer sur les problématiques spécifiques de la SNDD.

Les forums de citoyens doivent être poursuivis et renforcés afin de sensibiliser et former le grand public, et initier un dialogue sur des questions critiques relatives au développement durable.

Le secteur privé est mû par des considérations de marché et de profits. Son appropriation de la SNDD à l'horizon 2030 et sa participation à sa mise en œuvre seront assurées au regard de considérations de rentabilité et d'amélioration des conditions de production. Outre les outils à développer, incitatifs d'un côté, pénalisants de l'autre, un plan de communication pour promouvoir les expériences de grandes entreprises nationales qui ont adopté les principes du développement durable et des mesures performantes serait utile pour assurer un effet d'entraînement au sein du tissu économique. La Semaine de l'environnement, organisée chaque année à l'occasion de la Journée internationale de l'environnement (5 juin), devrait être renforcée à travers des efforts visant à accroître le nombre de participants.

L'élaboration de stratégies municipales de développement durable a pour objectif de permettre l'appropriation des principes promus et des actions préconisées par la SNDD 2016-2030 par l'échelon administratif et les acteurs locaux. L'information, la sensibilisation et la formation des acteurs locaux est un prérequis nécessaire pour que la SNDD devienne le document de référence pour la planification du développement à l'échelle locale et pour assurer l'engagement des citoyens dans les actions visant la durabilité du développement et le verdissement de l'économie. Des lignes directrices devraient être développées par le ministère du Développement durable et du Tourisme afin d'ajuster les actions des autorités locales en matière d'intégration du développement durable, et d'assurer l'interopérabilité des systèmes locaux/municipaux d'information qu'elles mettront en place, entre eux et avec le système d'information national.

IV. Ressources et moyens de mise en œuvre

Selon les ressources disponibles, les moyens financiers sont attribués annuellement via le budget de l'État. Du fait du caractère très complet du Plan d'action de la SNDD à l'horizon 2030, le budget de l'État ne peut générer des ressources suffisantes. C'est pourquoi la SNDD à l'horizon 2030 définit toutes les autres sources de financement adaptées, parmi lesquelles des fonds de l'ONU qui doivent être mobilisés. La budgétisation est soumise à des plans annuels tenant compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie, qui seront identifiés lors du suivi régulier de la mise en œuvre de la SNDD à l'horizon 2030.

Elles/ils ont dit...

... « L'Union des banques a besoin de consignes pour développer des lignes de crédit spécifiques aux projets écologiques ou de développement durable. Cependant, il est de la responsabilité des investisseurs de concevoir des projets intéressants. On trouve toujours de l'argent pour les bons projets », Mr Goran Radonjic, Association des banques du Monténégro, 12 janvier 2017, Podgorica.

L'objectif stratégique de la SNDD à l'horizon 2030 est « d'établir un système de financement durable de la protection de l'environnement, qui fasse partie du financement du développement durable ». La Stratégie identifie les mesures prioritaires suivantes, qui intègrent la nécessité de développer des partenariats à différents niveaux :

- 6.1.4 Mobiliser des ressources pour améliorer la qualité des infrastructures dans le domaine de l'environnement en associant instruments économiques, incitations pour les investisseurs étrangers, prêts et mécanismes pour le développement de partenariats avec des partenaires nationaux et étrangers (secteurs public et privé), ODD 12 (12.2, 12c), 17 (17.3, 17.14)

- 6.1.2.4 Développer davantage les utilisations des fonds ciblés du secteur public pour la protection de l'environnement et le développement de partenariats avec des sources privées et publiques, locales et internationales, ODD 17 (17.3, 17.14), ODD 12 (12.2).

Le ministère du Développement durable et du Tourisme a informé tous les ministères et institutions identifiés dans le Plan d'action de la SNDD à l'horizon 2030 de leurs obligations concernant la mise en œuvre de la SNDD à l'horizon 2030, afin que ceux-ci intègrent ces activités à leurs budgets annuels. Les obligations des ministères et des institutions concernés ont été reconnues dans le Plan d'action et dans les mécanismes de suivi et d'évaluation de la SNDD à l'horizon 2030. De nombreux ministères et institutions ont déjà déposé des demandes pour obtenir des financements supplémentaires, ou sont en train de le faire.

La mobilisation du secteur privé et des institutions financières sera assurée au moyen d'investissements étrangers destinés à la protection de l'environnement, d'investissements dans l'économie verte, de partenariats public-privé, et d'autres formes de coopération entre secteur public et secteur privé.

Le budget de mise en œuvre de la SNDD à l'horizon 2030 sera inclus chaque année dans le budget du ministère du Développement durable et du Tourisme, et des autres ministères concernés.

Recommandations :

La SNDD à l'horizon 2030 rejoint la SMDD 2016-2025 en préconisant l'amélioration de l'accès à des sources innovantes de financement pour la mise en œuvre de la SNDD : une action régionale commune à l'échelle des pays méditerranéens devra être envisagée pour accompagner les pays à identifier les ressources nécessaires et pour lancer les actions permettant d'atteindre cet objectif. Il convient cependant de souligner que la Stratégie sert également à mettre en valeur ce qui se fait déjà dans les différents secteurs (bonnes pratiques) ; il ne s'agit pas tant de chercher de nouveaux financements pour des actions qui sont déjà inscrites et budgétisées mais d'intégrer la durabilité dans ces actions.

Par ailleurs, avec l'appui des institutions financières bi ou multilatérales, le secteur bancaire a un rôle important à jouer pour faciliter les « effets multiplicateurs » et devenir un véritable promoteur des principes du développement durable auprès du secteur privé grâce à des incitations économiques (prêts, etc.). C'est un rôle qui doit être planifié avec soin dans le cadre d'une collaboration tripartite qui mobilise les autorités nationales pour mettre en place la réglementation et les fonds, les organismes internationaux de développement et de financement, et les institutions financières nationales qui disposeront d'incitatifs techniques et financiers pour apporter un réel soutien au secteur privé sous forme de prêts ou de subventions. Ainsi, les plans d'action seront mis en œuvre et appliqués sans que l'État n'ait à développer et gérer de nouveaux mécanismes.

La mobilisation de financements et la fiscalité environnementale sont deux sujets importants pour financer la mise en œuvre de la SNDD 2016-2030. La mobilisation des ressources non-financières, à travers des activités soutenues par la société civile, et l'inclusion des citoyens en tant que consommateurs ou producteurs des biens et des services, sont des leviers importants à ne pas négliger.

V. Suivi et évaluation

La SNDD à l'horizon 2030 précise que le premier rapport d'étape sera préparé en 2018 et publié en 2019, et que des rapports seront ensuite préparés et publiés tous les deux ans. Le plan d'action sera révisé en 2020 et 2025, et la révision/préparation de la nouvelle SNDD est prévue pour 2030.

Afin de mesurer efficacement son avancement, la SNDD à l'horizon 2030 prévoit le développement d'un système d'information qui utilise le système de création de rapports en ligne IRIS (Indicator Reporting Information System). IRIS a été développé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en collaboration avec AGEDI (Abu Dhabi Global Environmental Data Initiative), et permet à différents utilisateurs autorisés de partager des données. Les institutions du Monténégro ainsi que les producteurs officiels et administratifs de statistiques pourront grâce à ce système compiler, analyser et publier des informations vérifiées.

Grâce au système IRIS, le suivi de la SNDD à l'horizon 2030 fonctionnera de la manière suivante :

- En collaboration avec le département du Développement durable et de la GIZC, la structure IRIS

sera personnalisée par le PNUE de manière à l'harmoniser avec la structure intégrée d'évaluation de la SNDD à l'horizon 2030.

- Des autorisations d'accès et de connexion seront données à toutes les institutions responsables de la communication de données ainsi qu'aux producteurs officiels et administratifs de statistiques concernant la SNDD à l'horizon 2030.
- Chaque utilisateur autorisé saisira sur le système IRIS les données concernant la SNDD à l'horizon 2030.
- Une fois saisis sur le système, les données et les indicateurs seront examinés par des représentants des institutions concernées. Ceux-ci prépareront des rapports d'analyse qui seront utilisés par le ministère du Développement durable et du Tourisme pour préparer un rapport sur le suivi de la mise en œuvre de la SNDD à l'horizon 2030.

Une fois toutes les étapes ci-dessus complétées, les données pourront être publiées. Les données publiées peuvent être présentées sous forme de graphiques. Il est également possible de créer des cartes pour faciliter la production de rapports nationaux et internationaux. Les indicateurs publiés pourront être utilisés pour produire des rapports à l'attention des institutions nationales et internationales. L'institution chargée de la mise en œuvre de la SNDD à l'horizon 2030 qui produira les rapports sur le contexte national sera le ministère du Développement durable et du Tourisme. La mise en place d'IRIS nécessite l'organisation d'un essai pilote pour tester le système en collaboration avec le PNUE. Cette phase de tests a débuté au cours du premier semestre 2017 ; les conclusions et recommandations sont en cours.

Le plan de suivi et d'évaluation de la SNDD à l'horizon 2030 est très complet. La liste des 525 indicateurs sélectionnés¹⁹ comprend à la fois les indicateurs nationaux de développement durable et des indicateurs définis par l'ONU pour le suivi des ODD. La liste comprend un mélange d'indicateurs variés définis au niveau mondial par des organisations et institutions internationales. Tous ces indicateurs ont été classés suivant les thèmes principaux de la stratégie (ressources humaines, sociales, naturelles et économiques, gouvernance et financement pour le développement durable), pour garantir que ces thèmes soient tous correctement couverts. Les indicateurs ont aussi été classés en fonction de leur faisabilité, et les institutions nationales et/ou internationales responsables de leur élaboration ont été identifiées.

Une analyse de la situation actuelle montre qu'au Monténégro, sur 241 indicateurs de développement durable, 49 sont suivis intégralement (20,3 % du total) et 34 autres en partie (14,1 % du total). Il est donc nécessaire qu'avant 2018, les producteurs officiels et administratifs de statistiques aient intégré à leur programme de travail 54 indicateurs de développement durable supplémentaires issus de la liste de l'ONU, ce qui signifierait qu'au Monténégro 56,8 % du nombre total d'indicateurs sont suivis. Entre 2018 et 2020, il faudra introduire 32 indicateurs de développement durable supplémentaires issus de la liste de l'ONU, pour atteindre un suivi de 70,1 % du nombre total d'indicateurs au Monténégro. Entre 2020 et 2022, il faudra introduire 24 indicateurs supplémentaires pour atteindre un suivi de 80,1 % des indicateurs de la liste de l'ONU. L'adoption de 27 indicateurs supplémentaires entre 2020 et 2024 permettrait d'arriver à un suivi de 91,2 % des indicateurs de la liste de l'ONU.

Le ministère du Développement durable et du Tourisme, le Bureau des statistiques du Monténégro (MONSTAT), ainsi que 24 autres institutions nationales²⁰, sont les entités reconnues dans la SNDD à l'horizon 2030 comme compétentes pour compiler les statistiques nationales afin de produire des rapports sur les avancées effectuées au regard des indicateurs de développement durable. Ces organismes sont chargés d'assurer la collecte et le traitement des données nécessaires pour élaborer la plupart de ces indicateurs. Le financement de cette activité est prévu dans le budget annuel alloué par le gouvernement pour chaque ministère. Cependant, son montant n'a pas été augmenté en vue de l'augmentation du nombre d'indicateurs.

Elles/Ils ont dit...

... « Il y a quatre groupes d'indicateurs de la SNDD pour le suivi du développement durable. Un tiers des indicateurs de la liste de l'ONU seront élaborés par MONSTAT. Il y a un décalage entre le plan d'activités approuvé par MONSTAT et le budget alloué annuellement. D'autres difficultés sont liées au développement des capacités dans les ressources humaines, aux besoins en formations et à la mise en place d'un système de mégadonnées », Directeur de MONSTAT, réunion du conseil national (31^e session), 11 janvier 2017, Podgorica, Monténégro.

Recommandations :

La volonté du Monténégro d'intégrer tous les indicateurs définis à l'échelle internationale, régionale et nationale dans le système de suivi du SNDD à l'horizon 2030 requiert de :

- Bâtir le système de suivi à partir de l'architecture existante et des partenariats solides avec toutes les structures qui détiennent l'information et les données nécessaires pour construire et renseigner les indicateurs ;
- Assurer la diffusion des indicateurs et l'utilisation de toutes les informations recueillies pour démontrer leur utilité et leur valeur ajoutée, et ainsi mobiliser les acteurs pour financer le système de suivi de la SNDD ;
- Coordonner tous les acteurs afin d'éviter les doubles emplois, de partager et d'harmoniser les informations.

La mise en place de systèmes d'information n'est en général financée par les organisations internationales et bilatérales que si elle s'inscrit dans le cadre d'un projet plus vaste, par exemple portant sur des infrastructures.

Les indicateurs sont importants pour fournir des données en amont de l'élaboration des politiques et pour donner une crédibilité aux stratégies. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'une stratégie n'est pas une fin en soi : elle doit être un instrument de changement.

Conclusion

L'analyse SIMPEER menée au Monténégro montre que la SNDD participe d'un processus national de développement durable qui a été introduit dans les normes fondamentales du Monténégro avec la Constitution de 1992 et renforcé par la Constitution de 2007. La SNDD représente une stratégie de développement globale, horizontale et à long terme pour le Monténégro. Elle concerne non seulement l'environnement et l'économie, mais aussi les ressources humaines et la croissance du capital social nécessaires à un développement prospère. La SNDD à l'horizon 2030 ouvre la voie pour transposer l'Agenda 2030 et ses ODD dans le contexte national. Elle est également connectée à la vision et aux objectifs de la SMDD 2016-2025. La SNDD à l'horizon 2030 contribue à remplir certaines des obligations relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME), grâce à la plateforme d'échange, de consultation et de discussion qu'elle constitue pour les problématiques de développement durable.

Toutes les parties prenantes ont été pleinement impliquées dans l'élaboration de la SNDD à l'horizon 2030 par l'intermédiaire de leurs représentants au Conseil national du développement durable, du changement climatique et de la GIZC, et à travers un large processus de consultation. Leur rôle et leurs obligations clairement définis dans la SNDD à l'horizon 2030 devrait être consolidés par un plan d'action pour la sensibilisation, la formation et l'information. Les médias doivent être impliqués et les journalistes formés aux questions spécifiques de la Stratégie afin qu'ils jouent leur rôle de relais et de mobilisation auprès des populations. Les partenariats avec la société civile doivent être consolidés afin qu'elle puisse être une force de proposition, d'action et de mobilisation.

Le secteur privé semble être l'acteur le moins impliqué : il sera nécessaire d'identifier d'une part des actions incitatives et de l'autre des pénalités/sanctions, ainsi que des politiques pour encourager les marchés à devenir plus responsables sur le plan environnemental.

Si, d'un point de vue formel, la SNDD à l'horizon 2030 a tendance à présenter principalement des éléments qui font apparaître des « aspects vertueux » (exemples de réussite, bonnes pratiques...), sa mise en œuvre devra encore faire face à de nombreux défis. L'harmonisation des stratégies et plans d'actions sectoriels doit être réalisée à travers un processus inclusif et participatif, en vue d'une réelle généralisation du développement durable dans les processus de développement économique, en particulier dans le plan national de développement socio-économique à cinq ans.

La SNDD à l'horizon 2030 est un document complet qui couvre tous les secteurs, en mettant l'accent sur les secteurs qui présentent un grand potentiel de transition vers l'économie verte. Cependant, l'intégration des principes et mesures du développement durable dans les stratégies sectorielles devra s'effectuer dans les

premières années de la mise en œuvre de la SNDD à l'horizon 2030. Le défi sera de passer d'un cadre stratégique intégratif à une harmonisation des orientations concrètes des politiques sectorielles avec la SNDD à l'horizon 2030.

Le financement de la mise en œuvre de la SNDD à l'horizon 2030 doit être modifié de manière à permettre au ministère des Finances de prendre un rôle moteur dans la restructuration du budget de l'État pour renforcer la mise en œuvre de la stratégie. À l'heure actuelle, seules des lignes budgétaires restreintes ont été allouées au ministère du Développement durable et du Tourisme pour financer certaines des activités touchant à la gouvernance pour le développement durable. Il existe un gros décalage entre le Plan d'action approuvé contenu dans la SNDD et la réalité des dotations budgétaires. La SNDD à l'horizon 2030 a identifié toutes les autres sources de financements pertinentes, parmi lesquelles on compte des financements pour les projets innovants et des fonds de l'ONU. Cependant, la possibilité d'accéder à ces financements et de se conformer à leurs exigences reste un défi.

Le suivi et l'évaluation représentent une part importante de la mise en œuvre d'une stratégie, et sont la garantie de son efficacité. La SNDD à l'horizon 2030 comporte un plan de suivi et d'évaluation dans lequel les échéances fixées pour la production de rapports annuels et d'évaluations intermédiaires et finales permettent de répondre à une vision à moyen et long terme. La liste des 525 indicateurs identifiés fait apparaître des difficultés dans la coordination des différentes institutions et organisations chargées de la plateforme de collecte et de traitement des données qui est utilisée pour diffuser les informations et produire des rapports en fonction des budgets spécifiques alloués au projet.

Références

- Quatrième rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable du Monténégro, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, http://www.seebap.com/page.php?lang=en&page=regions_montenegro (consulté le 3 novembre 2016)
- Contribution prévue déterminée nationalement (CPDN, ou INDC en anglais) du Monténégro suite à la décision 1/CP.19 et à la décision 1/CP.20, Podgorica, septembre 2015
- Rapport d'introduction sur la conservation de la nature au Monténégro, présenté au 30^e Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Strasbourg, 6-9 décembre 2010, Podgorica, 14 octobre 2010
- Rapport intermédiaire sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement au Monténégro
- Stratégie nationale pour la biodiversité, et son Plan d'action pour 2010-2015, version provisoire, Podgorica, juillet 2010
- Stratégie nationale pour le développement durable du Monténégro, janvier 2007
- Cinquième rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable du Monténégro, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
- Cinquième rapport national à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, mars 2014
- Premier rapport annuel sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Monténégro, Podgorica, décembre 2011
- Second rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable du Monténégro, pour la période avril 2008-septembre 2009
- Troisième rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable du Monténégro, pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2010
- Étude nationale volontaire au Forum politique de haut niveau, 2016

Annexe 3
Rapport national – Maroc

Annexe 3 : Rapport national – Maroc



Plan d'Action pour la Méditerranée
Convention de Barcelone



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



كتابة الدولة لدى وزير الطاقة والمعادن والتنمية المستدامة
المتكفلة بالتنمية المستدامة
+XCE+ +oBmJ + ++f0C.XM @ +XCE +oBmJ +
SECRETARIAT D'ETAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Introduction

Faisant suite à un courrier officiel de la part du Coordinateur du PNUE/PAM-Convention de Barcelone, en juin 2016, [le ministère délégué chargé de l'Environnement du Maroc](#) a confirmé son intérêt et sa volonté de participer à l'exercice pilote du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des stratégies nationales de développement durable (SNDD). Mme Rajae Chafil, Directrice de l'Observation, des Etudes et de la Planification, et M. Mohammed Maktit, Chef de la Division des Etudes et de la Planification, ont été désignés pour assurer l'interface avec l'équipe projet pilotée par le Plan Bleu. Mme Chafil et M. Maktit sont vivement remerciés pour avoir apporté toute la coopération, la détermination, la disponibilité et l'appui nécessaires à la réalisation de cette activité.

M. Mohammed Maktit a participé à la [première réunion technique du SIMPEER](#), organisée à Barcelone, Espagne, le 18 octobre 2016, au cours de laquelle les Parties contractantes volontaires et le Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) étaient invités à discuter et approuver la méthodologie du mécanisme simplifié d'examen par les pairs des SNDD.

M. Mohammed Maktit a aussi fourni une aide précieuse pour la collecte des documents de référence nationaux ayant fait l'objet d'une revue documentaire, ainsi que pour compléter le questionnaire, réviser la fiche signalétique Maroc et, enfin, préparer et organiser la mission de l'équipe projet au Maroc.

Les résultats préliminaires issus de l'analyse documentaire et du questionnaire ont été présentés aux parties prenantes au cours de [la mission réalisée par l'équipe projet à Rabat, Maroc, les 7-8 février 2017](#). Cette mission a consisté en une réunion plénière avec un large nombre de parties prenantes, complétée par des entretiens avec des décideurs nationaux et des acteurs clés du développement durable. Présidée par Mme Rajae Chafil, la réunion interactive du 7 février a rassemblé une cinquantaine de participants représentant les différents départements ministériels du gouvernement marocain, ainsi que des parties prenantes nationales dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Le nombre élevé de participants à cette réunion témoigne de l'intérêt des décideurs et acteurs nationaux pour la SNDD 2016-2030 et des enjeux de coopération régionale à travers le processus SIMPEER. Cette réunion plénière s'est poursuivie par des entretiens bilatéraux avec les Secréaires généraux de plusieurs ministères et des représentants du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Ces entretiens ont permis d'approfondir l'analyse et la synthèse des processus et structures relatives au développement durable au Maroc, tout en mettant en perspective les stratégies et plan d'actions sectoriels avec la SNDD 2016-2030. Les discussions et interactions avec les parties prenantes au cours de la réunion plénière et des entretiens bilatéraux ont permis d'identifier les leçons acquises, les bonnes pratiques et les réussites, ainsi que les défis rencontrés tant lors du processus d'élaboration de la SNDD que dans la phase de mise en œuvre qui s'amorce désormais.

L'ensemble des résultats de ces travaux sont présentés dans le présent rapport national, discuté lors de la Réunion d'examen par les pairs à Nice, France, le 27 avril 2017. Ce rapport national intègre les résultats et les recommandations issus de cette réunion.

Le présent rapport présente les résultats de l'examen de la SNDD du Maroc (SNDD 2016-2030). Il couvre les cinq dimensions essentielles présentées dans le rapport méthodologique, à savoir : (i) le leadership et l'appropriation, (ii) l'intégration et les liens entre les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale), (iii) la gouvernance et l'inclusion des acteurs, (iv) les ressources et les moyens pour la mise en œuvre, et (v) le suivi-évaluation.

Le Plan Bleu saisit l'occasion de ce rapport pour renouveler ses remerciements au ministère délégué chargé de l'Environnement, devenu depuis Secrétaire d'État chargé de l'Environnement, et en particulier la

direction de l'Observation, des Etudes et de la Planification pour leur disponibilité et leurs précieuses contributions à la réalisation de l'activité SIMPEER, ainsi que toutes les parties prenantes marocaines qui se sont mobilisées lors de la mission de l'équipe projet au Maroc et lors de l'élaboration du présent rapport.

Ces remerciements s'adressent aussi à M. Rachid Firadi, Point Focal National du PAM et Président de la CMDD, et Mme Nassira Rheyati, ainsi que M. Hamid Rhoui, Point Focal National du Plan Bleu, et Dalal Afa (Cheffe de service de la Planification).

Présentation générale du Maroc

Le Maroc est situé à l'extrême Nord-Ouest de l'Afrique. Il est bordé au Nord par la mer Méditerranée et le détroit de Gibraltar, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, à l'Est par l'Algérie et au Sud par la Mauritanie. La population totale de 34,4 millions d'habitants est inégalement répartie sur une superficie totale de 710.850 km² qui en fait le 18^{ème} pays africain sur 53 par sa superficie. C'est un pays montagneux avec des altitudes variant de 4.165 mètres (Jebel Toubkal, point culminant dans le Haut Atlas) à 55 mètres en dessous du niveau de la mer (Sbekhat Tah, au sud du pays, dans la Région de Laâyoune-Boujdour-Sakia el Hamra). La situation du pays, entre mer Méditerranée, Océan Atlantique et désert du Sahara, le dote d'une biodiversité particulièrement riche, avec des écosystèmes et des habitats hétérogènes et complexes. Le Maroc s'est investi dans la protection de cette biodiversité avec la création de dix parcs nationaux représentant une superficie totale de 771.849 ha, trois réserves de biosphères et en classifiant 21% du territoire national en zones terrestres, côtières et marines protégées.

Les ressources en eau du Maroc sont rares, elles sont estimées à 29²¹ milliards de m³ dont 10,43 milliards déjà mobilisés (soit 36%), avec de fortes fluctuations annuelles en raison de la variabilité climatique caractérisant le pays. Les terres agricoles représentent 68,5% de la superficie du pays (305,915 km²) dont seules 18,2% sont arables et 4,6% sont irriguées, 2,8% en cultures pérennes et 47,1% de parcours.

Le secteur agricole reste toutefois prédominant dans l'économie du pays, il emploie près de 40% de la population active et contribue à 14,5% du PIB. Cette dépendance traditionnelle au secteur primaire et la vulnérabilité aux fluctuations d'une année à l'autre en raison de la variabilité du climat est en baisse. La structure de l'économie marocaine a amorcé une diversification et les résultats économiques sont encourageants²². Sur la période 2004-2011, le Maroc a ainsi enregistré une croissance moyenne de 4,9%, soit presque deux fois le taux moyen des années 90 (2,5%). Cette performance traduit la transformation structurelle en faveur d'une tertiarisation progressive du tissu productif. La part des activités tertiaires dans le PIB est de 56,2%, alors que celle des activités secondaires est de 29,2%, en 2015.

Le Maroc a peu de ressources minérales ; les phosphates sont sa principale richesse minière. L'industrie comprend essentiellement les secteurs du textile, du tannage et de la maroquinerie, de l'agroalimentaire, du raffinage du pétrole et du montage électronique. De nouveaux secteurs sont tout de même en plein essor et tentent ainsi de diminuer la dépendance du pays à son secteur agricole : chimie, équipements automobiles, informatique, électronique, industrie aéronautique²³.

Le secteur tertiaire dépend fortement du tourisme qui reste dynamique malgré le ralentissement de la croissance des activités touristiques en raison de la crise sécuritaire dans d'autres pays d'Afrique du Nord, au Proche- et au Moyen-Orient. Outre l'octroi de concessions pour beaucoup de services publics dans les villes majeures, le pays a récemment libéralisé les règles d'exploitation du pétrole et du gaz.

Classement général du Maroc au regard de quelques indicateurs globaux²⁴

Index de développement humain :	126 sur 188
Bien être subjectif :	83 sur 149
PIB par habitant (PPA) :	94 sur 149
Index global de compétitivité :	72 sur 140
Index de performance environnementale :	64 sur 180
Empreinte écologique totale :	46 (55 Mo d'ha globaux)
Index d'atteinte des objectifs de développement durable :	64 sur 149 (61,6)

Forces	Faiblesses
▪ Volonté politique en faveur du développement durable exprimée par Sa Majesté le Roi Mohamed VI et consacrée par la Constitution de 2011 ▪ Première Stratégie nationale de l'environnement adoptée en 1995 ▪ Conseil national de l'environnement créé en 1980, réorganisé en 1995 ▪ Charte nationale de l'environnement et du développement durable, 2010 ▪ Loi-cadre n° 99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable, 2014 ▪ Stratégie nationale de développement durable 2016-2030 (SNDD 2016-2030) ▪ Vingt ans d'expérience en matière d'intégration du développement durable dans les stratégies et programmes sectoriels ▪ Adhésion aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) ▪ Potentiel important des énergies renouvelables (solaire, éolien et hydroélectrique) ▪ Importance des priorités environnementales confirmées par les plus hautes autorités du pays malgré les changements dans la hiérarchie administrative nationale (ministère entre 1995 et 1997 vs. ministère délégué aujourd'hui) ▪ Création de l'Observatoire National de l'Environnement du Maroc et des Observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable (OREDD), mécanismes locaux d'intégration des considérations environnementales dans les activités économiques au niveau local ▪ Mise en place des instruments économiques et financiers au service du développement durable : Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable, Fonds de Dépollution Industrielle - FODEP, Fonds d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées, Fonds de Développement Énergétique... ▪ Implication forte du Maroc dans la lutte contre le réchauffement climatique : soumission de la troisième communication nationale sur le changement climatique, présentation de son INDC, organisation de la COP22-CCNUCC, etc.	▪ Gouvernance des ressources naturelles : pertes de diversité biologique et épuisement des ressources naturelles (impact de l'érosion et de la dégradation des sols, déchets, impacts des activités touristiques, espèces envahissantes, dégradation des habitats et des écosystèmes, etc.) ▪ Persistance de certaines inégalités sociales en dépit de l'émergence d'une classe moyenne ▪ Cadre législatif et mise en œuvre : des lois dépassées et d'autres peu suivies de mise en œuvre, avec un manque de législation secondaire pour être efficaces et applicables (applicabilité et application) ▪ Système de suivi-évaluation, information et éducation ▪ Besoins de compléter les données environnementales existantes par des données déclinées par milieu, région, genre, tranche d'âge... ▪ L'Analyse statistique multidimensionnelle (2014) montre que le pays a enregistré une amélioration de la durabilité de son développement grâce aux domaines qui ont trait au social et non aux domaines relatifs à l'activité économique pour lesquels il enregistre un retard²⁵. En effet, au niveau des indicateurs liés au domaine social, il y a des avancées notables. ▪ Les changements institutionnels ont eu un impact sur la capacité institutionnelle et opérationnelle de l'autorité environnementale nationale à multiple facettes puisqu'ils provoquent une discontinuité institutionnelle ressentie à plusieurs niveaux, en particulier dans les régions. Au fil du temps, l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement change d'orientations en fonction du gouvernement mis en place : une fois elle est sous la tutelle du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, une autre sous la tutelle du Ministère de l'Énergie et des Mines. ▪ Retard de l'adoption par le gouvernement de la SNDD 2016-2030 (en cours avec le nouveau gouvernement)
Opportunités	Menaces
▪ Partenariats, accords bilatéraux et multilatéraux, zone de libre échange²⁶ ▪ Suivi de la COP22-CCNUCC qui permet l'introduction des politiques en support du développement durable ▪ Intérêt de la part du ministère de la Fonction publique pour introduire les principes du développement durable dans le domaine de l'administration publique (exemplarité de l'État)	▪ Balances énergétique et alimentaire encore déficitaires malgré les réalisations en matière d'énergies renouvelables et les avancées en sécurité alimentaire ▪ Augmentation continue des cours de l'énergie et des produits alimentaires ▪ Impacts négatifs liés au changement climatique ▪ Importance économique de secteurs qui fonctionnent depuis longtemps sur des modèles peu durables (tourisme de masse, pêche maritime, etc.)

Figure 1 : Analyse rapide du contexte de développement durable au Maroc

La Stratégie Nationale du Développement Durable du Maroc

Le 1^{er} juillet 2011, le Peuple marocain a adopté, par référendum, une nouvelle Constitution qui jette les bases d'une société démocratique avec un État moderne, des institutions ouvertes, une plus grande séparation entre les pouvoirs et une décentralisation revisitée. L'Article 31 de cette nouvelle Constitution consacre le développement durable parmi « les libertés et les droits fondamentaux »²⁷ de tous les citoyens marocains et les Articles 35, 136 et 152 insistent sur la nécessité d'assurer la durabilité du développement humain et la gestion des ressources naturelles. La nouvelle Constitution de 2011 apporte ainsi une nouvelle impulsion à l'engagement pris par le Maroc en faveur du développement durable depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992 et qui, depuis, a été concrétisé par plusieurs initiatives dont l'adoption de la Loi-cadre portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable, véritable référence pour les politiques publiques du pays en la matière²⁸.

L'élaboration de la Stratégie nationale de développement durable 2016-2030 (SNDD 2016-2030) s'inscrit ainsi dans ces deux référentiels majeurs : la nouvelle Constitution de 2011 qui liste le développement durable parmi les droits essentiels du citoyen marocain et la Loi-cadre n° 99-12 qui impose au gouvernement de se doter d'une SNDD dans les deux années qui suivent son adoption.

La vision de la SNDD 2016-2030 est de « **mettre en œuvre les fondamentaux d'une économie verte et inclusive au Maroc d'ici 2020** ». Elle constitue l'aboutissement d'un diagnostic approfondi qui a « **révélé que les ingrédients de durabilité sont présents dans la majorité des politiques, mais leur mise en application reste insuffisante** »²⁹. Elle repose sur l'intégration des quatre piliers fondamentaux du développement durable : économique, social, environnemental et culturel. Pour l'accomplissement de cette vision, la SNDD a défini sept enjeux de développement (Figure 2) déclinés en trente et un axes stratégiques avec cent trente-deux objectifs pour en assurer la mise en œuvre.



Figure 2 : Enjeux de la Stratégie nationale de développement durable du Maroc (Source : SNDD 2016-2030)

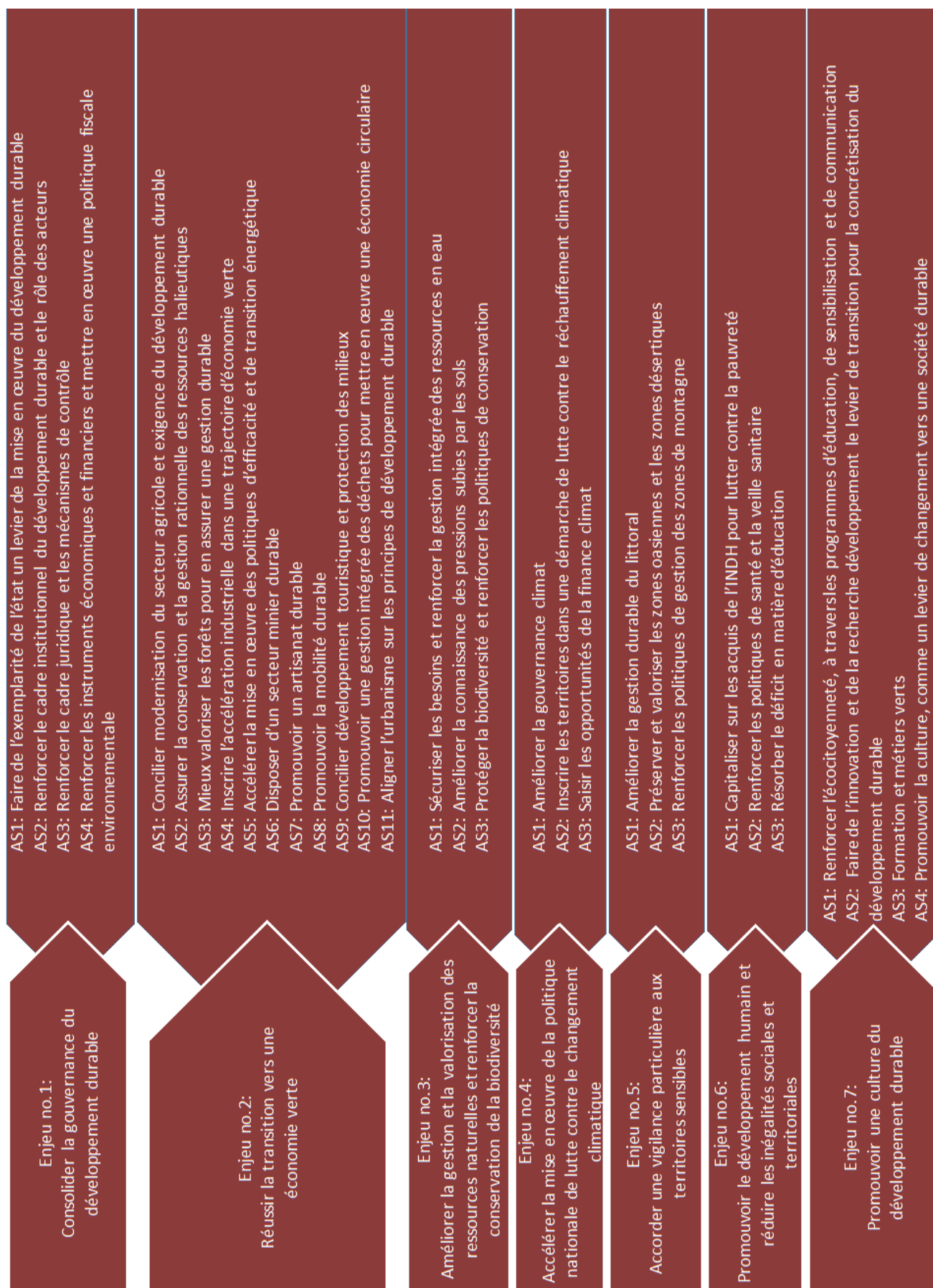


Figure 3 : Enjeux et axes stratégiques de la SNDD (Source : adaptée de la SNDD 2016-2030)

L'examen de la SNDD du Maroc, dans le cadre du SIMPEER, a été réalisé pour chacune des cinq dimensions retenues dans le rapport méthodologique. Les principaux résultats sont rapportés selon ce cadre d'analyse dans les sections qui suivent.

I. Leadership et appropriation

La SNDD 2016-2030 s'inscrit dans un cadre politique national volontariste, marqué par des référentiels institutionnels clairs qui consacrent le développement durable comme un objectif des politiques de développement du pays : la nouvelle Constitution de 2011 et la Loi-cadre n° 99-12. Son élaboration a été conduite par le ministère délégué chargé de l'Environnement à travers une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes du développement durable au Maroc : le secteur public, les acteurs privés et la société civile.

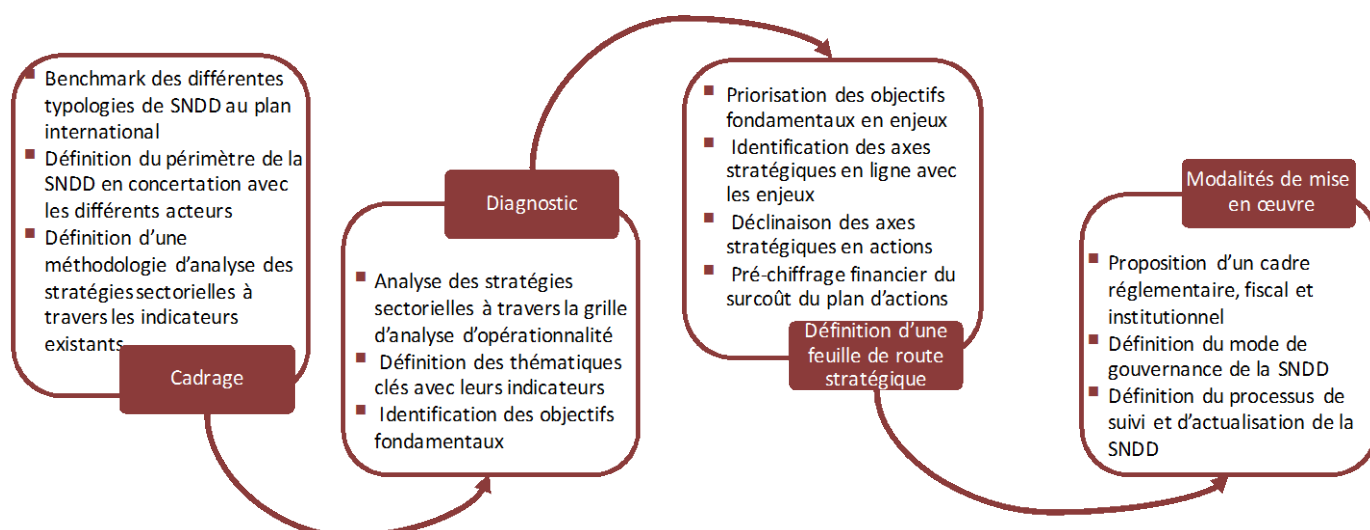


Figure 4 : Principales étapes du processus d'élaboration de la SNDD 2016-2030

L'élaboration de la SNDD 2016-2030 a suivi un processus en quatre étapes (Figure 4) en tenant compte de l'ensemble des stratégies, plans et programmes sectoriels antérieurs et en les analysant sous le prisme du développement durable. Une trentaine de ces programmes et stratégies ont ainsi été analysés dont en particulier :

- Le Plan Maroc Vert et son objectif d'augmentation significative de la production et la productivité agricoles et la préservation de son impact social par l'accompagnement des populations rurales au travers des projets d'agrégation³⁰, tout en jouant un rôle de protection et conservation des ressources naturelles, notamment par l'économie et la valorisation de l'eau agricole, la réduction de la pollution des sols, la promotion des énergies propres en agriculture ;
- La stratégie énergétique et ses objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de protection des ressources naturelles, notamment par le développement des énergies renouvelables ;
- Le Plan Halieutis pour la pêche maritime et ses objectifs de protection de la biodiversité marine et de la régénération des ressources halieutiques ;
- La Vision 2020 du Tourisme et ses objectifs environnementaux, en particulier dans l'aménagement des complexes touristiques, le déploiement de la Charte marocaine du tourisme responsable, la promotion des écolabels du tourisme, etc. ;
- Le Plan Emergence pour l'industrie et ses contributions environnementales comme le déploiement de zones industrielles à « gestion verte » (*management vert*), et la promotion de la certification environnementale ISO 14001 auprès des entreprises ;
- Le Plan Rawaj de développement du secteur commercial accorde une place particulière au commerce de proximité et à sa protection, en limitant les impacts environnementaux des lieux commerciaux modernes, tout en optimisant les usages de l'eau et de l'énergie et la gestion des déchets.

- L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH, 2005) et ses objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie, permettant de limiter la pression sur les ressources naturelles.

La plupart de ces stratégies et plans de développement sectoriels intègrent déjà les principes de durabilité du développement. La SNDD 2016-2030 est ainsi considérée comme un processus important qui cristallise une prise de conscience effective et collective des enjeux de développement durable et propose une vision pour l'avenir. Elle vient conforter les stratégies sectorielles, leur assurer un portage politique plus fort, une mise en cohérence vers un objectif commun et partagé de durabilité. Elle offre un cadre de concertation, d'échange et de partenariat entre les différents départements sectoriels.

Cependant, et pour que la SNDD 2016-2030 soit un véritable document de référence, il faudrait qu'elle soit rapidement adoptée par le gouvernement. Au regard des dispositions de la Loi-cadre n° 99-12, la SNDD aurait dû être approuvée par le gouvernement depuis le 20 mars 2015. Deux ans plus tard, la SNDD 2016-230 n'est pas encore officiellement adoptée, même si le ministère délégué chargé de l'Environnement a pris les dispositions nécessaires pour positionner l'adoption de la Stratégie parmi les priorités du nouveau gouvernement. La mise en œuvre de la SNDD 2016-2030 pourra alors être lancée, pilotée par le ministère délégué chargé de l'Environnement et impliquant l'ensemble des parties prenantes, notamment à travers le Comité de pilotage et les Commissions et Comités sectoriels qu'il est prévu de mettre en place.

Elles/Ils ont dit...

... la SNDD consolide les visions sectorielles du développement durable...

... « Elle les conforte, les renforce et les inscrit dans une dynamique nationale autour d'un objectif commun et partagé par tous de durabilité de l'environnement et de préservation des ressources naturelles », Mme Zakia Driouch Sebbata, Secrétaire générale du département des Pêches maritimes, ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, entretien du mardi 7 février 2017, 15h00 - 16h30.

... La SNDD 2016-2030 donne aux stratégies sectorielles « une vision d'ensemble, concertée et partagée », M. Abderrahim Houmy, Secrétaire général du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, entretien du mercredi 8 février 2017, 11h30-13h00.

... La SNDD 2016-2030 « renforce l'écho et constitue un atout pour la mobilisation de nouvelles ressources », Mme Nada Roudies, Secrétaire générale du ministère du Tourisme, entretien du mercredi 8 février 2017, 10h00 - 11h00.

Elles/Ils ont dit...

... « Son adoption est un préliminaire incontournable pour sa mise en œuvre et ce retard compromet la dynamique mise en place depuis 2013 autour du diagnostic réalisé et des priorités identifiées », M. Hassan Agouzoul, Expert sénior au Conseil économique, social et environnemental, entretien du mercredi 8 février 2017, de 9h00 à 10h00

... « Le fait d'avoir un département qui arrive à formaliser une stratégie nationale avec une telle impulsion politique est une chance, la SNDD a le mérite d'exister maintenant. Toutefois, le document SNDD est nécessaire mais pas suffisant : il demeure des zones d'ombre dans le partage des responsabilités », M. Abderrahmen Houmy, Secrétaire général du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, entretien du mercredi 8 février 2017, 11h30 - 13h00

Recommandations :

Pour amorcer la mise en œuvre de la SNDD 2016-2030 et renforcer le décloisonnement institutionnel, le Conseil national de l'environnement a été réuni en juin 2015 après 6 années d'absence pour approuver la SNDD. La reprise de ses activités devra être poursuivie avec l'organisation de réunions périodiques pour constituer un forum de discussion et d'échange et remplir son rôle consultatif, force de propositions, d'orientations et de recommandations pour appuyer la mise en œuvre de la SNDD avec l'engagement de toutes les parties prenantes.

La mise en place de Commissions spécialisées du Comité national de l'environnement permettra d'engager une analyse plus approfondie des stratégies sectorielles et des mesures prises pour leur alignement avec la SNDD.

La reprise des travaux du Conseil national de l'environnement, la mise en place du Comité de pilotage et des comités de suivi sectoriels dès l'adoption officielle de la SNDD 2016-2030 constituent des forums

d'échanges et de concertation à même de favoriser une réelle appropriation de la Stratégie par tous les acteurs. Ils devront être mis en place et opérationnels rapidement.

L'adoption officielle par le gouvernement de la SNDD 2016-2030 donnera la base légale et le mandat nécessaires pour mobiliser les ressources requises pour la mise en œuvre. La définition de plans d'action annuels précisera les priorités et les actions à engager, et les budgets.

II. Intégration et liens entre les trois objectifs économiques, sociaux et environnementaux

Pour assurer l'intégration horizontale dans les différents secteurs de développement, la SNDD 2016-2030 est basée sur une étude de diagnostic qui a été élaborée en analysant les stratégies et les programmes de tous les secteurs (économiques, sociaux et/ou environnementaux) par rapport à une grille d'analyse d'opérationnalité et selon plusieurs critères dont : l'impact environnemental du programme ou de la stratégie sectorielle, sa contribution à l'amélioration des conditions sociales et le potentiel dont elle dispose pour permettre la transition vers une économie verte.

Les secteurs qui disposent du plus grand potentiel pour opérer une transition vers une économie verte ont été mis en exergue dans la SNDD 2016-2030, à savoir : la pêche, l'agriculture, l'industrie, le tourisme, l'artisanat, le transport, l'énergie, les mines, les forêts, l'urbanisme et les déchets. Le développement durable constitue une exigence interne pour ces secteurs qui ont déjà enregistré des acquis dans la voie de la durabilité de leurs actions et le verdissement de leur secteur (Encadré 1).

Elles/ils ont dit...

... « La SNDD s'inscrit aujourd'hui dans une démarche plus constructive, où les départements collaborent pour chercher ensemble des solutions intégrées aux problématiques prioritaires du développement comme la relation entre tourisme et eau, entre gestion des aires protégées et amélioration des conditions de vie des populations locales, l'écotourisme... », M. Abderrahmen Houmy, Secrétaire général du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, entretien du mercredi 8 février 2017, 11h30 - 13h00

... « L'environnement et la durabilité des processus de production sont des arguments de promotion des produits de l'artisanat qui s'expriment à travers des processus de labellisation, de certification et de lancement de nouvelles marques » M. Ahmed Laamouri, Secrétaire général du ministère de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, entretien du mercredi 8 février 2017, 15h00 - 16h00

... « L'adoption des ODD est venue après la stratégie sectorielle Halieutis qui intègre déjà les dimensions environnementales et de durabilité des ressources. (...) La dimension sociale ne peut pas être considérée avant celle de la durabilité de la ressource, toutefois des incitatifs et des mesures d'accompagnement sont à chaque fois envisagés pour impliquer les acteurs dans les actions de préservation des ressources halieutiques. S'il s'avère nécessaire, Halieutis sera revue pour intégrer les cibles des ODD qu'elle ne comporterait éventuellement pas », Mme Zakia Driouch Sebbata, Secrétaire générale du département des pêches maritimes, entretien du mardi 7 février 2017, 15h00 - 16h30.

Surveillance des stocks de poisson pour la modification des quotas de pêche³¹ :

En mettant en place un système de surveillance performant pour lutter contre les pêches illégales et en améliorant la traçabilité des produits de la pêche, le Maroc s'est doté de plans d'aménagement et de points de débarquement qui s'inscrivent dans le cadre de ses engagements internationaux, par exemple vis-à-vis des dispositions de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Ces plans permettent de renforcer le système de suivi de l'application des mesures de gestion nationales et internationales (ICCAT) et renforce l'argumentaire du Maroc dans les négociations internationales sur les quotas de pêche.

La principale prérogative du département de la Pêche maritime est d'assurer la préservation de la ressource à travers une gestion durable et intégrée. Plusieurs actions ont été entreprises dans ce sens : mise en place de quotas de pêche, infrastructures et aménagements de points de débarquement, suivi (scientifique et technique) de la pêche et lutte contre la pêche illicite, promulgation de la Loi 81-12 du littoral, mise en place d'aires marines protégées, amélioration des conditions de vie des pêcheurs artisanaux et promotion des activités génératrices de revenus, traçabilité des produits de la pêche conformément aux exigences de la réglementation européenne, compensations sociales et financières (indemnisations) pour les pêcheurs, ainsi que la poursuite du Plan National d'Aménagement du Littoral prévoyant la réalisation de Points de Débarquement Aménagés (PDA) et de Villages De Pêcheurs (VDP).

Importance économique et sociale du secteur de l'artisanat et son rôle dans le développement durable³² :

Avec 2,3 millions d'artisans répartis entre artisans de service (1,1 million) et artisans de production, le secteur de l'artisanat produit un chiffre d'affaires de 21,85 milliards de dirhams (2014). Historiquement, les activités étaient focalisées autour de trois couples de produits/clients :

- L'artisanat de consommation pour la clientèle nationale. Il s'agit d'un artisanat à vocation utilitaire tels les djellabas, les ustensiles en poterie pour la cuisine ou encore les services comme les coiffeurs de quartier ou la mécanique ;
- L'artisanat de production culturel vendu aux nationaux et aux touristes étrangers, dont 83% pour le marché national et 17% pour les touristes étrangers ;
- L'artisanat à fort contenu culturel de production et de service destiné à l'export.

La Stratégie 2015 avait pour objectif de promouvoir l'artisanat de production à fort contenu culturel de production et de service, avec une forte composante environnementale visant l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur et la limitation des sources de nuisance. La nouvelle stratégie du secteur, en cours d'élaboration, vise à étendre cette approche à l'artisanat de service et à l'économie sociale et solidaire, qui joue un rôle important dans la réalisation du développement durable du fait des dimensions environnementale et sociale qu'elle comporte.

Rôle du Maroc dans l'inscription du tourisme durable dans l'agenda global du changement climatique :

Le tourisme constitue l'un des premiers secteurs à s'être doté d'une stratégie sectorielle qui concerne aussi bien le secteur public que le secteur privé. La vision de durabilité du secteur est promue autant à l'échelle nationale dans le cadre de la Vision 2020, dont l'un des piliers fondateurs est le développement durable, qu'aux échelles internationale et régionale pour lesquelles le Maroc a été (pro)actif dans l'inscription des principes de durabilité du tourisme dans les agendas globaux.

- Le Maroc a été membre fondateur du Partenariat mondial du tourisme durable dont il a assuré la présidence de 2013 à 2015 ;
- Une nouvelle Charte marocaine du tourisme durable a été signée le 25 janvier 2016 à l'occasion de la célébration de la 1ère édition de la Journée Marocaine du Tourisme Durable et Responsable qui se veut un cadre de référence et un outil fédérateur de l'ensemble des parties prenantes du secteur autour des principes et valeurs d'un tourisme durable. Elle s'articule autour de 4 principes : la protection de l'environnement et de la biodiversité ; la pérennisation de la culture et du patrimoine ; la priorisation du développement local et le respect des communautés d'accueil ; l'adoption des principes d'équité, d'éthique et de responsabilité sociale ;
- En matière de pilotage et de planification stratégique, la Vision 2020 du tourisme a prévu de mettre en place un dispositif de suivi de la durabilité articulé autour d'un jeu d'indicateurs prenant en considération le respect des seuils de densité touristique, l'impact du développement touristique au niveau territorial sur l'environnement, l'impact socio-économique, ainsi que la perception du touriste de la durabilité tout au long de son expérience touristique.
- Le Maroc a également encouragé l'inscription du tourisme dans les agendas des négociations sur le changement climatique à Marrakech en novembre 2016 (COP22-CCNUCC),
- Le Maroc a facilité la signature de la Charte africaine du tourisme durable

Encadré 1 : Exemples d'acquis sectoriels en matière de développement durable

La SNDD 2016-2030 s'est dotée d'une vision à moyen et à long termes qui sont respectivement « **Jeter les bases pour opérer une transition vers l'économie verte d'ici 2020** » et « **Consolider le développement durable au Maroc d'ici 2030** ». Elle définit un processus de mise en œuvre en quatre étapes clés :

- 2013-2014 : Élaboration de la stratégie
- 2014-2015 : Contractualisation (adoption, pactes, conventions cadres et spécifiques)
- 2015-2020 : Plan d'action et mise en œuvre (Stratégie et plan de suivi-évaluation)
- 2020-2030 : Orientations stratégiques à long terme

En ligne avec les principes de la Loi-cadre n° 99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable, la SNDD 2016-2030 a été élaborée en respectant les principes fondamentaux suivants : intégration, territorialité, solidarité, précaution, prévention, responsabilité et participation. Elle est

conçue comme un processus continu d'engagement des parties prenantes à atteindre des objectifs communs qui contribuent à répondre à des enjeux clés en matière de développement durable.

En termes d'intégration verticale, la SNDD 2016-2030 constitue un cadre de mise en œuvre des engagements du pays en matière de développement durable. Elle est en ligne avec les bonnes pratiques internationales et reprend les défis sur lesquels le Maroc s'est engagé en matière de développement durable, à savoir la lutte contre les changements climatiques, la lutte contre la désertification, ainsi que la protection de la biodiversité.

Sans y faire explicitement référence, la SNDD 2016-2030 englobe les six Objectifs transversaux de la SMDD 2016-2025. Elle couvre aussi plusieurs ODD (voir ci-contre).

Pour mieux articuler ODD et SNDD 2016-2030, le ministère délégué chargé de l'Environnement a lancé en 2017 une étude pour identifier les actions à entreprendre pour permettre au pays de concrétiser les ODD dans les délais impartis et évaluer les ressources financières à mobiliser pour ce faire.

ODD intégrés dans la SNDD 2016-2030 :

- ODD 2 : Lutter contre la Faim. Éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ;
- ODD 3 : Accès à la Santé. Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ;
- ODD 6 : Accès à l'Eau Salubre et à l'Assainissement. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
- ODD 7 : Recours aux Energies Renouvelables. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable ;
- ODD 11 : Villes et Communautés Durables. Créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables ;
- ODD 13 : Lutter contre le Changement Climatique. Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- ODD 14 : Protection de la Faune et la Flore Aquatiques. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ODD 15 : Protection de la Faune et de la Flore Terrestres. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

La SNDD 2016-2030 n'ayant pas été adoptée officiellement, il n'y a pas encore de mécanisme de coordination entre les différents secteurs et les institutions/ministères chargés de mettre en œuvre les stratégies sectorielles, ni de plan de mise en œuvre détaillé et d'instruments financiers (et autres).

En 2016, le Maroc a présenté un « Rapport du Royaume du Maroc concernant les premières mesures en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable » dans le cadre des examens nationaux volontaires du Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies. Il a établi, à cette occasion, les six « lignes forces » suivantes pour la mise en œuvre des ODD :

- L'élargissement du processus d'appropriation des ODD ;
- La mise en cohérence des ODD avec les priorités nationales ;
- La maîtrise de la coordination des politiques publiques ;
- Le système d'information statistique ;
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD ;
- Le financement.

Le Maroc est également très investi dans la coopération sud-sud, notamment avec les pays sub-sahariens avec qui il tend à partager ses expériences réussies et ses bonnes pratiques en matière de développement durable, comme par exemple dans les secteurs des pêches maritimes ou du tourisme.

Recommandations :

Après l'élaboration de la SNDD 2016-2030 qui a impliqué tous les départements ministériels, le Secrétariat chargé du Développement durable prévoit la mise en place d'un mécanisme pour assurer son rôle de coordination et de mobilisation des autres départements autour de la mise en œuvre de la Stratégie. Ce mécanisme est piloté par la Direction du changement climatique et de l'économie verte qui abrite une unité de gestion (*Project Management Office - PMO*) dont le fonctionnement est financé par le budget du Secrétariat d'État chargé du Développement durable et la Direction de l'Observation, des Études et de la Planification qui est chargée du processus d'évaluation de la mise en œuvre de la SNDD. Ce mécanisme devra être pourvu des moyens de fonctionnement adéquats pour pouvoir atteindre les résultats escomptés.

L'étude lancée en 2017 par le Ministère délégué chargé de l'Environnement pour évaluer la cohérence entre la SNDD et les ODD devra être finalisée dans les meilleurs délais pour que la SNDD 2016-2030 serve de cadre de référence à la mise en œuvre des ODD et des autres engagements du pays en matière d'environnement et de développement durable (accords multilatéraux sur l'environnement).

Les différents ministères et départements sectoriels intègrent les principes de durabilité du développement dans leurs stratégies, programmes et plans. Ils sont cependant confrontés à des impératifs liés à l'économie de marché et à des exigences relatives à l'emploi qui ne sont pas toujours facilement conciliables avec ces principes de durabilité. Pour éviter l'impasse d'un développement industriel et social consumériste des économies excessivement carbonisées et aller directement vers une économie verte et inclusive, sans consommation non durable des ressources et du capital naturels, le Maroc devra mettre en place les conditions nécessaires et favorables (*enabling environment*) pour encourager l'innovation, le développement de filières, la valorisation de ressources innovantes et la création de valeur ajoutée et de richesse. Le secteur privé devra alors être encouragé à saisir ces opportunités pour développer son savoir et savoir-faire et assurer la transition écologique de ses processus de production et de commercialisation.

La société civile devra, quant à elle, participer à cette dynamique en travaillant sur les modes de consommation à travers d'une part, l'information, la sensibilisation et la formation des consommateurs et d'autre part, la vigilance pour dénoncer les pratiques peu durables. Les médias peuvent jouer un rôle significatif dans l'information et la sensibilisation des consommateurs et des populations en général ; le programme de formation des journalistes mis en œuvre par le Secrétariat d'État chargé du Développement durable devra être maintenu et renforcé, en ciblant les enjeux de la SNDD 2016-2030 selon les priorités établies par les plans d'action annuels.

En effet, au-delà de l'élaboration des orientations stratégiques pour les différents secteurs, un plan détaillé de mise en œuvre est nécessaire, impliquant la participation des acteurs gouvernementaux, du secteur privé, de la société civile et des institutions financières. L'élaboration de ce plan devra être participative et inclusive. Le Conseil national de l'environnement pourrait être le lieu de débat et d'adoption de ce plan.

III. Gouvernance et inclusion - Participation des parties prenantes et appropriation

Le processus d'élaboration de la SNDD 2016-2030 a impliqué toutes les parties prenantes à travers des instances telles que la Fondation Mohammed VI pour l'environnement et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dont les prérogatives ont été étendues au développement durable en 2011. Ce processus a comporté trois principales étapes qui ont été chacune ponctuées par des ateliers de consultation des parties prenantes sur : (i) la définition du périmètre de la SNDD 2016-2030 ; (ii) le diagnostic ; (iii) l'identification des sept enjeux de développement durable du Maroc et des 31 axes stratégiques. La consultation de la société civile et du secteur privé reste ainsi cantonnée à leurs représentants dans ces instances institutionnelles.

La mobilisation du secteur de la recherche se fait à travers une politique volontariste du ministère délégué chargé de l'Environnement qui réserve un budget annuel de cinq millions de dirhams pour financer des projets de recherche sur des thèmes prioritaires en relation avec le développement durable et l'environnement. Ce financement se fait par voie d'appel à propositions auprès des universités et institutions de recherche.

La mise en œuvre de la SNDD 2016-2030 s'opérera selon un processus de contractualisation à trois niveaux

définis comme suit :

- Le premier niveau de contractualisation concerne l'adoption de la SNDD 2016-2030 par le gouvernement ;
- Le deuxième niveau de contractualisation est constitué par le Pacte sur l'exemplarité de l'État (Enjeu 1 – Axe 1, voir ci-dessous) qui sera signé, après adoption de la SNDD 2016-2030, par le Chef du gouvernement ou entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Finances et qui fixera les engagements de l'État en matière de développement durable ;
- Le troisième niveau de contractualisation comportera la signature de conventions entre les différentes parties prenantes pour mettre en œuvre les actions envisagées par la SNDD 2016-2030 pour chacun des onze secteurs devant assurer la transition vers une économie verte (voir ci-dessous).

Exemple de Convention intersectorielle pour la mise en œuvre de la SNDD 2016-2030

A titre d'exemple, les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Economie et des Finances ont signé une convention spécifique portant sur le programme de valorisation des déchets oléicoles.

Cette convention vise à accompagner le développement durable de la filière oléicole et palier l'augmentation substantielle des rejets et résidus issus de la trituration des olives. En effet, le coût de la dégradation de l'environnement due à la trituration d'olives s'élève à environ 12% de la valeur ajoutée du secteur, soit 66.4 millions de Dirhams par an. Les margines sont sources de plus de 85% des dommages résultant de la trituration des olives touchant principalement le domaine de l'eau. Cette dégradation sera amplifiée d'ici 2020 : la production nationale d'olives estimée en 2014 à une moyenne de 1,25 millions de tonnes sera augmentée, par le Plan Maroc Vert, à 2,5 millions de tonnes d'olives à horizon 2020. Cette Convention spécifique a arrêté deux axes de partenariat entre les trois ministères (Environnement, Agriculture, Finances) : épandage des margines au niveau des terres agricoles et valorisation des grignons d'olives.

Ainsi, la convention cherche à réunir les conditions pour garantir une filière oléicole compétitive, rentable et durable à travers une gestion intégrée et rationnelle des résidus de la trituration. L'intervention doit concerner aussi bien l'aspect réglementaire de gestion des rejets que l'aspect technologique lié au choix du procédé de trituration, ou encore l'accompagnement des producteurs en matière de manutention, de stockage et de valorisation.

L'exemplarité de l'État pour la mise en œuvre de la SNDD

L'analyse des stratégies sectorielles réalisée pendant la phase de diagnostic du processus d'élaboration de la SNDD a permis d'identifier les freins à la mise en œuvre du développement durable, en particulier les défaillances en matière de planification et le manque de coordination entre les administrations, qui ont chacune tendance à décliner le développement durable selon les particularités de leur secteur. Ainsi, le premier axe stratégique du premier enjeu de la SNDD consiste à « Faire de l'exemplarité de l'État un levier pour la mise en œuvre du développement ». Cet axe est assorti de 6 objectifs et de 14 indicateurs pour que l'État mette en œuvre, dans ses propres institutions, la démarche qu'il recommande pour l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, à travers notamment une démarche d'exemplarité sur les achats publics durables, sur l'éco-responsabilité et sur sa responsabilité sociale et sociétale.

Source : SNDD et entretien avec Mr. Ahmed Laamouri, Secrétaire général du Ministère de la fonction publique et de la modernisation de l'administration, mercredi 8 février 2017, 16h00 - 17h00.

La déclinaison de la SNDD 2016-2030 à l'échelle locale (région administrative) se fait à travers l'élaboration de stratégies régionales de développement durable (SRDD). En 2017, il est prévu l'élaboration de quatre SRDD et des actions sont déjà en cours pour mobiliser les élus régionaux et locaux par les structures déconcentrées du ministère délégué chargé de l'Environnement (Directions régionales de l'environnement). Il faudrait que les SRDD soient intégrées en amont à la réflexion sur les orientations du développement régional, territorial et local. Le retard pris dans l'adoption de la SNDD 2016-2030 risque de pénaliser ce processus de déconcentration en stratégies régionales.

La SNDD 2016-2030 ne fait pas état de mesures spécifiques pour mobiliser la société civile et le secteur privé – en dehors de leur participation à travers les instances institutionnelles : la Fondation Mohammed VI pour l'environnement et le Conseil économique, social et environnemental. Pourtant, les principes phares qu'elle promeut, comme la co-construction, l'approche *bottom-up*, le suivi-évaluation et la mise à jour

régulière, supposent l'implication d'une société civile forte, bien organisée, avec des capacités de propositions et d'interventions conséquentes.

L'implication du secteur privé dans la mise en œuvre de la SNDD sera assurée dans le cadre de la mise en œuvre de certaines stratégies sectorielles comme celles du tourisme, de l'artisanat, de l'eau ou des pêches et dans certaines initiatives lancées par le ministère délégué chargé de l'Environnement (Fonds de dépollution, Fonds de mise à niveau environnementale).

Le rôle des acteurs non étatiques n'est pas explicité dans la SNDD 2016-2030, cependant l'Objectif 11 vise à « *Renforcer l'action des associations d'environnement et de développement durable et leur participation aux processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des chantiers de la SNDD* », avec cinq indicateurs. Il n'existe pas non plus de plan spécifique qui visent à mobiliser le secteur privé et les institutions financières/de développement pour la mise en œuvre de la SNDD 2016-2030. Cependant, cinq des 132 objectifs de la Stratégie font référence au financement et aux mécanismes de coopération bi- ou multilatéraux (Objectifs 12, 21, 48, 71 et 93). Par ailleurs, la SNDD 2016-2030 préconise la création d'un fonds national pour le développement durable destiné à centraliser l'ensemble des fonds destinés à la durabilité du développement pour ensuite rationaliser l'allocation des budgets aux différents projets.

Recommandations :

Le renforcement des capacités de la société civile à travers des programmes spécifiques de formation et d'encadrement devra être promu par le Secrétariat d'État chargé du Développement durable pour assurer sa participation à la mise en œuvre de la SNDD 2016-2030. Le Conseil national de l'environnement et ses commissions spécialisées constituent un lieu de dialogue, de débats et d'échanges qui intègre la société civile. Une plateforme Internet devra être mise en place pour favoriser les échanges de bonnes pratiques, de réussites et toute l'information pertinente sur la mise en œuvre de la SNDD 2016-2030, ainsi que pour encourager la participation effective et efficiente de la société civile.

Le secteur privé est mû par des considérations de marché et de profits. Son appropriation de la SNDD 2016-2030 et sa participation à sa mise en œuvre seront assurées au regard de considérations de rentabilité et d'amélioration des conditions de production. Outre les outils à développer, incitatifs d'un côté, pénalisants de l'autre, un plan de communication pour promouvoir les expériences de grandes entreprises nationales qui ont adopté les principes du développement durable et des mesures performantes serait utile pour assurer un effet d'entraînement au sein du tissu économique. Une attention particulière devra être portée aux PME qui pourraient considérer la modestie de leurs moyens comme une barrière insurmontable.

L'élaboration des stratégies régionales de développement durable a pour objectif de permettre l'appropriation des principes promus et des actions préconisées par la SNDD 2016-2030 par l'échelon administratif régional et les acteurs locaux. L'information, la sensibilisation et la formation des acteurs locaux est un prérequis nécessaire pour que la SNDD 2016-2030 devienne le document de référence pour la planification du développement à l'échelle locale et pour assurer l'engagement des citoyens dans les actions visant la durabilité du développement et le verdissement de l'économie. Les ateliers de travail organisés par le Secrétariat d'État chargé du Développement durable en partenariat avec les autorités régionales et sous la présidence des Walis (préfets) offrent des opportunités intéressantes pour engager ce travail d'encadrement et d'appui. Les modèles de système d'information et les guides élaborées par le Secrétariat d'État chargé du Développement durable pour servir de base de travail aux régions sont des éléments importants du dispositif d'intégration régionale, du national au local.

Les médias ont un rôle important à jouer à l'échelle locale dans le processus d'appropriation et de mise en œuvre de la SNDD 2016-2030 ; la formation des journalistes est requise dans ce sens.

IV. Ressources et moyens de mise en œuvre

La SNDD 2016-2030 a été élaborée en tenant compte des stratégies sectorielles existantes et il est estimé que 95% des actions proposées dans le cadre de la Stratégie disposent déjà d'un financement à travers les stratégies et plans sectoriels. Les 5% restant devront être provisionnés à travers le budget du ministère délégué chargé de l'Environnement. Toutefois, l'appui des institutions financières et des partenaires

techniques et financiers ne peut pas être sollicité avant l'adoption officielle de la SNDD 2016-2030 par le gouvernement.

Le Maroc a adopté une nouvelle loi organique 130-13 relative à la loi de finances qui a été promulguée par le Dahir n° 1-15-62 du 2 juin 2015 et le décret n° 2-15-426 du 15 juillet 2015 relatif à l'élaboration et à l'exécution de ces lois de finances. Cette nouvelle loi organique de finances va permettre d'accélérer l'atteinte des objectifs de la SNDD 2016-2030, dans la mesure où elle vise la performance dans les dépenses publiques à travers la mise en place d'un dispositif de pilotage des administrations qui cherche à :

- Renforcer la transparence pour mieux informer le Parlement sur les objectifs escomptés et les résultats obtenus ;
- Améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques et de la qualité du service rendu aux citoyens, tout en garantissant un service public de qualité à moindre coût ;
- Accroître la responsabilisation des gestionnaires quant à leurs obligations de rendre compte de leurs performances et de leurs résultats

Recommandations :

La SNDD 2016-2030 rejoint la SMDD 2016-2025 en préconisant l'amélioration de l'accès à la « finance climat » pour financer la mise en œuvre de la SNDD : une action régionale commune à l'échelle des pays méditerranéens devra être envisagée pour accompagner les pays à identifier les ressources nécessaires et pour lancer les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

La SNDD 2016-2030 envisage aussi d'autres sources de financement innovantes pour renforcer la mise en œuvre de la Stratégie. La mise en place de ces mécanismes innovants de mobilisation de ressources devra être accélérée. Il convient cependant de souligner que la Stratégie sert également à mettre en valeur ce qui se fait déjà dans les différents secteurs (bonnes pratiques) ; il ne s'agit pas tant de chercher de nouveaux financements pour des actions qui sont déjà inscrites et budgétisées mais d'intégrer la durabilité dans ces actions.

La SNDD 2016-2025 prévoit d'ériger le Fonds national pour l'environnement en Fonds national pour le développement durable, ce qui représente une source de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie. L'opérationnalisation et l'efficacité d'un tel fonds national pour le développement durable sont un souci partagé par tous les pays qui mériterait une plus grande réflexion commune à l'échelle méditerranéenne.

Par ailleurs, avec l'appui des institutions financières bi ou multilatérales, le secteur bancaire a un rôle important à jouer pour faciliter les « effets multiplicateurs » et devenir un véritable promoteur des principes du développement durable auprès du secteur privé grâce à des incitations économiques (prêts, etc.). C'est un rôle qui doit être planifié avec soin dans le cadre d'une collaboration tripartite qui mobilise les autorités nationales pour mettre en place la réglementation et les fonds, les organismes internationaux de développement et de financement, et les institutions financières nationales qui disposeront d'incitatifs techniques et financiers pour apporter un réel soutien au secteur privé sous forme de prêts ou de subventions. Ainsi, les plans d'action seront mis en œuvre et appliqués sans que l'État n'ait à développer et gérer de nouveaux mécanismes.

Cependant, aussi importante soit-elle, la seule mise en place des mécanismes de financements (taxes, fonds, prêts, subventions, etc.) n'est pas suffisante : il faut s'assurer que les montants disponibles soient à la hauteur des besoins et que les actions soient efficaces.

La mobilisation de financements et la fiscalité environnementale sont deux sujets importants pour financer la mise en œuvre de la SNDD 2016-2030. La mobilisation des ressources non-financières, à travers des activités soutenues par la société civile, et l'inclusion des citoyens en tant que consommateurs ou producteurs des biens et des services, sont des leviers importants à ne pas négliger.

V. Suivi et évaluation

Plusieurs objectifs de la SNDD 2016-2030 font référence à la nécessité d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de la Stratégie et la transparence de l'information sur ce sujet, notamment l'Objectif 4 « *intégrer une approche participative et améliorer la transparence* » et l'Objectif 8 « *améliorer le cadre du reporting environnemental* ». Tous les objectifs de la SNDD 2016-2030 sont assortis d'indicateurs. Le ministère délégué chargé de l'Environnement met à contribution les observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable (OREDD) durable dont la mission est la collecte et le traitement des données environnementales. Un modèle de système d'information a été conçu par le ministère pour assurer l'interopérabilité des systèmes régionaux entre eux et avec le système national géré par l'Observatoire national de l'environnement. Ce dernier assure la synthèse de toutes les données régionales et l'élaboration des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la SNDD. Cependant, la publication de ces indicateurs est du ressort du Haut-Commissariat au Plan qui constitue la référence en matière d'information statistique au Maroc.

Le schéma de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNDD 2016-2030 est clairement défini : il comprend notamment deux évaluations en cours de mise en œuvre, l'une en 2020, pour les projets de première priorité, et l'autre, en 2025, pour les projets de deuxième priorité, ainsi qu'une évaluation finale en 2028-2030.

Le mécanisme de diffusion des résultats de la SNDD 2016-2030 auprès des départements ministériels se fait par le biais de la Loi de finances telle que décrite plus haut ; les ministères sont appelés à présenter leurs actions à réaliser et à rendre compte de leur mise en œuvre annuellement au Parlement, lors des séances de discussion du budget annuel. En revanche, la SNDD 2016-2030 ne définit pas de mécanisme d'information à l'attention des médias et du grand public sur l'état de sa mise en œuvre.

La Constitution de 2011 stipule que les citoyens jouissent du droit d'accès à l'information détenue par l'administration publique, les institutions élues et les organismes du service public. Pour mettre en œuvre cette disposition, une loi sur l'accès du public à l'information a été préparée et elle est en cours d'adoption. Il est à noter que, depuis quelques années, le Département de l'environnement met à disposition du public les lois en cours de préparation pour recevoir des commentaires³³.

Recommandations :

Pour assurer la cohérence entre les différents jeux d'indicateurs de suivi (SNDD 2016-2030, SMDD 2016-2025, ODD) une analyse approfondie et détaillée sur les actions, les cibles et les indicateurs devra être finalisée.

La Loi 31-13 adoptée le 31 juillet 2014 régit le droit d'accès du public à l'information sur l'environnement et le développement durable. Des programmes de formation des journalistes et un encadrement des médias devra être promue par l'administration pour assurer l'accès du public à une information intelligible et pertinente sur la SNDD 2016-2030, ses enjeux et sa mise en œuvre.

Conclusion

L'analyse SIMPEER s'attache aux structures et processus relatives au développement durable, notamment aux processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SNDD 2016-2030. Elle est davantage axée sur les aspects socio-économiques de durabilité du développement et de verdissement de l'économie que sur les problématiques directement liées à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et à l'amélioration de leur gestion, même si les deux sont intrinsèquement liés.

De ce point de vue, l'analyse SIMPEER au Maroc montre que la SNDD 2016-2030 s'inscrit dans un processus national promu par la plus haute autorité de l'État, Sa Majesté le Roi Mohamed VI, et la norme fondamentale du pays, la Constitution de 2011. La Stratégie n'a pas été adoptée avant le 20 mars 2015, comme prévu par la Loi cadre N°99-12. Le texte a nécessité des modifications suite aux recommandations de certaines parties prenantes, notamment pour réviser l'évaluation budgétaire et l'horizon de la SNDD qui a été ainsi fixé à 2030 pour être en conformité avec l'Agenda 2030 adopté par la Communauté internationale. L'adoption de la SNDD 2016-2030 fait partie des premières priorités du nouveau gouvernement. Cette

adoption formelle devrait être effective prochainement, ce qui permettra d'engager la mise en œuvre et de mettre en place le Comité de pilotage et les Comités de suivi sectoriels prévus. Il est proposé que le Comité de pilotage de la Stratégie soit présidé par le Chef du Gouvernement, ce qui devrait renforcer son portage politique.

Élaborée postérieurement à un grand nombre de stratégies sectorielles qui prennent déjà en compte la durabilité du développement dans leurs principes et axes d'actions, la SNDD 2016-2030 vient renforcer les acquis sectoriels et les inscrire dans un cadre partagé qui doit leur donner une plus grande visibilité, une meilleure efficacité et une cohérence d'ensemble pour mieux atteindre l'objectif commun de développement durable. En passant d'un ministère délégué chargé de l'Environnement à un Secrétariat d'État chargé du Développement durable et en prévoyant la mise en place d'une Unité de gestion, les capacités administratives sont renforcées pour dûment assurer le rôle de coordination et de facilitateur de la mise en œuvre de la SNDD 2016-2030 et consolider les relations de confiance et de concertation avec et entre les autres départements d'État.

La SNDD 2016-2030 a su, au cours de la phase d'élaboration, réunir l'ensemble des parties prenantes du développement durable, cependant la participation des acteurs de la société civile et du secteur privé dans sa mise en œuvre constitue un défi à relever. La mise en place d'un mécanisme de concertation qui permette une participation effective de la société civile à cette mise en œuvre et le renforcement des capacités de la société civile sont autant de prérequis importants pour que les acteurs associatifs soient une force de proposition, d'action et de mobilisation. Il s'agit de prérequis pour que la SNDD 2016-2030 soit dûment appropriée par l'ensemble des citoyens marocains pour induire de véritables changements dans les modes de consommation et de production et dans les rapports avec les ressources naturelles et l'environnement en général.

En ce qui concerne le secteur privé, les mécanismes et instruments (juridiques, réglementaires, financiers), conduisant à des solutions gagnant-gagnant, devront être mis en place pour le mobiliser et en faire un acteur du développement durable. Dans ce contexte, le rôle spécifique des autorités nationales pour chaque secteur (ministères, agences, etc.), en coordination entre elles et par le biais du Secrétariat d'État chargé du Développement durable, demeure crucial dans leurs politiques d'engagement du secteur privé.

La transformation du secteur public, par l'introduction de pratiques durables en ce qui concerne son fonctionnement (principe de l'exemplarité de l'État), est un autre aspect clé : la formation intensive des ressources humaines, la modernisation des installations existantes (bâtiments et biens mobiliers) et l'introduction de pratiques durables telles que les procédures d'approvisionnement écologique et les audits de durabilité, peut constituer un exemple fort pour le secteur privé et influencer les parties prenantes en amont (prestataires) et en aval (bénéficiaires de services) de l'économie et de la société.

Le financement de la SNDD 2016-2030 est abordé en grande partie à travers les budgets des autres départements ministériels et des stratégies sectorielles. Les partenaires techniques et financiers du développement et les institutions financières sont particulièrement actifs au Maroc : leur stratégie ou cadre d'intervention dans le pays incluent certaines mesures en relation avec la durabilité du développement ou/et le verdissement de l'économie dans les secteurs prioritaires retenus par la SNDD. L'adoption de la SNDD 2016-2030 par le gouvernement devrait permettre de faire de la SNDD 2016-2030 un cadre de concertation et de négociation avec les partenaires au développement. La mise en place de mécanismes innovants de mobilisation de ressources, comme le Fonds national de développement durable, devra être accélérée. De plus, le rôle des institutions de financement (banques, etc.), pour faciliter les « effets multiplicateurs » et « passer le message » au secteur privé grâce à des incitations économiques (prêts, etc.), devrait faciliter le passage à des pratiques durables ; c'est un point à planifier avec soin. Cela peut être réalisé au mieux par une collaboration tripartite entre les autorités nationales (qui fournissent la réglementation et les fonds), les organismes internationaux de développement et de financement et les institutions financières nationales (banques) qui disposent de mécanismes pour apporter un réel soutien sous forme de prêts ou de subventions ; cela permettrait de suivre la mise en œuvre et l'usage des plans, sans que l'État n'ait à développer et gérer de nouveaux mécanismes.

Le suivi-évaluation est un volet important de la mise en œuvre d'une stratégie pour en assurer l'efficacité. La SNDD 2016-2030 est dotée d'un plan de suivi où les échéances des rapports de suivi annuel et les évaluations intermédiaire et finale concordent avec les visions à moyen et long termes. Les indicateurs définis au regard de chacun des 132 objectifs de la SNDD 2016-2030 devront permettre de consolider les mécanismes de suivi et la succession des cycles d'apprentissage-action pour l'amélioration continue des

projets de développement visés par la Stratégie. Le défi d'harmonisation des indicateurs de la SNDD 2016-2030 avec ceux définis dans les cadres de suivi des instruments internationaux et régionaux, en particulier les ODD et la SMDD 2016-2025, est pris en compte dans les réflexions menées par le Secrétariat d'État chargé du Développement durable avec les autres parties prenantes sur l'opérationnalisation de la collecte des données et de leur traitement en vue de l'élaboration des indicateurs. L'optimisation des moyens et la maîtrise des coûts de production des indicateurs et de gestion des systèmes d'information sont assurés grâce à l'implication des 12 observatoires régionaux de l'environnement qui en ont la charge à l'échelle régionale. A l'échelle nationale, l'Observatoire national de l'environnement est chargé de la synthèse de toutes les données nationales et de leur intégration dans le système national. La diffusion de l'information sur l'environnement relève de la mission du Haut-Commissariat au Plan qui est l'institution de référence en matière de statistiques du Royaume du Maroc.

Références

- Rapport national 16^{ème} Session de la Commission du développement durable, du 5 au 16 mai 2008, New-York, <https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/morocco>
- Rapport du Royaume du Maroc concernant les mesures prises en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, 2016. National Volunteer Review at the High Level Political Forum
- Sustainable development in Morocco, achievements and perspectives from Rio to Rio+20, June 2012
- Indicateurs du développement durable au Maroc, 4^{ème} rapport national, 2014
- Evaluation des performances environnementales du Maroc, 2014
<https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2016/ece/ece.batumi.conf.2016.inf.5.é.pdf>
- Stratégie nationale de développement durable, Mission 2 : rapport final du diagnostic, non daté
- Stratégie nationale de développement durable 2015-2020, Rapport final
- Premier rapport biennal actualisé du Royaume du Maroc, Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, avril 2014

Sites Web

- <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mo.html>
- <https://www.usaid.gov/morocco/fact-sheets/usaid-morocco-country-profile>
- <https://www.maroc.ma/fr>

Annexe IV
Rapport national – France

Annexe 4 : Rapport national – France



Introduction

Faisant suite à un courrier officiel de la part du Coordinateur du PNUE/PAM-Convention de Barcelone, en juin 2016, ainsi qu'à divers échanges avec le Point Focal National du PAM et du Plan Bleu, M. Charles-Henri de Barsac, et le membre de la CMDD représentant la France, M. François Guerber, [le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer \(MEEM\)](#) a confirmé son intérêt et sa volonté pour participer à l'exercice pilote du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des stratégies nationales de développement durable (SNDD).

M. Charles-Henri de Barsac a participé à la [première réunion technique du SIMPEER](#), organisée à Barcelone, Espagne, le 18 octobre 2016, au cours de laquelle les Parties contractantes volontaires et le Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) étaient invités à discuter et approuver la méthodologie proposée pour le mécanisme simplifié d'examen par les pairs des SNDD.

M. François Guerber a par la suite été désigné point de contact national pour l'activité SIMPEER : en tant qu'interlocuteur de l'équipe projet, il a fourni une aide précieuse pour la collecte des documents de référence nationaux ayant fait l'objet d'une revue documentaire, ainsi que pour compléter le questionnaire et, enfin, préparer et organiser la mission de l'équipe projet en France.

Les résultats préliminaires issus de l'analyse documentaire et du questionnaire ont été présentés aux parties prenantes au cours de la mission réalisée par l'équipe projet à Paris, France, les 27-28 mars 2017. Cette mission a consisté en plusieurs réunions et entretiens avec des décideurs nationaux et des acteurs clés du développement durable : représentants du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), des Hauts fonctionnaires au développement durable (HFDD), des membres du Conseil national de la transition écologique (CNTE) et des experts de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI). Les discussions et interactions avec les parties prenantes au cours de la mission des experts à Paris ont permis d'identifier les leçons acquises, les bonnes pratiques et les réussites, ainsi que les défis rencontrés tant lors de l'élaboration de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) que de la phase de mise en œuvre actuelle.

L'ensemble des résultats de ces travaux sont présentés dans le présent rapport national, discuté lors de la Réunion d'examen par les pairs à Nice, France, le 27 avril 2017. Ce rapport national intègre les résultats et les recommandations issus de cette réunion.

Le présent rapport présente les résultats de l'examen de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD 2015-2020) de la France. Il couvre les cinq dimensions essentielles présentées dans le rapport méthodologique, à savoir : (i) le leadership et l'appropriation, (ii) l'intégration et les liens entre les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale), (iii) la gouvernance et l'inclusion des acteurs, (iv) les ressources et les moyens pour la mise en œuvre, et (v) le suivi-évaluation.

Le Plan Bleu saisit l'occasion de ce rapport pour remercier l'ensemble de ces interlocuteurs du MEEM, en particulier, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Commissariat général au développement durable (CGDD), dont la Délégation au développement durable

(DDD), le Bureau de la Stratégie nationale de développement durable et le Service de l'observation et des statistiques (SOeS), pour leur disponibilité et leur précieuse contribution à la réalisation de l'activité SIMPEER, ainsi que toutes les parties prenantes françaises qui se sont mobilisées lors de la mission de l'équipe projet à Paris et lors de l'élaboration du présent rapport. Ces remerciements s'adressent également à Monsieur Charles-Henri de Barsac, Point Focal National du PAM et du Plan Bleu.

Présentation générale de la France

La France est un pays d'Europe de l'Ouest ayant des frontières avec la Belgique et le Luxembourg au nord, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et Monaco à l'est et au sud, l'Espagne et Andorre au sud. Par le tunnel sous la Manche, il partage également une frontière avec le Royaume-Uni. La France compte 1.694 km de littoral sur la Méditerranée (dont 802 pour la Corse), 2.400 km sur l'océan Atlantique et 1.759 km sur la Manche³⁴.

La population française est de 66,99 millions d'habitants³⁵ en tenant compte des départements et régions d'outre-mer (environ 65 millions d'habitants en métropole). Depuis trois décennies, ce sont les régions de l'ouest et du sud du pays qui voient leur population croître beaucoup plus rapidement que le nord et l'est, en déclin relatif, à l'exception notable de Paris et son aire urbaine qui concentre environ 12,5 millions d'habitants.

Au cours des dernières années, la France a perdu sa place de cinquième puissance économique mondiale. Le pays peine à sortir de la crise malgré une légère hausse amorcée en 2015 ; la croissance s'est établie à 0,4% en 2016, le taux de chômage stagne à 10%, avec une inflation de 1,2%.

Bien que le secteur agricole ne représente que 1,7% du PIB du pays et n'emploie que 3% de la population active, la France reste la plus grande puissance agricole de l'Union européenne (UE). L'activité agricole française bénéficie d'importantes subventions, en particulier européennes. Les principaux produits agricoles de la France sont le blé, le maïs, la viande et le vin³⁶.

L'industrie manufacturière de la France est diversifiée, mais le pays est au cœur d'un processus de désindustrialisation qui se traduit par de nombreuses délocalisations. Les secteurs industriels clés sont les télécommunications, l'électronique, l'automobile, l'aérospatiale et les armes³⁷.

Le secteur tertiaire représente 78,7% du PIB français et emploie plus des trois quarts de la population active. Malgré des chiffres en baisse en 2016 suite aux attentats terroristes ayant endeuillé le pays, la France reste la première destination touristique au monde avec 83 millions de touristes en 2016 (contre 85 millions en 2015)³⁸.

La France s'est engagée très tôt dans la prise en charge des défis environnementaux qui entravent son développement durable : découplage énergétique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et des principaux polluants atmosphériques, réduction des prélèvements d'eau douce et stabilisation de la production des déchets ménagers. Elle est parmi les leaders européens en matière d'éco-innovation notamment dans les secteurs de l'eau, des déchets et des technologies de lutte contre le changement climatique. Ces dernières années, le taux d'emploi dans les éco-activités a progressé bien plus rapidement que dans l'ensemble de l'économie et le recours aux instruments économiques est de plus en plus important dans la politique environnementale du pays.

Néanmoins, les défis restent importants et les pressions nombreuses, en particulier sur les ressources en eau du fait de la pollution par les nitrates et les pesticides, en plus de l'artificialisation des terres qui s'accélère notamment autour des grandes villes, l'érosion de la diversité biologique, le taux de recyclage et de compostage des déchets municipaux³⁹.

Classement général de la France au regard de quelques indicateurs globaux⁴⁰

Index de développement humain :	21 sur 188
Bien être subjectif :	29 sur 149
PIB par habitant (PPA) :	21 sur 149
Index global de compétitivité :	22 sur 140
Index de performance environnementale :	10 sur 180
Empreinte écologique totale :	10 (330 millions d'hectares globaux)
Index d'atteinte des objectifs de développement durable :	11 ^{ème} sur 149 (77.9)

Forces	Faiblesses
▪ Trois générations de stratégie de développement durable depuis 1997 ▪ Un engagement politique fort dans la transition écologique ▪ Potentiel métiers et emplois verts et découplage économie-énergie ▪ Cadre institutionnel et législatif de gouvernance du développement durable ▪ Décentralisation ▪ Succès de la COP21 (CCNUCC), Accord de Paris historique ▪ L'un des leaders européens de la recherche en environnement et de l'éco-innovation dans les domaines de l'eau, des déchets et des technologies de lutte contre le changement climatique ▪ Aides fiscales et subventions pour la recherche et développement ▪ Patrimoine naturel d'une très grande richesse, avec en particulier l'un des plus vastes domaines maritimes de la planète	▪ Importance des défis environnementaux en raison des pratiques et politiques des différents secteurs de l'économie : qualité de l'air urbain, pollution de l'eau en raison de l'usage des pesticides, artificialisation des sols et perte de biodiversité (habitats et espèces), efficacité énergétique, etc. ▪ Une SNTEDD structurée selon les problématiques environnementales plutôt que visant à intégrer les trois piliers du développement durable dans des stratégies nationales sectorielles ▪ « <i>le parc nucléaire français vieillit et la France est en retard sur ses objectifs de développement des énergies renouvelables</i> » (OCDE, 2016) ▪ Efficacité économique des politiques de biodiversité
Opportunités	Menaces
▪ Intégration régionale européenne ▪ Rôle leader de la France sur les questions relatives au changement climatique pendant et après la COP21 (CCNUCC) ▪ L'Accord de Paris, point de référence de l'agenda politique international sur le climat	▪ Crise économique en Europe, y compris en France, rendant difficile l'introduction et l'application de mesures économiques favorables à l'environnement (fiscalité verte, etc.), avec certains systèmes peu efficaces à réformer⁴¹ ▪ Fort taux de chômage, conduisant à un manque d'enthousiasme pour introduire des nouvelles pratiques de productions davantage durables

Figure 1 : Analyse rapide du contexte de développement durable en France. Plusieurs points de cette analyse sont repris de l'évaluation environnementale des performances environnementales de la France (OCDE, 2016)

La Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)

Depuis 1997, la France a élaboré quatre stratégies en relation avec le développement durable et la transition écologique. La première n'a pas été officiellement approuvée et a été suivie par la SNDD 2003-2008, adoptée le 3 juin 2003 et actualisée en 2006, dans le cadre de l'harmonisation avec la Stratégie européenne de développement durable (SEDD).

En 2007, le Grenelle⁴² de l'Environnement a engagé un large processus de concertation et a débouché sur une refonte de la politique environnementale du pays avec la promulgation de deux lois qui institutionnalisent la gouvernance participative de l'environnement, renforcent et étendent le corpus législatif. Le Grenelle de l'Environnement a aussi marqué l'engagement de la France dans le choix d'un nouveau projet de société fondé sur l'économie verte et équitable, avec la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013, approuvée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel de développement durable réunissant l'ensemble des membres du gouvernement. La SNDD 2010-2013 comporte les sept mêmes défis⁴³ de la SEDD, plus deux défis transversaux (connaissance et gouvernance) ; son suivi est assuré à travers 54 indicateurs dont 11 indicateurs phares issus de l'Office des statistiques de l'UE.

Trois « générations » de stratégie :

- Un premier projet de SNDD en 1997
- SNDD 2003-2008, adoptée en 2003 et actualisée en 2006 en vue de son harmonisation avec la Stratégie européenne de développement durable (SEDD)
- SNDD 2010-2013 « Vers une économie verte et équitable » largement inspirée de la Stratégie européenne, approuvée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel pour le développement durable réunissant tous les membres du gouvernement, avec les 7 mêmes défis auxquels s'ajoutent deux défis transversaux (connaissance et gouvernance) - 54 indicateurs
- SNTEDD 2015-2020 adoptée en Conseil de ministres le 4 février 2015

L'évaluation de la mise en œuvre de la SNDD 2010-2013 en a relevé l'approche sectorielle qui en diluait les priorités et a recommandé que le nouveau projet de stratégie devant lui succéder porte « une vision transversale et à long terme pour répondre aux enjeux interdépendants de transition écologique et de développement durable »⁴⁴. La Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015, a ainsi été conçue de manière à assurer le découplage entre croissance économique et impacts environnementaux, ainsi que l'évolution vers un nouveau modèle économique et social. Poursuivant la dynamique amorcée par la précédente stratégie en termes de mobilisation des acteurs autour d'un projet de société, la SNTEDD repose sur deux volets essentiels et indissociables : l'innovation sociale et sociétale et l'innovation technologique et la recherche-développement en matière d'organisation et de procédés industriels. La Stratégie nationale répond à quatre enjeux écologiques majeurs : le changement climatique, la perte accélérée de la biodiversité, la raréfaction des ressources et la multiplication des risques sanitaires, enjeux identifiés par le Grenelle de l'environnement.

La SNTEDD comporte neuf axes transversaux (Figure 2), déclinés en priorités, autour d'une « vision commune pour tendre vers une société plus sobre à horizon 2020 (axes 1 à 3), en proposant les leviers adéquats pour accélérer et accompagner la transformation du modèle économique et social (axes 4 à 6) et en renforçant la pédagogie et la gouvernance pour favoriser l'appropriation et l'action de tous (axes 7 à 9) »⁴⁵.

Les 9 axes de la SNTEDD 2015-2020		
Une société plus sobre à horizon 2020 Axe 1 : développer des territoires durables et résilients Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales	Des leviers pour accélérer et accompagner la mutation de la société Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers Axe 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques Axe 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique	Une pédagogie et une gouvernance pour favoriser l'appropriation et l'action de tous Axe 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable Axe 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles Axe 9 : promouvoir le développement durable aux niveaux européen et international

Figure 2 : Axes de la SNTEDD

L'examen de la SNTEDD de la France, dans le cadre du SIMPEER, a été réalisé pour chacune des cinq dimensions retenues dans le rapport méthodologique. Les principaux résultats sont rapportés selon ce cadre d'analyse dans les sections qui suivent.

I. Leadership et appropriation

La SNTEDD s'inscrit dans la politique environnementale du pays régie, notamment, par l'Article 1^{er} de la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et l'Article 254 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

La SNTEDD s'intègre ainsi dans le processus politique national marqué par la Conférence environnementale annuelle qui rassemble tous les membres du Conseil national de la transition écologique (CNTE), la plupart des ministres et qui est présidée par le Président de la République.

Les conférences environnementales annuelles donnent lieu à une feuille de route détaillant les engagements gouvernementaux pour la transition écologique et à un rapport annuel soumis au Parlement après examen par le Comité national de la transition écologique.

Les conférences environnementales annuelles ont permis d'une part de renforcer le dialogue environnemental et d'autre part de co-construire les mesures qui ont donné lieu à plusieurs réalisations politiques, comme par exemple :

- des lois, notamment la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte et pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages ;
- l'interdiction de l'épandage aérien de produits phytosanitaires ;
- des plans, notamment le plan « pollinisateurs » et le plan national « santé environnement 3 » ;
- des labellisations, notamment le label « transition écologique et énergétique » ;
- l'organisation de la COP21 (CCNUCC) et le suivi des engagements de la France ;
- l'aide à la conversion des véhicules diesel de plus de 13 ans ;
- des stratégies nationales, notamment celles concernant la mer et le littoral ou les perturbateurs endocriniens ;
- la mise en place de la technologie verte (*Green Tech*).

La Conférence environnementale annuelle

Ce rendez-vous annuel instauré en 2012 est l'occasion de faire le point sur les avancées des mesures prises l'année précédente et de fixer de nouvelles priorités gouvernementales en termes de transition écologique pour l'année à venir.

À l'issue de ce travail, le Gouvernement définit une feuille de route pour la transition écologique et des lettres de cadrage à l'attention de chaque ministère précisant les orientations retenues.

Une évaluation des avancées de la Feuille de route pour la transition écologique (FRTE) est présentée pour discussion aux membres du CNTE plusieurs fois par an.

Au total, quatre conférences se sont tenues (2012, 2013, 2014 et 2016) et ont permis d'alimenter, d'approfondir et de concrétiser les orientations de la SNTEDD.

Liste des thématiques :

- En 2012 :
 - Préparation au débat national sur la transition énergétique
 - Biodiversité
 - Risques sanitaires environnementaux
 - Fiscalité écologique
- En 2013 :
 - Économie circulaire
 - Emploi, formation et transition écologique
 - Politique de l'eau
 - Biodiversité marine, mer et océans
 - Éducation à l'environnement et au développement durable
- En 2014 :
 - Mobilisation nationale vers la COP21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité
 - Transport et mobilité durables
 - Environnement et santé
- En 2016 :
 - Honorer les engagements pris par la France lors de la COP21 (CCNUCC)
 - Favoriser l'engagement de tous les acteurs de la société dans la transition écologique et plus particulièrement celui des territoires
 - Préserver les milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous

Les principes promus par la SNTEDD découlent des définitions données au développement durable par le Code de l'environnement⁴⁶ qui place le principe de sauvegarde de l'environnement au même niveau que les Droits de l'homme et du citoyen de 1789 et que les droits économiques et sociaux du préambule de la Constitution de la 5^{ème} République de 1946⁴⁷. Par ailleurs et dans ce même article, le Code de l'environnement préconise les neuf principes suivants pour parvenir au développement durable : précaution ;

action préventive ; pollueur-payeur ; accès aux informations sur l'environnement ; participation ; solidarité écologique ; utilisation durable ; complémentarité entre environnement et activités agricoles, aquacoles et forestières ; non-régression, ainsi que les cinq engagements suivants : lutte contre le changement climatique ; préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ; cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ; épanouissement de tous les êtres humains ; transition vers une économie circulaire.

Le processus d'élaboration de la SNTEDD a été piloté par le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), en lien avec le Conseil national de la transition écologique (CNTE) et les Hauts fonctionnaires au développement durable (HFDD). Les HFDD de chaque ministère sont chargés de la déclinaison ministérielle de la Stratégie nationale et de la promotion des actions de développement durable dans leur domaine de compétence⁴⁸, à travers les stratégies ministérielles de développement durable élaborées sur la base de principes communs qu'ils ont définis ou à travers des projets et programmes phares. Une Délégation interministérielle au développement durable, confiée au ministère de l'Environnement par le Premier ministre, anime le Comité des hauts fonctionnaires au développement durable⁴⁹ (HFDD) et en assure le secrétariat permanent.

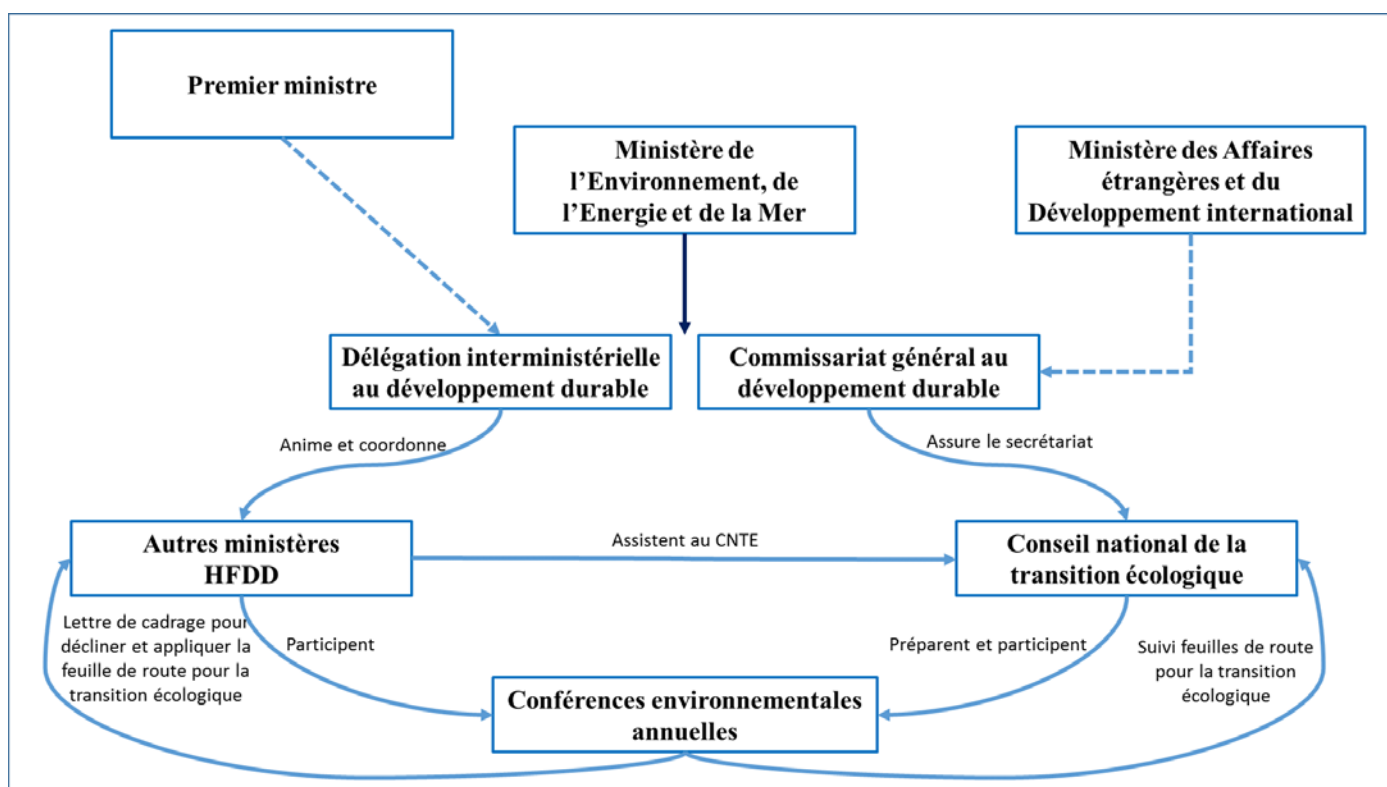


Figure 3 : Schéma de la gouvernance du développement durable en France

Lancé en 2013, le processus d'élaboration de la SNTEDD n'a pas pu tenir compte de la SMDD 2016-2025 – qui lui est postérieure. Une lecture analytique montre néanmoins que la Stratégie nationale couvre la plupart des objectifs stratégiques de la SMDD 2016-2025, en particulier les plus transversaux, ceux relatifs à l'économie verte, au changement climatique et à la gouvernance.

La SNTEDD n'intègre pas non plus l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Toutefois, elle constitue d'ores et déjà une réponse stratégique à leur mise en œuvre à venir.

La SNTEDD est axée sur les enjeux environnementaux mis en exergue par le Grenelle de l'environnement⁵⁰ auxquels elle apporte des réponses durables au sens où elles sont d'ordre socio-économique et de gouvernance et non uniquement d'ordre environnemental. D'autres cadres de gouvernance existent pour débattre des problématiques sociales et économiques, par exemple la Conférence annuelle sociale instaurée, comme la Conférence annuelle environnementale, en 2012, par l'actuel quinquennat présidentiel. Par ailleurs, la mise en œuvre des ODD fait l'objet, actuellement, d'une réflexion pour l'identification du portage politique adéquat et l'élaboration d'un plan d'action qui couvrira l'ensemble des problématiques du développement durable.

Elles/ils ont dit...

... le développement durable est un enjeu de société qui est inévitablement soumis à l'agenda politique. Les priorités sont fixées par le Gouvernement. En 2012, l'impulsion était très fortement portée sur la transition écologique avec en priorité la transition énergétique et la réponse à l'urgence climatique...

... Transition est un terme intéressant qui montre que l'on est sur des projets de société qui nécessitent des changements profonds de comportement...

... Le développement durable est un objectif affiché par tous les candidats (aux élections présidentielles, en cours) mais la priorisation des thématiques n'est pas encore visible...

Vanessa Lorient, Cheffe de la Délégation au développement durable, Réunion avec les représentants du MEEM, 27 mars 2017, Paris, France

Recommandations :

La participation de tous les acteurs et parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SNTEDD permet d'affranchir la Stratégie des aléas des agendas politiques. La définition de plans d'action annuels qui précisent des cibles atteignables et les rythmes de transition dans le cadre d'un processus participatif et inclusif est un autre moyen de faire de la Stratégie un document de politique publique qui transcende les agendas électoraux et les durées des mandats politiques.

Pour assurer la transposition des ODD à l'échelle nationale, il faudrait compléter la SNTEDD par les volets économique et social. Cela suppose une collaboration interministérielle accrue et une mise en cohérence de différentes instances chargées de la coordination et du dialogue (Conseil national de la transition écologique, Conseil économique, social et environnemental, etc.). Le dialogue entre les parties prenantes doit donc être renforcé pour identifier les équilibres entre les trois piliers du développement durable et les options nécessaires pour aboutir à un nouveau modèle de société.

Ce dialogue multi-acteur nécessite la sensibilisation, l'information et la formation des autres parties prenantes (syndicats, société civile, grand public, etc.) sur les principaux enjeux des ODD et de la SNTEDD en France. Il faut également investir dans la connaissance et les ressources humaines pour consolider l'éducation à l'environnement et au développement durable.

II. Intégration et liens entre les trois composantes : économique, sociale et environnementale

La SNTEDD propose une vision transversale aux secteurs, favorisée par l'implication de tous les acteurs (collectivités territoriales, employeurs, organisations syndicales, citoyens, parlementaires, etc.) au processus de son élaboration.

L'intégration de la SNTEDD dans les politiques sectorielles est assurée par les HFDD qui sont chargés de décliner la Stratégie nationale au sein de leur département ministériel.

Les HFDD assurent également le suivi de la mise en œuvre à travers le rapport annuel remis au Parlement, après discussion au CNTE. A ce jour, quatre ministères ont officiellement transposé la SNTEDD (Sports, Intérieur, Culture, Défense). En outre, le processus d'élaboration interministérielle de la Stratégie a permis de conforter sa cohérence avec les politiques portées par les différents ministères.

« Chaque ministère, avec sa connaissance du secteur concerné, ses moyens et cadres d'action, ses ressources et ses acteurs, décline la SNTEDD différemment, en identifiant les leviers qui s'adaptent le mieux »⁵¹.

Elles/ils ont dit...

... La conférence environnementale annuelle permet de se ressourcer au niveau national, de s'approprier des mesures envisagées, de les transposer à d'autres secteurs et de définir les outils nécessaires à leur mise en œuvre, pour accompagner les acteurs d'un secteur et chercher des solutions avec eux...

Francis Labreuche, Direction des Sports, Mission sport et développement durable, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

... La nouvelle stratégie de responsabilité sociétale, sociale et environnementale du ministère de la Culture et de la Communication (Stratégie RSO – Responsabilité sociétal des organisations) incite les acteurs à aller tous vers cette direction (durabilité), ils s'y retrouvent car elle a été co-construite avec eux...

Olivier Lerude, Secrétariat général, ministère de la Culture et de la Communication

... Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) met en œuvre les recommandations du Comité interministériel à travers deux opérateurs : l'Agence française de développement (AFD) et Expertise France. L'AFD traduit dans ces projets l'engagement de la France dans la promotion du développement durable à l'échelle internationale...

Hatem Chakroun, ministère des Affaires étrangères - MAEDI, Direction du Développement durable,
Réunion avec les HFDD, le 27 mars 2017, Paris, France

La déclinaison de la SNTEDD 2015-2020 dans le secteur des sports

Avec plus de 16 millions de licences, 34 millions de pratiquants, 260 000 associations dont 175 000 affiliées à une fédération sportive et 60 000 établissements d'activités physiques et sportives, le sport français représente un potentiel important pour favoriser les changements de comportements et la transition écologique vers le développement durable.

La nouvelle Stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable du sport (SNTEDDS), lancée le 20 janvier 2016 lors des assises du sport et du développement durable, constitue une actualisation de la Stratégie nationale de développement durable du sport 2010-2013 (SNDDDS), en y intégrant les évolutions liées à la transition écologique. Élaborée dans le cadre d'une co-construction avec l'ensemble des acteurs du sport (les services de l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales, les entreprises et d'une manière générale l'ensemble de la société civile), elle prolonge la dynamique de mobilisation des acteurs du sport, amorcée avec la SNDDDS 2010-2013 et met en perspective les choix stratégiques de la SNDDDS avec les trois ambitions transversales de la SNTEDD, à savoir :

- Développer une approche partagée du sport durable ;
- Transformer le modèle économique et social du sport pour la transition écologique vers un développement durable ;
- Renforcer l'appropriation du développement durable par tous.

La SNTEDD accompagne les acteurs dans l'identification des mesures nécessaires et la recherche des solutions aux défis qui entravent la durabilité des pratiques, des installations et des équipements. Les actions sont orientées vers les organisateurs des grands événements sportifs, les fédérations et les entreprises de fabrication de matériels et vêtements sportifs ; elles cherchent à mettre en valeur les bonnes pratiques et les succès plus qu'à stigmatiser pour favoriser les effets d'entraînement et d'émulation.

Une plateforme Internet d'information et d'échange « sport et développement durable » a été créée dans l'objectif de favoriser la mise en place de démarche de développement durable chez les acteurs du sport au travers de quatre points :

- La mise à disposition d'informations (outils, études, liens vers des centres de ressources) ;
- La mise à disposition d'un espace de dialogue et d'échanges de données ;
- La valorisation des expériences et des acteurs ;
- La valorisation des actions du ministère en matière de développement durable du sport ;

Source : <http://developpement-durable.sports.gouv.fr/la-strategie-nationale/presentation/article/presentation-de-la-strategie> et Francis Labreuche, Direction des sports, Mission sport et développement durable, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 27 mars 2017, Paris, France

En ce qui concerne l'intégration verticale, la SNTEDD n'a pas vocation à être transposée à l'échelle locale. Cependant, il existe plusieurs instruments de politique locale qui permettent d'intégrer le développement durable : par exemple, les contrats État-Région 2015-2020 qui intègrent la transition énergétique, les schémas régionaux de cohérence écologique, les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, etc. Selon leur taille et leurs moyens, les Régions ont des unités chargées du développement durable ou ont recours à des bureaux d'études et des consultants.

Enfin, sur le plan international, la SNTEDD exprime les engagements pris par la France lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, tout en innovant par son ambition de promouvoir un nouveau modèle de société, sobre en carbone à l'horizon 2020. Le premier rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la SNTEDD, en 2016, décrit les interrelations entre les axes stratégiques de la SNTEDD et les ODD qui sont tous concernés par sa mise en œuvre.

La SNTEDD 2015-2020 devrait se prolonger sur une nouvelle période de six ans avec des ambitions ou des actions actualisées en fonction de l'évaluation et du diagnostic en 2020. Elle consacre la base d'un développement durable intergénérationnel et à long terme en posant le principe d'une utilisation durable des ressources (notamment la priorité 1 de l'axe 1 ou priorités 2 et 3 de l'axe 2 : voir Figure 2), le principe de l'anticipation du changement climatique (notamment la priorité 2 de l'axe 3), le principe de préparation de l'avenir pour les générations futures par la recherche, l'éducation ou la formation professionnelle (notamment les axes 4 et 7).

Recommandations :

Le Plan d'administration exemplaire s'applique aux administrations centrales et aux services déconcentrés. Les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires commencent à être mis en place et constituent une opportunité pour transposer les principes et recommandations de la SNTEDD à l'échelle territoriale/locale. La formation des acteurs locaux, en particulier les élus locaux et les acteurs de la société civile, assortie de guides techniques sont nécessaires pour démystifier la complexité des évolutions en cours et éviter que le manque de lisibilité creuse la distance entre les institutions et les citoyens. L'échange d'information sur les bonnes pratiques et les défis rencontrés entre les différentes régions administratives serait utile pour renforcer les programmes de formation et favoriser « un effet d'entraînement » entre les territoires.

L'analyse des acquis sociaux et économiques de la France montre que, pour atteindre les ODD, des efforts supplémentaires et complémentaires aux politiques actuelles seront nécessaires. Le plan d'action mené actuellement par le MEEM sur la transposition des ODD en France a pour but d'identifier les efforts supplémentaires et complémentaires aux politiques actuelles pour atteindre les ODD. Il faudra identifier les portages politiques pour chacun des ODD et renforcer les partenariats interministériels dans ce sens, afin d'étendre la mise en œuvre de la SNTEDD aux autres enjeux du développement durable (au-delà de l'environnement).

En France, l'espace médiatique a été surtout occupé par les enjeux liés au changement climatique (COP21 - CCNUCC). Un processus utile serait de profiter, pour la mise en œuvre des ODD, des engagements et du soutien politique fort pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ce qui fait de la France un pays de premier plan (champion) en Europe et dans le monde, capable de s'impliquer sous forme de jumelages en matière de changement climatique. En intégrant les autres ODD dans les discussions sur le suivi de l'Accord de Paris et dans la SNTEDD, le processus unifié deviendrait un modèle de mise en œuvre du développement durable.

Il est également important d'inclure dans les thèmes et la préparation des conférences annuelles sur l'environnement les problématiques d'économie verte/circulaire et les pratiques économiques qui intègrent au maximum la mise en œuvre des ODD, afin de connecter efficacement la SNTEDD et les ODD avec l'économie réelle.

III. Gouvernance et inclusion - Participation des parties prenantes, appropriation et bonne gouvernance du processus

Le Grenelle de l'Environnement (2009-2010) a fondé le modèle de « gouvernance à cinq » associant toutes les parties prenantes à l'élaboration des politiques environnementales. Ce modèle a été institutionnalisé en 2012 à travers le Conseil national de la transition écologique (CNTE) – qui remplace le Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement.

La loi 2009-967 du 3 août 2009 impose la concertation avec les cinq types d'interlocuteurs non étatiques (collectivités territoriales, employeurs, organisations syndicales, citoyens et parlementaires), ainsi que la consultation de personnes qualifiées (séminaires d'experts) puis du grand public (consultation en ligne sur Internet) pour la conception de la Stratégie nationale.

Il existe par ailleurs un réseau d'ambassadeurs de la SNTEDD, constitué de représentants du secteur public qui portent la stratégie dans leur domaine, administration, secteur géographique. Une réflexion est en cours pour axer ce réseau également sur les ODD.

Les travaux et le rapport annuel au Parlement du CNTE et la conférence environnementale annuelle permettent un suivi par les mêmes types d'acteurs que lors de la conception de la SNTEDD et par les médias.

Pour les collectivités territoriales, l'article 254 de la loi du 12 juillet 2010 ouvre la possibilité de conventions territoriales. L'organisation décentralisée de la France reporte à l'échelle locale un certain nombre d'actions de la SNTEDD. Dans les régions administratives, il est prévu que le Préfet de Région, assisté des chefs de Cours de justice et des recteurs d'Académie, mobilise les élus du Conseil régional pour créer un Conseil régional de la transition écologique (CRTE), en vue d'échanger et développer une culture commune entre acteurs régionaux via le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et pour planifier ou financer des actions à mener par des acteurs locaux via les contrats de plan État-Région animés par les Directions régionales de l'Environnement (DREAL).

L'Agence Française pour le Développement (AFD) a un rôle important dans la promotion du développement durable dans les politiques de coopération de la France à travers les facteurs déterminants et les conditionnalités mis en place pour l'examen des projets à financer et le suivi de leur mise en œuvre.

La SNTEDD constitue une référence pour les ministères dans leur fonctionnement, alors que pour les autres acteurs des secteurs public et privé et de la société civile, elle constitue un cadre fédérateur avec l'ambition de les mobiliser et les accompagner pour ancrer le développement durable aux niveaux national et local. Pour ce faire, un ensemble de dispositifs a été défini pour chaque type d'acteurs pour assurer la mise en œuvre participative et inclusive de la SNTEDD ; il s'agit en particulier de :

- Dispositifs proposés pour les services de l'État au niveau territorial/local : Contrat du Plan État-région 2015-2020 intégrant la transition énergétique et la constitution des Comités régionaux de la transition écologique

Elles/ils ont dit...

... Les transitions, si elles doivent se faire rapidement, ne peuvent pas se faire à marche forcée, elles doivent se construire avec tous les acteurs. Nous sommes satisfaits d'être impliqués et présents dans ce processus au sein du CNTE...

Gérald Dumas, Membre CFDT chargé du développement durable, membre titulaire du CNTE

... L'exemple en France est intéressant : le CNTE a cinq collèges représentés pour développer des plans d'actions qui ne sont pas seulement environnementaux mais aussi économiques et sociaux ; ce n'est pas facile...

... Beaucoup de leviers existent pour faire avancer les principes du développement durable et tendre vers une meilleure égalité économique et sociale dans le secteur privé, par exemple les plans de prévention des risques sociaux et environnementaux (Article 225 de la Loi de transition énergétique pour la mise en place d'un plan sur le changement climatique)...

Armand Quentel, Délégué environnement, CFDT

... Il faut vérifier que les normes mises en place sont bien là pour favoriser le développement durable partout et non pour constituer des frontières infranchissables pour certains produits... il faut qu'elles véhiculent une vision de partage et non de frontières.

Edgar Stremer, Secrétaire général FGTE Transport et Environnement

Réunion avec les membres du CNTE, le 28 mars 2017, Paris, France

NB : La CFDT est un partenaire social (syndicat).

- Dispositifs pour les acteurs de la société civile et du secteur privé : engagements volontaires ouverts à tous pour une durée de trois années.

Un appel à engagement volontaire des parties prenantes permettant au CGDD, puis à la commission spécialisée du CNTE, de sélectionner chaque année des projets exemplaires de trois ans et de les suivre avec des indicateurs a été abandonné. Il s'agissait de ne pas ajouter un autre instrument aux cadres d'action existant (l'engagement des entreprises dans les processus de responsabilité sociale et environnementale / RSE, les Agendas 21 pour les collectivités territoriales, etc.). Les acteurs ont été réorientés vers d'autres processus d'accompagnement du ministère, notamment à travers les conventions de filières ou les engagements pour la croissance verte (ECV).

La semaine du développement durable, mise en place en 2003, permet de mettre en exergue un thème particulier du développement durable ; les parties prenantes sont invitées à promouvoir leurs actions. Depuis 2014, cet événement a fusionné avec la semaine européenne développement durable, en parallèle à la Journée internationale de l'environnement, fêtée le 5 juin de chaque année sous l'égide des Nations unies.

Recommandations :

Les forums citoyens, organisés par exemple dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive-cadre européenne sur l'eau, sont une bonne pratique dont il conviendrait d'étendre l'usage à la mise en œuvre de la SNTEDD. L'organisation de sessions annuelles de formation sur les enjeux prioritaires de la SNTEDD permettrait d'améliorer le dialogue sur l'environnement et de renforcer la participation des citoyens, au-delà de la participation de la société civile dans les deux instances de gouvernance environnementale (le CNTE et la Conférence environnementale annuelle). À l'échelle locale, la fonction d'animation territoriale devra être renforcée et/ou mise en place pour une anticipation concertée des transitions souhaitées dans une approche prospective et multisectorielle.

Par ailleurs, il faudra assurer une meilleure co-construction des politiques de développement durable, en renforçant la participation de la société civile et des citoyens aux commissions spécialisées du CNTE afin qu'elles soient des forces de propositions ; cela permettra de ne pas limiter l'exercice à l'examen des orientations initiales formulées par l'administration.

L'interface entre la science et la politique est à renforcer pour que l'expertise scientifique indépendante soit un véritable levier pour la mise en œuvre de la SNTEDD et des ODD. La recherche fondamentale et appliquée devra être encouragée et contribuer à la mise en œuvre de la SNTEDD et de la décision de mesures et actions qui en découlent ; il faudrait intégrer les ODD dans la planification de la recherche nationale et dans les programmes communautaires (par exemple Horizon 2020).

Renforcer davantage l'interopérabilité entre les institutions gouvernementales, ainsi que l'inclusion des cinq types d'acteurs participant à la « gouvernance à cinq » dans le processus d'intégration des ODD qui ne sont pas directement liés aux problèmes environnementaux mais davantage focalisés sur les questions économiques ou sociales, contribuerait à l'intégration des ODD à l'échelle nationale.

Les activités continues de formation et de renforcement des capacités, afin de conforter la structure de gouvernance et d'informer toutes les parties prenantes sur les processus complexes de mise en œuvre des ODD seront un atout important, qui dépend de la disponibilité des ressources.

IV. Ressources et moyens de mise en œuvre

La SNTEDD est une « stratégie parapluie » pour laquelle l'État n'alloue pas de budget spécifique : les actions décidées par la Conférence annuelle environnementale sont attribuées aux différents ministères mais les budgets alloués pour leur mise en œuvre ne sont pas précisés. Ainsi, la mise en œuvre de la SNTEDD est répartie entre les différents portefeuilles ministériels.

Pour la mise en œuvre des mesures relevant du secteur privé, des incitations financières et fiscales via des taxes ou redevances environnementales sont mises en place (crédit pour l'isolation des logements, garanti d'achat des énergies renouvelables, ...).

Le marché constitue également une incitation importante pour le verdissement des processus de production. La prise de conscience des consommateurs est un moteur de la promotion de l'agriculture biologique, de la maîtrise de la consommation de l'eau, etc. Ces actions sont du ressort des acteurs non étatiques : agriculteurs, industriels, énergéticiens, constructeurs, villes ou collectivités territoriales, etc., ce qui implique des moyens humains et financiers de leur part. L'État intervient auprès de ces acteurs par le biais d'accompagnements divers (recherche, formation, promotion...), d'incitations réglementaires, fiscales ou parfois de financements.

L'Axe 4 de la SNTEDD insiste sur la nécessité d'« *Inventer des nouveaux modèles économiques et financiers* » comme la fiscalité environnementale, la finance participative, etc., pour impulser une réorientation de l'épargne existante et orienter les « *comportements des entreprises et des particuliers, à l'instar des dispositifs mis en place pour la rénovation énergétique : allègements fiscaux, éco-prêt à taux zéro ou bien encore mise en place du tiers financement pour faire l'avance des coûts des travaux aux particuliers.* »

Par ailleurs, le développement de nouveaux modèles de rémunération de services basée sur la performance est à étudier. Des initiatives de ce type existent déjà dans les services d'eau potable (contrats de délégation de service publics dans lesquels la rémunération du délégataire est en partie fonction de la performance du service) »⁵².

Les contrats de plan État Région peuvent inclure des actions prévues par la SNTEDD et couvrent des périodes de six années ; ceux en cours couvrent les années 2015 à 2020 – comme la SNTEDD.

Elles/ils ont dit...

... La transition écologique vers le développement durable est un projet de société. Elle ne peut pas être assurée uniquement à travers des incitations d'ordre économique et financier. La sensibilisation, l'information et la communication sont aussi importants pour induire des changements dans les modes de consommation et de production...

Vanessa Lorient, Cheffe de la Délégation au développement durable,

... Le marché devient incitateur au développement durable grâce à plusieurs instruments comme les labels, les normes sur l'étiquetage pour informer les consommateurs, la semaine du développement durable qui aura désormais lieu aux mêmes dates dans plusieurs pays européens dont la France...

Stéphane Bernaudon, Chargé de mission international, Bureau de la SNDD, CGDD

... Les comportements basculent quand les arguments deviennent économiques ; ce ne sont pas uniquement les règlements qui induisent les changements...

François Guerber, Co-animateur du Collège eau et biodiversité, CGEDD

Réunion avec les représentants du MEEM, le 27 mars 2017, Paris, France

... La France est en retard sur le plan de la fiscalité environnementale : la taxe carbone est noyée dans les taxes sur les produits pétroliers ce qui ne favorise pas la compréhension. Les banques ont un rôle à jouer, mais la transparence est très importante : par exemple, le livret développement durable (épargne) repose in fine sur la même gestion financière que celle du livret A d'épargne populaire...

Gérald Dumas, Membre CFDT chargé du développement durable, membre titulaire du CNTE, Réunion avec les membres du CNTE, le 28 mars 2017, Paris, France

Recommandations :

Il est nécessaire de mettre en place une méthode pour évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour la mise en œuvre de stratégies et pratiques de développement durable. Une structure comprenant l'analyse ex ante, à mi-parcours et ex post de toutes les activités réalisées grâce aux ressources mobilisées pour la mise en œuvre du développement durable permettra de mieux concentrer les efforts et les ressources avant et pendant la mise en œuvre.

Le secteur privé est parfois « naturellement » motivé par le développement durable lorsque cela fonde une capacité à développer son activité ou ses exportations. Toutefois, il n'est pas inutile d'encourager les transitions de deux manières :

- Le secteur bancaire et financier peut être un acteur clé dans le processus, en tant qu'interface et multiplicateur d'effet entre l'État et le secteur privé, en développant des outils ciblés et des incitations fiscales (taux d'intérêt réduits, prêts ciblés, politiques de prêts durables, etc.) ; il peut contribuer fortement à la transition des citoyens et du secteur privé vers une économie et une société durables.

- Les politiques publiques qui conduisent à des solutions gagnant-gagnant, qui mènent à des solutions plus durables tout en profitant aux citoyens et aux entreprises au sens économique (telles que les incitations et la réglementation pour les bâtiments durables ou la mobilité durable) jouent un rôle crucial dans la réorientation des ressources vers des pratiques durables. De telles politiques, menant à un modèle d'économie circulaire, doivent être renforcées et incluses dans toutes les politiques sectorielles.

V. Suivi et évaluation

La France dispose d'un robuste appareil statistique : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), complété par les services des statistiques de quelques ministères (dont le MEEM), avec divers portails performants mis en ligne sur Internet. Pour ce qui concerne la SNTEDD, une commission spécialisée du CNTE créée par décret du 16 août 2013 est présidée par le service de l'observation et des statistiques du MEEM et a mis au point les indicateurs de suivi de la SNTEDD. Ces indicateurs alimentent le rapport annuel piloté par la Délégation interministérielle au développement durable (DIDD) qui est adressé aux parlementaires après avoir été soumis au CNTE.

Le tableau de bord⁵³ de suivi de la mise en œuvre de la SNTEDD comprend 39 indicateurs de suivi dont :

- 22 indicateurs de suivi des quatre enjeux majeurs identifiés dans la stratégie (changement climatique, perte de la biodiversité, raréfaction des ressources, multiplication des risques environnementaux) ;
- 17 indicateurs de 1^{er} niveau pour les 9 axes stratégiques.

En complément à ce tableau de bord, des indicateurs de 2^{ème} niveau sont définis pour le suivi des neuf axes de la Stratégie.

Elles/ils ont dit...

... Le pilotage de la mise en œuvre est important, il faut avoir les bons indicateurs qui font le lien avec le social...

Gérald Dumas, Membre CFDT chargé du développement durable, membre titulaire du CNTE, Réunion avec les membres du CNTE, le 28 mars 2017, Paris, France

... Avoir des services statistiques performants mis en place depuis de nombreuses années peut aussi être un handicap : les services statistiques doivent s'adapter aux nouveaux types de données et aux nouvelles exigences d'information et il n'est pas toujours facile de les faire bouger...

Sylvain Moreau, Chef du service de l'observation et des statistiques, CGDD, MEEM, Réunion du 28 mars 2017, Paris, France

L'Insee vient de publier plus de 110 indicateurs statistiques qui vont permettre de suivre la mise en œuvre des ODD en France. D'autres indicateurs viendront progressivement compléter ces premiers indicateurs pour couvrir l'ensemble des enjeux des ODD. La mise à disposition de ces indicateurs répond à une exigence de transparence et de fourniture des données qui permet d'évaluer et de mesurer les enjeux à venir ou les leviers d'action à accélérer⁵⁴.

Le droit d'accès à l'information relative à l'environnement est consacré par le droit français tel que modifié au regard des directives et conventions européennes le régissant⁵⁵. Il s'exerce dans les conditions définies par la loi sur le droit d'accès aux documents administratifs n° 78-753 du 17 juillet 1978 et le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 pris pour son application et, en outre, a été consacré par l'article 7 de la charte de l'environnement de 2004 qui affirme le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Ainsi, l'accès à l'information sur l'environnement est assuré à travers la mise en ligne des rapports annuels sur le site Internet du MEEM, du Parlement et du CNTE. Les indicateurs renseignés sont également accessibles à travers le site Internet du service observations et statistiques du MEEM⁵⁶ et de nombreux portails de données mis en ligne ces dernières années.

Les médias assurent la diffusion de l'information sur l'environnement et le développement durable et alertent le public sur les enjeux et les défis qui se posent. Les Français s'estiment pourtant moins bien informés sur les sujets environnementaux que leurs voisins européens⁵⁷.

Le service de l'observation environnementale et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable, MEEM

En France, le SOeS est l'un des plus grands services ministériels de statistiques qui assurent, en complémentarité avec l'Insee, la production des indicateurs socio-économiques et environnementaux. L'Insee assure la coordination des services statistiques ministériels à l'échelle nationale et la diffusion des indicateurs, la Commission nationale d'information statistique (CNIS) garantit que les besoins en données sont couverts, l'Autorité de la statistique publique garantit la qualité et l'indépendance des statistiques publiques qui sont auditées périodiquement.

Le SOeS assure la production de la totalité des indicateurs couvrant les secteurs des transports, énergie et environnement. Il compte 250 personnes et assure la présidence de la Commission permanente Indicateurs du CNTE.

L'administration générale des données et le processus d'élaboration des indicateurs ont été adaptés aux exigences de suivi de la SNTEDD à travers l'identification des indicateurs existants à retenir et des nouveaux indicateurs à adopter pour assurer des comparaisons aux échelles européenne et internationale et arriver ainsi à un jeu d'indicateurs qui assure le consensus entre tous les collèges représentés au CNTE.

Des indicateurs complémentaires au PIB ont été retenus dans le cadre de la Loi Eva Sas pour enrichir les débats au Parlement et assurer l'intégration des trois dimensions du développement durable, plus la gouvernance. Parmi ces indicateurs, deux sont élaborés par le SOeS/MEEM : l'empreinte carbone et le taux d'artificialisation des sols. Les méthodologies ont été développées pour fournir au Parlement, chaque année au mois de juin, les données de l'année précédente.

Un rapport annuel est élaboré et fourni au Parlement après sa validation par le CNTE via sa Commission

La France a enregistré des progrès dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable grâce à une initiative ambitieuse menée entre 2004 et 2015, ayant abouti à la labellisation de nombreux établissements scolaires. Tous les niveaux d'enseignement, du primaire au supérieur, ont été concernés. Cet effort se heurte cependant à la tradition disciplinaire du système français, qui freine l'enracinement d'un enseignement intrinsèquement interdisciplinaire⁵⁸. De plus, le plan « apprendre à produire autrement » a permis d'intégrer dans les bases de l'enseignement agricole l'approche de l'agro-écologie.

Recommandations :

Il est nécessaire de renforcer davantage la collecte d'informations et de données sur les composantes économiques et sociales du développement durable, en les reliant aux dimensions économiques et sociales des ODD, à travers une matrice des cibles et indicateurs.

En outre, à travers une synergie entre le suivi de l'Accord de Paris et l'intégration des ODD, le système de suivi existant peut être renforcé de manière critique et proposer un nouveau modèle combinant efficacement les deux sans redoubler de coût et d'effort. Le suivi des cibles de la SMDD pourrait être mené de la même manière en synergie avec le suivi des engagements de l'accord de Paris et des ODD.

Une composante de communication solide est nécessaire, basée sur un suivi efficace et permettant aux cinq types d'intervenants de voir capitaliser leur initiative auprès du public et des parties prenantes.

Conclusion

Le processus SIMPEER s'attache aux structures et processus relatives au développement durable, notamment à l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD. Elle est davantage axée sur les aspects politiques et socio-économiques de durabilité du développement et de verdissement de l'économie que sur les problématiques directement liées à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et à l'amélioration de leur gestion, même si les deux sont intrinsèquement liés.

De ce point de vue, l'analyse de la stratégie française de transition écologique vers un développement durable montre que cette stratégie s'inscrit dans un processus politique national vertueux lancé en 2009 par le Grenelle de l'environnement. Ayant donné lieu à deux lois⁵⁹ fondamentales dans le corpus législatif environnemental français, le Grenelle de l'environnement a placé la transition écologique au cœur des politiques gouvernementales. En contrepartie, l'importance de la SNTEDD et par voie de conséquence sa mise en œuvre demeurent tributaires de l'agenda politique gouvernemental et des priorités du Président de la République. L'intégration du développement durable dans les politiques sectorielles des différents ministères et son appropriation par les acteurs non étatiques dépendent fortement du portage et du leadership politiques, ainsi que des configurations ministérielles décidées par le gouvernement. Cette situation pose le défi de la continuité des orientations politiques gouvernementales en faveur du développement durable. En vue d'assurer la pérennité de l'engagement du pays en faveur du développement durable et renouveler le soutien politique à la SNTEDD à chaque nouveau mandat politique pour en faire un cadre structurel dans lequel viennent s'inscrire les politiques publiques, il faudrait que les politiques de développement durable soient encore davantage co-construites avec toutes les parties prenantes. Ceci nécessite l'amélioration du fonctionnement du CNTE et le renforcement de ses commissions spécialisées, ainsi que la sensibilisation, l'information et la formation des citoyens et de la société civile.

La SNTEDD a été adoptée antérieurement – mais quasiment concomitamment, à quelques mois près – à l'adoption des ODD en novembre 2015 et de la SMDD 2016-2025 en 2016 ; la Stratégie française ne fait pas référence à ces cadres stratégiques supranationaux. Toutefois, dans la mesure où la SNTEDD s'attache à donner des réponses durables aux enjeux environnementaux identifiés (changement climatique, perte accélérée de la biodiversité, raréfaction des ressources et multiplication des risques sanitaires), elle peut être considérée comme le volet environnemental de la mise en œuvre des ODD à l'échelle nationale. Cependant, la prise en compte des enjeux sociaux, économiques et de gouvernance, selon une vision intégrée du développement durable, interpelle fortement différents acteurs. En effet, le portage politique des ODD est une condition nécessaire à leur appropriation par la société civile, les collectivités locales et le secteur privé.

La « gouvernance à cinq » de l'environnement promue par le Grenelle de l'environnement a été institutionnalisée par un dispositif solide comprenant notamment un Conseil national pour la transition écologique et une Conférence annuelle environnementale permettant de co-construire les plans d'action annuels de mise en œuvre de la SNTEDD. Si ce dispositif complexe assure la participation des diverses catégories d'acteurs et des différents ministères (dialogue multi-acteurs) et l'appropriation intersectorielle du processus grâce au réseau des Hauts fonctionnaires au développement durable (intégration horizontale), l'implication du public constitue un enjeu important. L'évaluation du fonctionnement des différentes instances au cours des cinq dernières années devraient permettre de traiter cet enjeu.

En ce qui concerne le financement de la transition écologique vers le développement durable, l'État n'a pas alloué de budget spécifique. Les mesures attribuées chaque année aux différents ministères doivent être couvertes par leurs propres budgets. La législation française est riche d'incitations fiscales et financières pour accompagner et favoriser la transition écologique, mais deux questions restent posées : Au niveau de l'administration centrale, quelles sont les activités spécifiques à promouvoir pour assurer la transition écologique vers le développement durable ? À l'échelle locale, comment les efforts des collectivités territoriales et des acteurs locaux peuvent-ils être mobilisés dans les mêmes directions ? Parallèlement, il est nécessaire de proposer des procédures et des outils pour inclure la participation du secteur privé, notamment dans le contexte de la transition vers une économie verte et circulaire, ainsi que de mobiliser des ressources humaines et financières à travers le secteur associatif, la société civile et le grand public. Dans ce contexte, le rôle des banques peut être déterminant pour entraîner des « effets multiplicateurs » et influencer la transition vers de nouvelles activités économiques vertes.

Le suivi de la mise en œuvre de la SNTEDD est assuré à travers un tableau de bord de 39 indicateurs qui couvrent les quatre enjeux écologiques de la Stratégie, ils sont complétés par des indicateurs de second niveau pour suivre ses axes. Le Service d'observation environnementale et de statistiques du MEEM a la responsabilité de l'élaboration de ce tableau de bord et du rapport correspondant soumis au Parlement chaque année après sa validation par le CNTE. Cependant, il faut davantage développer les outils de suivi dans le but d'établir une « toolbox » à même s'assurer de manière équilibrée un suivi des volets société et économie au même titre que le volet environnement. Les résultats de ce suivi doivent être facilement communicables au grand public pour mobiliser son intérêt et sa participation.

Références

- Examens environnementaux de l'OCDE, France, 2016
- 3^{ème} rapport au Parlement, 2013, Mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013
- *SDG implementation: what are the countries doing?*, Issue Brief N°17/16, December 2016, Governance, IDDRI
- Hege E., Vaillé J., Demailly D., Brimont L., *La France passera-t-elle le test des objectifs du développement durable ? Une évaluation des nouveautés et des défis des ODD pour la France*, Study N°02/2017, Governance, IDDRI
- Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable à l'occasion de la revue volontaire de la France au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, juillet 2017
- Stratégie nationale de développement durable 2010-2013
- Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020
- La SNTEDD 2015-2020 - Rapport au Parlement en 2016
- La loi de Grenelle pour les nuls

Sites Web

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-de,42115.html>
- <http://donnees.banquemondiale.org/pays/france>
- http://unfccc.int/files/national_reports/annex_i_natcom/submitted_natcom/application/pdf/nc6_fra_english.pdf
- <http://pluiesextremes.meteo.fr/france-metropole/Pluviometrie-annuelle-moyenne.html>
- <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protegees/Carte-interactive>
- <http://www.mab-france.org/fr/biospheres/>
- <http://www.cieau.com/les-ressources-en-eau/en-france/le-panorama-des-ressources>
- <http://agriculture.gouv.fr/agriculture-et-foret/quelle-part-du-territoire-francais-est-occupee-par-lagriculture>
- <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?rubrique11>

Notes

-
- ¹ https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/pdf/key_documents/2014/20140919-csp-montenegro.pdf
- ² <http://data.worldbank.org/country/montenegro>
- ³ <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.PP.CD?locations=ME>
- ⁴ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/GDP_per_capita_consumption_per_capita_and_price_level_indices
- ⁵ Cadre de programmation pays de la FAO, 2015-2019, <http://www.fao.org/3/a-bp568e.pdf>
- ⁶ Ibid.
- ⁷ Examen de la performance environnementale, Third Review, UNECE, 2015
- ⁸ Banque mondiale
- ⁹ Principales conclusions du Rapport 2016 de la Commission sur le Monténégro, Bruxelles, 9 novembre 2016, ec.europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-3638_en.pdf
- ¹⁰ Examen de la performance environnementale, UNECE, 2015
- ¹¹ www.sdgindex.org
- ¹² SNDD à l'horizon 2030
- ¹³ Ibid.
- ¹⁴ Alessandro Galli, Global Footprint Network, 13 janvier 2017, Podgorica, Monténégro.
- ¹⁵ La vision de la SMDD 2016-2025 décrit « une Région Méditerranée prospère et pacifique dans laquelle les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes sains ».
- ¹⁶ Affaires étrangères, Intégration européenne, Travail et action sociale, Intérieur, Droits de l'Homme et des minorités, Agriculture et développement rural, Économie, Santé, Finance, Transports et affaires maritimes, Éducation, Science, Justice, Société de l'information et télécommunications, et Culture.
- ¹⁷ Gouvernements autonomes locaux, Association des municipalités, Commission pour la sécurité, Agence pour la protection de l'environnement, Douanes, Administration de l'inspection, Bureau des statistiques du Monténégro, Institut d'hydrométéorologie et de sismologie, Directorate pour le développement, etc.
- ¹⁸ « Assessing the impact of green economy investments in Montenegro: A sectoral study focused on energy (transport and building) and tourism » [Évaluer l'impact des investissements dans l'économie verte au Monténégro : une étude sectorielle consacrée à l'énergie (transport et construction) et au tourisme], PNUD et PNUE, 2012. En amont de la conférence Rio+20, le rapport « Ecological State of Montenegro +20 » [« L'État écologique du Monténégro +20 »] a été préparé. D'après ce rapport, le Monténégro a identifié trois secteurs économiques – l'agriculture, l'économie et le tourisme – comme prioritaires pour une transition vers une économie plus verte à l'horizon 2020. Le document « Development directions of Montenegro for the period 2013-2016 » [« Les orientations de développement du Monténégro pour 2013-2016 »] (Monténégro, ministère des Finances) évoque le concept d'économie verte. Le rapport cite les quatre secteurs prioritaires du développement : tourisme, énergie, agriculture et développement rural, et industrie.
- ¹⁹ 241 indicateurs des Nations Unies, 243 indicateurs nationaux, 31 indicateurs internationaux pertinents, 10 indicateurs composites/complexes.
- ²⁰ 8 institutions sont considérées comme producteurs officiels de statistiques, et 18 institutions comme producteurs administratifs de statistiques.
- ²¹ Toutes les données mentionnées ici proviennent de la Banque mondiale : <http://data.worldbank.org/indicator/EG.USE.PCAP.KG.OE?locations=MA>
- ²² <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/MAROC%20-%20DSP%202012-2016.pdf>
- ²³ “Market Analyses about Morocco” Globaltrade.net, The Directory for International Trade Service Providers <http://www.globaltrade.net/international-trade-import-exports/m/c/Morocco.html>

²⁴ www.sdgindex.org

²⁵ Indicateurs du développement durable au Maroc, 4^{ème} rapport national, 2014.

²⁶ La zone de libre-échange s'inscrit dans la stratégie globale d'ouverture maîtrisée de l'économie marocaine et de son intégration dans l'économie mondiale, devant permettre une économie de marché compétitive.

²⁷ Texte intégral de la nouvelle constitution marocaine - Titre II « Libertés et droits fondamentaux »
<http://www.bladi.net/texte-integral-nouvelle-constitution-marocaine.html>

²⁸ Dahir no.1-14-09 du 4 joumada I 1435 (6 mars 2014) portant promulgation de la loi cadre no.99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable. <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/mor134969.pdf>

²⁹ SNDD 2016-2030, Rapport final.

³⁰ L'agrégation qui représente l'un des fondements du Plan Maroc Vert, est un modèle novateur d'organisation des agriculteurs autour d'acteurs privés ou d'organisations professionnelles à forte capacité managériale. C'est un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et industriel qui permet notamment de dépasser les contraintes liées à la fragmentation des structures foncières tout en assurant aux exploitations agrégées de bénéficier des techniques modernes de production et du financement et d'accéder aux marchés intérieur et extérieur.
<http://www.agriculture.gov.ma/pages/le-modele-de-lagregation>

³¹ http://www.mpm.gov.ma/wps/portal/Portail-MPM/Pêche%20%20maritime/Plans-amenagement/thon/!ut/p/b1/04_Sj9CPykssy0xPLMnMz0vMAfGjzOKdDQxMHJ0MHQ0sXI3NDBwtnILcvIwtDQ1MTPQLsh0VAfgLsw4!/

³² <http://www.artisanat.gov.ma/pdf/Artisanat-Synthese.pdf> et entretien avec Mr. Mohamed Mselleck, Secrétaire général du ministère de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, 8 février 2017, 15h00-16h00.

³³ Revue des performances environnementales du Maroc, UNECE, 2014.

³⁴ Estimations basées sur le trait de côte SHOM à l'échelle 1/1 000 000 ; - <http://cap21littoral.over-blog.com/article-quelle-est-la-longueur-des-cotes-fran-aises-60579067.html>

³⁵ Les chiffres donnés ici proviennent de l'INSEE (www.insee.fr)

³⁶ <http://www.lemoci.com/fiche-pays/france/#sthash.K0xil7Rb.dpuf>

³⁷ <http://www.lemoci.com/fiche-pays/france/#sthash.K0xil7Rb.dpuf>

³⁸ http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2017/02/10/la-france-reste-la-premiere-destination-touristique-mondiale-malgre-des-chiffres-en-baisse-en-2016_5077855_1656968.html

³⁹ Evaluation des performances environnementales de la France, OCDE, 2016

⁴⁰ www.sdgindex.org

⁴¹ Sainteny, G. Plaidoyer pour l'écofiscalité. Paris, Buchet Chastel, 2012 ; <https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/L-efficiency-des-depenses-fiscales-relatives-au-developpement-durable>

⁴² Processus de concertation entre cinq types de parties prenantes : État, collectivités locales, entreprises, syndicats de travailleurs, associations

⁴³ Changement climatique et énergie propre – Transport durable – Consommation et production durables – Conservation et gestion des ressources naturelles – Santé publique – Inclusion sociale, démographie et migration – Pauvreté dans le monde

⁴⁴ SNTEDD 2015-2020

⁴⁵ Ibidem.

⁴⁶ Article L110-1 « Connaître les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité, les protéger, les mettre en valeur, les restaurer, les remettre en état, les gérer, préserver leur capacité à évoluer et la sauvegarde des services qu'ils fournissent, en vue de satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

⁴⁷ « La préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation, (...) qu'afin d'assurer le développement durable, les choix destinés aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ».

⁴⁸ Circulaire du 27 septembre 2010 sur les modalités de mise en œuvre de la Stratégie 2010-2013

⁴⁹ Article D134-11 du code de l'environnement

⁵⁰ La Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement énonce les instruments de politique pour : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages. Ces enjeux se retrouvent dans la SNTEDD sous l'énoncé : changement climatique, perte accélérée de la biodiversité, raréfaction des ressources et multiplication des risques sanitaires.

⁵¹ Léa Boissonade, Chargée de mission animation interministérielle du développement durable et de la transition écologique, MEEM, réunion avec les HFDD, le 27 mars 2017, Paris, France.

⁵² SNTEDD, pages 10-18

⁵³ <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/developpement-durable/i/indicateurs-sntedd-2015-2020.html>

⁵⁴ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/ODD#e3>

⁵⁵ Cadre juridique défini par la Convention d'Aarhus et la directive 2003/4/CE du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement

⁵⁶ <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/territoire/s/indicateurs-sntedd-2015-2020.html>

⁵⁷ OCDE, 2016

⁵⁸ OCDE, 2016

⁵⁹ La loi Grenelle I, ou loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement est une loi française de programmation qui formalise les 268 engagements du Grenelle de l'environnement. La loi Grenelle II, ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement décline en mesures techniques les orientations de la loi Grenelle I.